

FINANCES
TURGOT : CHRONIQUE DES
FINANCES PUBLIQUES

MANAGEMENT
7 QUESTIONS POUR RÉUSSIR LES
TRANSITIONS SUR LE TERRITOIRE

LE JOURNAL **DES** DEPARTEMENTS

LEJOURNALDESDEPARTEMENTS.FR N°29 - DÉCEMBRE 2023

DOSSIER :
RETOUR SUR LES
ASSISES DES
DEPARTEMENTS
DE FRANCE

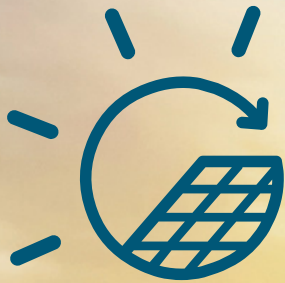
LA DÉCENTRALISATION
AU CŒUR DES
PRÉOCCUPATIONS

FRANÇOIS SAUVADET,
GÉRARD LARCHER,
DEUX VOIX FORTES
POUR DÉFENDRE LES
DÉPARTEMENTS

RHÔNE

LE DÉPARTEMENT

Le soleil donne...



**RHÔNE
MÉGAWATTS**

Objectif 2027 :

produire localement 140 GWh/an !

Un projet rendu possible grâce à la mobilisation du Département, ses communes et intercommunalités, ses entreprises, l'OPAC du Rhône et le monde agricole.



www.rhone.fr/rhonemegawatts

EDITO

É

ric Woerth a entrepris une mission de six mois sur la décentralisation, un domaine que le président Emmanuel Macron souhaite réformer en raison de son organisation jugée confuse et coûteuse.

Certains, dans leur hâte réformatrice, prônent l'élimination des communes et des départements, critiquant cette structure ancienne au nom d'une modernité prétendue. Pourtant, toucher à ce système éprouvé nécessite une approche prudente, comme le souligne à juste titre Xavier Patier, affirmant que "supprimer les départements est l'idée neuve de ceux qui n'ont aucune idée."

Éric Woerth lui-même, lors du Congrès des maires, a exclu toute proposition de suppression d'un niveau, conscient de la difficulté et de l'opposition des élus. Cependant, le risque subsiste de vider les départements de leurs compétences, de poursuivre l'étranglement financier et de les réduire à des exécutants subalternes d'un État omnipotent.

Nombreux sont ceux qui perçoivent une recentralisation insidieuse, avec des systèmes de plus en plus complexes, des normes contradictoires et des appels à projets conditionnant les financements à une soumission totale à l'État. Ce dernier, endetté et paralysé, continue de créer des systèmes déconnectés et compliqués, comme en témoigne le récent dispositif introduit par le pack Jeunes Majeurs. Une réaction tardive de la secrétaire d'État, Charlotte Caubel, qui annonce des consultations et des concertations pour corriger cette décision malavisée, soulève des interrogations sur l'efficacité de ces remous mentaux.



Lors des Assises des Départements, ces questions ont animé les débats. Le Journal des Départements a consacré un numéro spécial à cet événement et à la Collectivité européenne d'Alsace, soulignant les prises de parole et les enjeux. Un remerciement chaleureux à tous pour cet accueil et ce partenariat fructueux.

Au cœur des préoccupations émerge une interrogation sur la réelle volonté de réforme ou la simple gesticulation visant à créer l'illusion d'améliorations. La complexité persistante du système des collectivités territoriales et la nécessité de réformes justes et efficaces demeurent des défis majeurs. Les déclarations de certains acteurs politiques suscitent des inquiétudes quant à une possible détérioration du paysage administratif, sans prise en compte des spécificités et de l'utilité des structures existantes.

En cette période d'incertitude, où les collectivités locales ressentent le poids des normes et des décisions souvent émanant d'un État en quête de solutions, le besoin d'un dialogue ouvert et constructif entre les différentes parties prenantes s'avère essentiel. Les Assises des Départements ont fourni une tribune pour ces discussions, et le Journal des Départements a joué un rôle actif dans la diffusion d'informations cruciales.

L'avenir de la décentralisation en France se dessine dans un contexte où la concertation et la compréhension mutuelle entre l'État et les collectivités revêtent une importance particulière. Il est impératif d'œuvrer vers des réformes équilibrées,

préservant les acquis tout en explorant des améliorations nécessaires. Ce processus complexe nécessite l'engagement de tous les acteurs, avec une attention particulière portée à la préservation des compétences locales et à la garantie d'une représentation adéquate des citoyens dans les prises de décision.

En somme, la décentralisation doit être abordée avec prudence et intelligence, évitant les solutions simplistes au profit d'une réflexion approfondie sur les besoins et les aspirations des territoires. Le Journal des Départements continuera à jouer un rôle central dans la diffusion d'informations éclairées et dans la promotion d'un dialogue constructif pour l'avenir des collectivités territoriales en France.

Notre petite équipe, passionnée, solidaire et enthousiaste s'étoffe avec de nouveaux spécialistes.

Notre volonté d'indépendance d'esprit et politique s'affirme.

Nos idées nouvelles sont souvent copiées, signe de leur intérêt.

"Toute vérité franchit trois étapes. D'abord elle est ridiculisée. Ensuite, elle subit une forte opposition. Puis, elle est considérée comme ayant toujours été une évidence."

Olivier de Brabois

o.de-brabois@lejournaldesdepartements.fr

Sommaire

Dossier - Retour sur les Assises des Départements de France

Mains tendues et poings fermés, retour sur les Assises des Départements de France. **6**

La décentralisation au cœur des préoccupations **10**

Regis Coat Président du Département Côtes-d'Armor

Une résolution pour rebâtir la décentralisation

Décentralisation en péril ? Les interrogations de Nicolas Lacroix

François Sauvadet, Gérard Larcher, deux voix fortes pour défendre les départements **13**

France Travail : et si la co-construction était enfin la bonne méthode ? **14**

L'exemple alsacien : un modèle territorial pour demain ? **15**

Sondage Quorum **16**

« Les Français et les départements » : pourquoi les Français connaissent leur Département mais par ses élus ?

Politique

Citoyenneté dans l'Orne **24**

Christophe de Balorre Président du Conseil départemental de l'Orne



“La France d'après – Tableau politique” **25**

de Jérôme Fourquet

Actualités Politiques **26**

Actualités Aménagement du Territoire **27**

Finance

TURGOT : Chronique des finances publiques **30**

Stéphane Sautarel

Actualités Finances **33**

Juridique

Actualités Juridiques **35**

Stéphane Sautarel

1933-2023 : 90 ans de jurisprudence **38**

Bernard de Froment

Solidarité

Protection de l'enfance **41**

Les acteurs demandent en urgence des Actions Fortes et des Ressources Immédiates

Service public de la petite enfance... priorité aux acquisitions des 1000 premiers jours **43**

Claude Roméo



Actualités Solidarités **47**

Actualités Attractivité Territoriale **48**

Management / Ressources humaines

7 questions pour réussir les transitions sur le territoire **50**

Gilles Lagarde & Jean-Marie Martino



Service public : L'intelligence humaine aux commandes de l'IA **53**

Cercle des acteurs territoriaux

Actualités Environnement et Écologie **55**

Actualités Mobilité **57**

Un atelier de réflexion pour accélérer la transition **59**

Budgétisation durable **60**

Hélène Guillet

Introspection du mois **61**

Jean-Pierre Boisoteau

Nominations **62**

L'Oeil de l'expert **66**

Marc Thébaud

Actualités Collèges, Jeunesse **68**

Communication **71**

Cécile Delozier

Histoire contemporaine

Chronique **72**

Stéphane Sautarel

Cultures

Actualités culture, sport et tourisme **74**

Les choix littéraires **78**

Simon Houdebert

"Ils le disent" dans le Journal des Départements

Verbatim

Christophe de BALORRE
Président du Département de l'Orne

Tout simplement parce qu'avec mes collègues Conseillers départementaux, nous sommes convaincus que le civisme est un ciment.

Barbara FALK
Directrice régionale Auvergne Rhône Alpes de la Banque des Territoires

La production d'énergie n'est pas le seul enjeu en matière de transition, la meilleure énergie restant celle que l'on ne consomme pas...

Stéphane SAUTAREL
Sénateur du Cantal Vice-président de la commission des finances du Sénat

Si cela est juridiquement et constitutionnellement juste, c'est démocratiquement contestable

Marc THÉBAULT
Consultant auprès des collectivités locales en Attractivité et Communication

Beaucoup de situations font que des habitants jouent déjà un rôle pour la notoriété et l'image d'un territoire.

Le Journal des Départements est une Marque de la société OJP Presse, SAS au capital de 1000,00€

SIÈGE SOCIAL
331 rue d'Alsace, 45160 Olivet France

Directeur de la publication
Jean-Philippe Delbonnel

Rédacteur en chef
Olivier de Brabois

RÉDACTION - Orléans
331 rue d'Alsace, 45160 Olivet
info@delbopresse.com
T 02 46 91 50 61

RÉDACTION - Paris
46 quai Louis Blériot, 75016 Paris
o.de-brabois@lejournaldesdepartements.fr

PUBLICITÉ
Pour toute information ou demande relative à des insertions publicitaires, envoyez votre demande sur l'adresse info@delbopresse.com en précisant dans l'objet : «Publicité LJD».

MENTIONS LÉGALES
IRCS Orléans 900953415
Siret : 90095341500016
Code APE 5814Z .

OJP PRESSE PUBLIC RELATION
Les articles "Public Relation" publiés dans les magazines du Journal des Départements sont rédigés par les partenaires commerciaux. Les opinions exprimées ainsi que les illustrations utilisées dans ces articles n'engagent que leurs auteurs.

N° ISSN : 2823-7536
Dépôt Légal 03-2023

CRÉDITS PHOTOS
Unsplash, Delbo Presse, OJP Presse, Département des Hautes-Alpes.

Toute reproduction, représentation, traduction ou adaptation qu'elle soit intégrale ou partielle, quels qu'en soient le procédé, le support ou le média, est strictement interdite sans l'autorisation expresse et écrite par le magazine, sauf les cas prévus par l'article L-122-5 du code de la propriété intellectuelle.

Ont notamment participé à ce numéro
Jean-Marie Martino, Gilles Lagarde, Marc Thebault, Simon Houdebert, Cécile Delozier, Mathilde Haas, Claude Romeo, Jean-Pierre Boisoteau, Stéphane Sautarel, Jean-Philippe Delbonnel, Guillaume Philippot, Olivier de Brabois, Lilou de Carvalho, Marie José-Maurin, Christophe de Balorre, Bernard de Froment, Héliène Guillet, William Chancerelle.

IMPRESSIION DIFFUSION
Les magazines sont imprimés en France chez Imprimerie à Réaction
41 rue du Bréteil
33320 Eysines.

Ils sont diffusés en publipostage ciblé auprès des décideurs et remis à l'ensemble des parlementaires et aux entreprises ainsi que les collectivités des départements Français.



Dossier :

Retour sur les Assises des Départements de France

Par William Chancerelle





Mains tendues et poings fermés, retour sur les Assises des Départements de France

La Collectivité Européenne d'Alsace accueillait début novembre les Assises des Départements de France à Strasbourg. Contrairement à l'année dernière, la venue de la Première ministre en clôture des Assises n'a pas provoqué de remous protocolaires. Présente aux prises de parole de Nicolas Lacroix et Jean-Luc Gleyze, présidents des groupes politiques de Départements de France, Élisabeth Borne a pris la parole en tentant de rassurer des élus départementaux de plus en plus inquiets pour l'avenir. Une opération séduction portée par quelques annonces concrètes. Suffisant pour renouer les liens avec les Départements ?

L'hospitalité en Alsace est une marque de fabrique. Les congressistes venus à Strasbourg l'ont mesurée au cours des trois jours d'Assises dans la capitale alsacienne. Reflet de ce sens de l'accueil : le chaleureux discours d'accueil de Frédéric Bierry, président de la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA). Derrière son sourire, il a pourtant peiné à masquer l'état d'esprit morose des élus départementaux, tant les sujets de préoccupations se multiplient : recentralisation rampante, baisse des recettes, gestion des mineurs non accompagnés, déclarations malheureuses du gouvernement sur la protection de l'enfance... Les points flous s'accroissent, comme autant de nuages dans un climat social menaçant.

Au menu de ces Assises, plusieurs tables rondes et interventions qui n'ont cessé de souligner le rôle prépondérant des Départements dans les secteurs clés de la vie des Français, tout en s'alarmant d'un cruel manque de soutien à l'échelle nationale. Au long des trois jours de rencontres et de débats, François Sauvadet, Président des *Départements de France*, a dû composer un difficile jeu d'équilibriste entre discours offensif et attitude constructive, entre poing dressé et main tendue vers le gouvernement. Position d'autant plus compliquée à tenir que plusieurs ministres avaient fait le déplacement pour vanter un lien renoué avec les départements et des coups de pouce financiers sur quelques dossiers brûlants. Ainsi, le grand appel de Strasbourg promis par le

Président de *Départements de France* a finalement abouti à une résolution en faveur d'une nouvelle étape de décentralisation, certes adoptée à une quasi-unanimité par les élus départementaux (558 votes favorables, 18 abstentions, 4 votes contre), mais dont la teneur reste plutôt consensuelle et la forme habituelle. Il semble que les Départements soient aujourd'hui dans une position inconfortable dans laquelle il soit difficile de « faire avec » l'État, et impossible de « faire sans ».

La différenciation comme ciment d'une avancée de décentralisation





De son côté, la Première ministre a tenté d'apaiser et de rassurer. Pas avare d'éloges à l'endroit des Départements, incarnations « *du quotidien, de l'humain* », Élisabeth Borne a vanté le travail de fond du gouvernement qui, depuis un an, multiplie les initiatives, à l'exemple de l'expérimentation « France Travail » lancée dans dix-huit Conseils départementaux pilotes. Prônant la différenciation comme ciment d'une avancée de décentralisation, la Première ministre a étayé son discours d'annonces, notamment financières, en faveur des Départements.

Au rang des sujets prioritaires, la parole de la Première ministre concernant la protection de l'enfance était particulièrement attendue après les propos de la secrétaire d'État Charlotte Caubel, sous-entendant que cette compétence pourrait être recentralisée. Élisabeth Borne a balayé cette éventualité mais souligné qu'un diagnostic était nécessaire pour desserrer la pression sur l'Aide Sociale à l'Enfance, « *service public structurellement en tension* ».

Autre priorité des Conseils départementaux : la prise en charge des Mineurs Non Accompagnés (MNA) qui représente un coût de 2 milliards d'euros par an à la charge des Départements. Face à ces dépenses en constante inflation, Élisabeth Borne a annoncé une hausse de l'enveloppe pour soutenir la mise à l'abri des MNA de 100 millions d'euros, soit une hausse de 30 %. À cela s'ajouterait un accompagnement pour aider à la réduction des délais de recours et la mise en place d'un cadre commun pour l'évaluation de la minorité (évaluation dont les Départements souhaitent conserver la maîtrise) et « *une réduction des délais de recours* ».

L'autonomie fut l'un des autres thèmes majeurs des Assises. La ministre Aurore Bergé est ainsi intervenue au cours d'une table ronde en évoquant une nécessaire, et prochaine, réforme des fonds de concours de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA). L'objectif affiché par le gouvernement étant de pouvoir couvrir *a minima* 40 % des dépenses d'aide à l'autonomie engagées par les Départements. Durant son discours, Élisabeth Borne a confirmé les annonces de sa ministre, avançant plus largement qu'elle souhaitait engager une réforme du financement du grand âge afin que l'État assume à terme le financement de l'autonomie « à parité » avec les Départements.

Comme l'a largement évoqué Michel Klopfer dans le précédent numéro du Journal des Départements, après une bonne année 2022, l'horizon financier des Départements s'assombrit. Du fait, notamment, de la hausse des dépenses sociales, et d'une baisse sensible des droits de mutation à titre onéreux, les fameux DMTO.

Impossible pour Élisabeth Borne de faire l'impasse sur cette question. Elle a donc annoncé que le fonds de sauvegarde des départements, créé en 2022 et alimenté par la croissance d'une part fixe de TVA de 250 millions d'euros, serait abondé par l'État et les départements en bonne santé financière, afin de venir en appui aux Départements les plus fragiles. Le fonds de sauvegarde, ainsi réabondé, passerait de 60 à 100 millions d'euros.

Élisabeth Borne est également revenue en détail sur l'expérimentation France Travail, une thématique abordée durant les Assises avec les témoignages de Présidents de Départements expérimentateurs et de Thibaut Guilluy, haut-commissaire à l'Emploi. Le gouvernement et les Conseils départementaux « tests » se sont rejoints sur un point : l'expérimentation est une bonne méthode qui a permis une complémentarité bénéfique à tous.

À l'image de l'expérimentation France Travail, on retiendra du discours de la Première ministre, une volonté de travailler en co-construction, de faire avancer la décentralisation par la différenciation et l'expérimentation. Et de citer comme exemples de bonne intelligence collective, le pacte des solidarités contre la pauvreté, la loi bien vieillir, la conférence nationale du handicap...

Si le discours de la Première ministre a été accueilli par de consensuels applaudissements, il n'aura cependant pas suffi à lever les craintes et les doutes sur la capacité du gouvernement à réformer et à réformer le lien entre l'État et les Départements. Comment éviter l'écueil du financement « pansement » et de la mise sous perfusion permanente ? Comment ne pas craindre que le comité des financeurs du champ social et médico-social vanté par Aurore Bergé, ou l'annonce par Élisabeth Borne d'un futur comité de sécurité civile, ne soient que de nouvelles antichambres de normes et de complexité, ou des paravents à un vrai chamboulement territorial ?

Ce que réclament en premier lieu les départements, et cela ne date pas d'hier, c'est une perspective d'autonomie financière et fiscale pour avoir les moyens d'agir. De cette autonomie, la première ministre n'a pas dit un mot...



La décentralisation, premier sujet de préoccupations

Peu de sujets semblent faire autant consensus entre les élus locaux que celui de la décentralisation. Une nouvelle fois à l'honneur lors des Assises des Départements de France qui se tenaient à Strasbourg, la décentralisation a été au cœur de la plupart des interventions et débats, avant d'aboutir à l'adoption quasi unanime d'une résolution présentée aux élus départementaux depuis le Parlement Européen de Strasbourg. Cette résolution qui en appelait à la nécessaire reconstruction de la décentralisation, a recueilli 558 votes favorables, 18 abstentions, 4 votes défavorables. Pas de doute, donc, que les élus départementaux souhaitent renouer sans tarder avec l'esprit décentralisateur qui les a vus naître il y a plus de deux siècles.



Invité à ouvrir ces Assises, Gérard Larcher, Président du Sénat, n'a pas manqué de rappeler que l'annonce d'une grande loi de décentralisation par Emmanuel Macron en septembre 2022 n'avait pas été, pour le moment, suivie d'effets, tandis que les sénateurs avaient, quant à eux, présenté quinze grandes propositions en juillet dernier.

Ce que la plupart des élus locaux pointent du doigt, à l'image de Jean-Luc Gleyze, président du groupe de Gauche de *Départements de France*, c'est le travestissement d'une décentralisation devenue « une centralisation déconcentrée ».

Dans cette même veine, Arnaud Duranthon, professeur de droit public à Sciences Po Strasbourg, a souligné « l'approche plus technocratique que politique de la décentralisation » et le fait qu'elle soit devenue « l'outil de l'État pour sa politique d'aménagement du territoire ». La France serait, selon lui, passée d'un « territoire vécu à un territoire construit » à base d'échelons peu ou pas incarnés. Et le chercheur d'en appeler à « un grand débat national sur les valeurs qui guident la décentralisation » avant que « la technique ne prenne le dessus ».

“ Je le redis, aujourd'hui et demain, le département est un échelon indispensable pour l'action publique locale. ”

Élisabeth Borne

Cette volonté de décentraliser mieux et davantage, le gouvernement dit la partager. « Je le redis, aujourd'hui et demain, le département est un échelon indispensable pour l'action publique locale » a ainsi affirmé la Première ministre Élisabeth Borne lors de son discours devant les élus départementaux à Strasbourg. Elle se

dit même « prête à accentuer la décentralisation » et à « généraliser ce qui a marché », comprenez les expérimentations et les partenariats entre État et collectivités. Depuis un an, et l'engagement du gouvernement et de Départements de France dans un programme de travail commun, les signes d'ouverture sont manifestes.

Oui, tout le monde veut la décentralisation ! Mais tout le monde souhaite-t-il la même décentralisation ? C'est loin d'être une évidence à en juger par la teneur de la résolution elle-même et par le ton des discours de Nicolas Lacroix et Jean-Luc Gleyze, président des groupes politiques de *Départements de France*.

Là où les départements pensent autonomie, le gouvernement répond expérimentation.

Là où les départements pensent décentralisation, le gouvernement pense différenciation.

Des différences d'approche parfois subtiles, souvent complémentaires, mais qui prouvent qu'échelon national et territorial ne sont pas alignés sur le cap à tenir.

L'expérimentation et la co-construction au cœur de la stratégie gouvernementale

Exemple parlant de cette volonté d'avancer en confiance et de décalage : l'expérimentation sur la réforme France Travail. Dix-huit départements ont été désignés pour lancer une expérimentation en amont d'une réforme de Pôle Emploi. Chacun s'est félicité, à commencer par François Sauvadet, du respect des compétences de chacun et d'une méthode de travail qui a permis d'avancer en confiance. Si l'expérimentation a permis de faire avancer la rédaction du texte de loi à venir et de coller au plus près des besoins des territoires, il eût été apprécié de la part des Départements tests, que l'expérimentation arrivât à son terme... avant la remise du rapport du Haut-Commissaire au ministre du Travail ! Sentiment d'inachevé, ou nouveau « mirage » pour reprendre la formule de Nicolas Lacroix, président du groupe droite, centre et indépendants, dans son discours ?

L'envie d'avancer en commun est évidente, et la Première ministre a clairement dit attendre des Préfets « un changement de pratiques, et même de principes, pour ne pas dire de philosophie, dans les modalités d'action des services territoriaux de l'État ». Nul doute que cette étape est nécessaire, mais ne sera suffisante que si État et collectivités partagent une définition commune du mot « décentralisation ».

Mission à haut risques pour Éric Woerth

En évoquant dans sa lettre de mission à Éric Woerth, « *la simplification de l'organisation territoriale en vue de réduire le nombre de strates décentralisées aujourd'hui trop nombreuses et de mieux les articuler entre elles* », le Président de la République a allumé le feu, au moins dans l'esprit des élus locaux. Il a donc fallu qu'Élisabeth Borne à Strasbourg, puis Éric Woerth lors du Congrès de l'Association des maires de France à Paris, s'emploient à rassurer les élus locaux. « *Je n'ai pas pour mission de supprimer une strate du millefeuille car si on le fait on sera encore là dans un an et on sera en guerre civile ; ce serait contre-productif et cela entraînerait une levée de bouclier qui bloquerait absolument tout* » a ainsi affirmé l'ancien ministre de Nicolas Sarkozy.

“ Je n'ai pas pour mission de supprimer une strate du millefeuille ”
Éric Woerth

Prolongement des « rencontres de Saint-Denis » de la fin août, cette lettre traduit la volonté présidentielle de simplification territoriale. Éric Woerth dit constater « *une insatisfaction générale chez les élus locaux* » et propose une méthode partant des (nombreux) travaux déjà réalisés et de la rencontre avec « *toutes les associations d'élus et les correspondants au Parlement* ».

Outre la simplification, Éric Woerth devra plancher sur plusieurs thématiques dont la clarification des compétences dans un objectif de lisibilité citoyenne. Force est de constater que peu de nos concitoyens savent aujourd'hui « qui fait quoi » et à quel guichet s'adresser. Le Président de la République réclame cette clarification « *conformément au principe démocratique* ». Il appartient donc à Éric Woerth « *de déterminer quels sont les bons niveaux pour exercer chaque type de compétence et d'envisager les transferts de compétence nécessaires que ce soit entre catégories de collectivités, de l'État vers les collectivités, ou des collectivités vers l'État* ».

Outre la simplification, Éric Woerth devra plancher sur plusieurs thématiques dont la clarification des compétences dans un objectif de lisibilité citoyenne

La lutte contre l'inflation, voire la surenchère normative, est un autre axe mis en avant par le Président de la République dans sa lettre de mission afin « *d'éviter que le pouvoir législatif ou réglementaire n'aille au-delà du nécessaire dans l'élaboration de normes qui pèsent ensuite trop lourdement sur les collectivités territoriales, soit en imposant des contraintes inutiles, soit en ne leur laissant aucune marge d'appréciation en raison de leur caractère trop détaillé* ».

Deux autres points importants de la mission d'Éric Woerth n'ont pas fait l'objet de discussions lors des Assises des départements, alors même qu'ils semblent fondamentaux. Ces deux points, ce sont la valorisation de la fonction électorale locale et la consolidation des moyens alloués aux collectivités pour mener à bien leur mission. Le manque de réaction des élus sur ces sujets est-il le signe d'une attente d'actes concrets ou la conséquence d'attentes jusqu'à présent déçues ?

Éric Woerth a six mois pour rendre sa copie et poser le cadre d'une réforme à la hauteur des propos d'Emmanuel Macron en septembre 2022. Si elle permet d'aboutir à des propositions fortes, et surtout à des actes à la hauteur des ambitions affichées, cette lettre représentera une avancée majeure à la fois pour la décentralisation et pour la relation entre l'État et les collectivités. Mais attention aux annonces sans effets car la chute serait à la hauteur des promesses du président. Très haute.

Extraits de la lettre de mission du Président de la République à Éric Woerth

Sur la simplification : « *Cette simplification pourra passer par des solutions différenciées selon les territoires en permettant aux différents acteurs de trouver les voies de simplification les plus en phase avec la réalité locale* »

Sur la clarification des compétences : « *Il vous appartiendra de déterminer quels sont les bons niveaux pour exercer chaque type de compétence et d'envisager les transferts de compétence nécessaires que ce soit entre catégories de collectivités, de l'État vers les collectivités, ou des collectivités vers l'État* »

Sur les moyens de collectivités : « *Il vous appartiendra de définir les termes de ce que peut être l'autonomie financière des collectivités territoriales au regard des réformes de structures que vous présenterez. De même, il conviendra de proposer les voies pour assurer aux collectivités territoriales une forme de prévisibilité concernant les moyens qui leur sont dévolus* »

Sur le statut de l'élu local : « *Vous examinerez les conditions dans lesquelles pourront être renforcées les conditions d'exercice du mandat local sur le plan matériel mais également statutaire et juridique* »

Une résolution pour rebâtir la décentralisation

Adoptée à la quasi-unanimité des élus départementaux présents à Strasbourg le 10 novembre, la résolution présentée par *Départements de France* en appelle à une reconstruction de la décentralisation. Un appel à analyser quarante années de décentralisation et à garantir l'autonomie politique, fiscale et financière des Départements. La résolution l'affirme en préambule : « *la décentralisation est aujourd'hui synonyme de contraintes réglementaires, de compétences segmentées et de perte de pouvoir d'agir* ». Constat amer d'une démarche qui, à son origine, devait libérer les forces territoriales...

“ La décentralisation est aujourd'hui synonyme de contraintes réglementaires, de compétences segmentées et de perte de pouvoir d'agir ”

À bien y regarder, les constats et attentes des élus départementaux réunis dans la résolution ne sont pas si éloignés des axes développés dans la lettre de mission d'Éric Woerth : manque de moyens des Départements, nécessité d'une pause normative, indispensable clarification des compétences... Là où les chemins divergent, c'est bien sur la place de l'État dans le schéma territorial et administratif français... Le texte de *Départements de France* n'hésite pas à dénoncer « *le glissement des carences de l'État vers les conseils départementaux (...) les échecs et les insuffisances des politiques nationales, (...) le basculement insidieux vers un recroque-*

villement des Départements devenus « guichets de l'État » (...), une centralisation ambiante qui annihilerait le pouvoir d'influence des habitants et briserait les liens entre les élus locaux et les électeurs ». Pas évident, après cette attaque en règle, d'en appeler à la « co-construction » et à un « pacte de confiance » avec l'État.

La résolution formule un certain nombre de propositions pour retrouver l'esprit fondateur de la décentralisation et contrer la recentralisation que dénonce Départements de France. Sans surprise, au premier rang de ces propositions figure le transfert de ressources et de compétences pour atteindre l'autonomie politique et financière tant attendue. Autre demande prioritaire : « une pause normative de trois années pour permettre l'application des normes déjà édictées et de proscrire l'édiction de toute nouvelle norme au Parlement sans prévoir de moyens affectés ». Si le gouvernement semble en accord sur cette indispensable pause normative, difficile d'imaginer que le mammoth administratif soit capable d'arrêter sa course à la norme si facilement...

Pour une autonomie politique et financière

Chefs de file de la solidarité de proximité, les Départements en appellent légitimement à une plus « large capacité d'initiative en matière de solidarité territoriale et d'aménagement du territoire pour intervenir, subsidiairement, en soutien des politiques publiques des communes ou des intercommunalités, notamment en zone rurale ». On soulignera la proposition de mettre en place « un équivalent de l'article 40 de la Constitution pour toute dépense nouvelle mise à la charge des collectivités », sorte de premier jalon de pacte d'équité financière et budgétaire entre l'État et les collectivités. Chaque année, à l'heure de débattre et de voter les budgets, les élus locaux s'émeuvent de devoir voter des budgets à l'équilibre, alors même que l'État creuse sa dette abyssale. Cette iniquité est sans doute l'une des clés d'un rééquilibrage et d'une refondation de la décentralisation.

En guise de conclusion à la résolution, les élus départementaux posent un certain nombre de questions : « Quelle place doit occuper l'État dans ses fonctions régaliennes et comment les assume-t-il ? Par voie de conséquence, comment et à quelles conditions les trois niveaux de collectivités (Communes, Départements, Régions) ont-ils capacité à répondre aux défis d'aujourd'hui et aux besoins des populations ? Comment, en premier lieu, assurer l'autonomie politique et, par suite, l'autonomie financière et fiscale de ces collectivités ? Comment simplifier et adapter les normes ? Comment redonner de l'attractivité aux fonctions électives locales ? ». Toutes ces questions, apparaissent comme une réponse à la lettre de mission du Président de la République à Éric Woerth. Le cadre est désormais clair pour l'ancien ministre du budget. Parviendra-t-il à satisfaire ces attentes et à faire converger ces visions ? De toutes les questions posées, voilà sans doute la plus épineuse.



Décentralisation en péril ? Les interrogations de Nicolas Lacroix



La première ministre, Élisabeth Borne, a bousculé son emploi du temps pour être présente lors de l'expression des groupes politiques. Il faut se souvenir que l'année dernière, Nicolas Lacroix pour le groupe Droit Centre Indépendants et Jean-Luc Gleyze, pour le groupe des élus de gauche avaient parlé devant des chaises vides des membres du gouvernement. Ils ont fait savoir en hauts lieux qu'ils n'accepteraient pas une nouvelle humiliation. Nicolas Lacroix s'est affirmé en dressant, avec correction, un réquisitoire implacable à l'encontre de l'État et de ce qu'Élisabeth Borne a, elle-même, qualifié de « maladresses ». Interrompu à plus de quinze reprises par des salves d'applaudissements, c'est une véritable ovation qui a accompagné la fin de son propos. Peut-être parce que, comme il le dit lui-même, il a la parole plus libre que le Président de Départements de France !

Cette liberté, il en a usé en rappelant tout d'abord les inquiétudes entourant la vision présidentielle de réduction des strates et les attentes réelles de changement. Pointant une décentralisation souvent dictée par l'État, avec une capacité de négociation limitée, il plaide pour l'inversion de cette tendance. Tout au long de son discours, le président de la Haute-Marne interroge la volonté présidentielle de partager une vision de la décentralisation, surtout lorsque la lettre de mission d'Éric Woerth aborde la réduction du nombre de strates. L'appel est clair : la véritable réforme réside dans un changement des pratiques de l'État, mettant fin à l'imposition unilatérale de normes et de dépenses.

La deuxième partie du discours célèbre l'unité derrière François Sauvadet et exprime la confiance totale en sa capacité à défendre les Départements. Une mention particulière est faite à Strasbourg, symbole fort de l'Europe. L'attention se tourne ensuite vers des sujets sensibles, notamment les promesses gouvernementales non tenues, le financement des Départements, et les défis liés à l'aide sociale à l'enfance. Des déceptions sont exprimées quant aux provocations ministérielles notamment les velléités de recentralisation de Charlotte Caubel et à la déconnexion perçue par rapport aux réalités des Départements. La conclusion appelle à relever trois défis majeurs pour réussir la décentralisation souhaitée : la solidarité, l'indépendance financière et la coopération. L'appel à la codécision est souligné comme essentiel, et le discours se termine par une déclaration d'esprit de résistance si l'État ne montre pas un engagement sincère envers les Départements.

François Sauvadet, Gérard Larcher : deux voix fortes pour défendre les Départements



Qu'elle soit physique ou politique, leur stature leur confère une indéniable aura et l'oreille attentive des élus locaux. Réunis sur scène pour l'ouverture des Assises des Départements à Strasbourg, Gérard Larcher, président du Sénat, et François Sauvadet, président du Conseil départemental de la Côte-d'Or et de *Départements de France*, ont défendu d'une même voix les Départements, garants essentiels de la solidarité de proximité.

François Sauvadet a tout d'abord fait part de son inquiétude quant à la promesse républicaine de proximité et de fraternité portée par les Départements, promesse qu'il considère aujourd'hui menacée. Comme le détaillera plus tard dans la journée le chercheur Arnaud Duranthon, François Sauvadet a pointé du doigt une métropolisation bâtie au détriment de l'aménagement du territoire, la création de strates désincarnées et souvent ignorées des citoyens, et la technocratisation des services publics qui sont autant de maux à la lisibilité de l'action territoriale et à son portage politique par les élus locaux.

À cela, le Président de *Départements de France* a évidemment ajouté les difficultés financières nouvelles auxquelles sont confrontés les Conseils départementaux, et dont une dizaine d'entre eux vivent une situation proche de la banqueroute. L'ancien ministre a dénoncé également la petite musique – parfois alimentée par certains membres du gouvernement – selon laquelle l'État serait mieux à même de gérer les affaires locales. Et l'élu bourguignon de mettre en avant les secteurs de la protection de l'enfance, des infrastructures routières ou du déploiement de la fibre. Face à ce qu'il qualifie de tentatives de recentralisation, François Sauvadet a insisté sur la nécessité de repenser plutôt les pratiques de l'État, de reconnaître et de respecter les différences entre les Départements, chacun ayant ses propres besoins et spécificités.

Pour sa part, Gérard Larcher a critiqué les méthodes d'un État jugé à la fois trop rigide et dirigiste, et trop dispersé avec ses 1300 agences aux compétences et à l'utilité parfois floues. Un État dont la présence territoriale s'est manifestement effondrée. Quelle commune rurale pourrait en effet se targuer de voir la présence de services publics de proximité croître depuis dix ans ?

“ Le XXL cela va bien pour mes chemises mais pas pour les territoires ! ”
Gérard Larcher

Le Président du Sénat a plaidé pour la simplification des normes... et leur désinflation ! Chaque année, les nouvelles normes coûtent 2 milliards d'euros aux collectivités locales. Critique envers le développement des appels à projets de l'État vers les collectivités, Gérard Larcher s'est demandé si les collectivités n'étaient pas en train de se muer en guichets de l'administration nationale.

Évoquant des sujets sensibles tels que la prise en charge des mineurs non accompagnés (MNA) et la gestion du grand âge, Gérard Larcher a estimé que l'État devait prendre sa part dans ces domaines et plaidé pour un retour à un système fiscal qui responsabilise.

Il a en outre dénoncé ces territoires toujours plus grands que sont les Régions ou les intercommunalités : « *Le XXL cela va bien pour mes chemises mais pas pour les territoires !* ».

Le président du Sénat a finalement plaidé en faveur d'une nouvelle loi sur la décentralisation, annoncée en septembre 2022 par le Président de la République, ainsi que d'un vrai statut de l'élu. Il a également évoqué la nécessité de revoir la loi Fauchon pour éviter des poursuites décourageantes à l'encontre des élus. Convoquant Érasme en guise de conclusion, Gérard Larcher s'est voulu plus que jamais le premier défenseur des territoires et des élus locaux : « *Deux obstacles principaux empêchent de réussir aux affaires : l'hésitation, qui trouble la clarté de l'esprit, et la crainte, qui montre le péril et détourne d'agir.* »



France Travail : et si la co-construction était enfin la bonne méthode ?

Il y a quelques semaines, Thibaut Guilluy, haut-commissaire à l'emploi et à l'engagement des entreprises remettait à Olivier Dussopt, ministre du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion, le rapport de la mission de préfiguration de France Travail. Objectif de cette mission : rendre compte de la concertation nationale lancée en septembre 2022, et des expérimentations menées dans dix-huit départements pour tracer les contours de la réforme du service public de l'emploi. Demain, Pôle Emploi deviendra en effet France Travail. Avec ce changement de braquet dans le domaine de l'insertion, Emmanuel Macron vise le plein emploi et un meilleur accompagnement des demandeurs d'emplois et des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA), notamment à travers la création d'un guichet unique et une meilleure collaboration entre les différents acteurs de l'emploi.

“ Cette expérimentation permet de coller aux réalités du terrain ”
Valérie Simonet, Présidente de la Creuse

Afin de rendre compte de ce travail de concertation et d'expérimentation, Thibaut Guilluy, était présent aux Assises des Départements de France en compagnie de plusieurs présidents de Départements « tests ». Ce rendez-vous était attendu de la part des départements, acteurs majeurs de la réinsertion et en première ligne sur la gestion du RSA. Premier constat : les Départements expérimentateurs se disent satisfaits de la méthode de co-construction et du fait qu'elle s'inscrive dans une optique de décentralisation. Comme l'a souligné Valérie Simonet, Présidente de la Creuse, Département expérimentateur : « Cette expérimentation est primordiale, car elle permet de faire remonter les difficultés, mais aussi les réussites, pour coller aux réalités du terrain ».

Un satisfecit partagé par ses homologues présents à Strasbourg. L'un des prérequis affichés par le ministère du Travail était en effet de « faire équipe ». Faire équipe entre l'État, les collectivités, les partenaires sociaux, les opérateurs (France Travail, les missions locales, Cap emploi), et les autres partenaires territoriaux (CAF, structures d'insertion, acteurs du handicap...). Sans conteste, la marge d'initiative laissée aux acteurs locaux, dans le respect des compétences de chacun, a été un facteur important d'acceptabilité et d'efficacité de l'expérimentation.

France Travail comme relai des collectivités et des structures d'insertion

Les Conseils départementaux expérimentateurs saluent également la proposition issue du rapport d'inscrire systématiquement à France Travail toutes les personnes sans emploi.

À ce jour, seuls 40 % des bénéficiaires du RSA sont inscrits à Pôle Emploi. De même, le fait que, demain, France Travail soit le relai efficace des structures d'insertion apparaît comme déterminant. Le rapport préconise en effet que France Travail prenne directement la main si les acteurs de l'insertion n'ont pas proposé, dans un délai d'un mois, un rendez-vous aux personnes en ayant fait la demande.

Lui-même Président d'un Département expérimentateur, la Côte d'Or, François Sauvadet a fait part de son souhait de voir les expérimentations perdurer jusqu'à fin 2024. Une requête qui devrait aboutir à ce que la loi votée pérennise les situations mises en place dans les Départements expérimentateurs, en tenant ainsi compte des spécificités locales.

Si encourageant soit-il, concernant l'esprit et la méthode, le tableau n'en comporte pas moins quelques zones d'ombre, ou du moins de vigilance. Première d'entre elles, sans surprise, la question des moyens alloués aux Départements pour le déploiement de France Travail. Arguant de la place centrale des Conseils départementaux dans le dispositif, François Sauvadet réclame « que les enveloppes attribuées et les montants prévus par l'État pour l'extension du dispositif soient pérennes pour permettre d'activer, durablement, de nouvelles politiques d'insertion par les Départements ». Un point qui ne manquera pas d'être âprement débattu lors de l'examen du projet de loi, et qui pourrait, en cas de désaccord, mettre à mal les mois d'expérimentation et les réelles avancées du dispositif.

De son côté, Frédéric Bierry, président de la Collectivité Européenne d'Alsace et Vice-président de *Départements de France* en charge de la solidarité, de la santé et du travail, a fait part de ses interrogations sur le système de sanctions qui sera mis en place. Le rapport précise que « la sanction de l'allocataire du RSA doit toujours être prise sur une base individualisée », là où la plupart des Départements plaident pour des régimes de sanction simplifiés, progressifs, et surtout pilotés directement par les Conseils départementaux eux-mêmes. Une mini-révolution qui serait un marqueur d'autonomie et un geste décentralisateur fort. L'État est-il capable d'aller si loin dans la démarche et de permettre à l'expérimentation d'être un outil de décentralisation manifeste ? La réponse à cette question se trouvera peut-être dans la place que l'État sera capable de laisser à chaque Département dans le copilotage du dispositif une fois déployé.

Signal intéressant sur la capacité de l'État à laisser toute leur place aux Départements : le calendrier de remise du rapport Guilluy à Olivier Dussopt. Les Présidents de Départements expérimentateurs présents à Strasbourg n'ont pas manqué de manifester au Haut-Commissaire leur surprise d'avoir vu son rapport remis au ministre avant la fin de la première phase d'expérimentation... Volonté du gouvernement d'avancer à rythme soutenu sur cette réforme majeure, ou preuve que la co-construction, si chère à Élisabeth Borne, a néanmoins ses limites et que le naturel revient toujours au galop ?

Les dix-huit départements expérimentateurs France Travail : l'Aisne, l'Aveyron, les Bouches-du-Rhône, la Côte-d'Or, la Creuse, l'Eure, l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique, le Loiret, la Mayenne, la Métropole de Lyon, le Nord, les Pyrénées-Atlantiques, la Réunion, la Somme, les Vosges, l'Yonne, les Yvelines.

L'exemple alsacien : un modèle territorial pour demain ?



La Collectivité Européenne d'Alsace (CEA) était, cette année, l'hôte des Assises des Départements de France. L'occasion pour les 2000 congressistes présents de mieux connaître cette collectivité si particulière née en 2021 de la fusion des départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin. Un modèle unique en France dont le Journal des Départements a dressé le portrait dans son numéro spécial « Collectivité Européenne d'Alsace ».

En matière de décentralisation, sujet central des Assises, l'Alsace fait non seulement figure d'exemple, mais encore de locomotive. « Certains veulent aller beaucoup plus loin dans la décentralisation, et c'est le cas de l'Alsace » a déclaré tout de go Frédéric Bierry, Président de la CEA, en ouverture des Assises. Une manière de planter le décor et de donner le ton. Cette décentralisation, portée par un nouveau modèle de collectivité, Frédéric Bierry y croit dur comme fer. Il est d'ailleurs l'auteur d'une passionnante synthèse intitulée « Pour un nouveau souffle, pour une nouvelle espérance ! » qui décrit en détails sa vision de la décentralisation à venir.

“ Certains veulent aller beaucoup plus loin dans la décentralisation, et c'est le cas de l'Alsace ”
Frédéric Bierry



Fort de l'expérience de la CEA, plébiscitée par 92,4 % des Alsaciens, le président alsacien défend un modèle de collectivité unique exerçant les compétences actuelles du département et de la région. En définissant à la fois le bon périmètre territorial, « c'est-à-dire l'échelle pertinente qui contribuera à sa bonne compréhension et à son appropriation par les habitants », et une organisation pertinente pour l'efficacité de l'action locale, la CEA entend redonner un souffle démocratique et un sens à la décentralisation. Cette nouvelle échelle territoriale et ces compétences rationalisées en un seul et même organe décisionnel permettront, selon Frédéric Bierry de lutter contre la recentralisation rampante dont les manifestations se multiplient (intrusions réglementaires de l'État dans le champ de compétences des collectivités, appels à projet de l'État aux financements non pérennes...). Absorbée dans une région Grand Est que les Alsaciens rejettent, l'Alsace a su se réinventer en réunissant ses forces et en bâtissant « un périmètre fonctionnel » sur un fort sentiment d'appartenance de la population.

Les Länders allemands gèrent 80 % des budgets, contre seulement 20 % pour l'État.

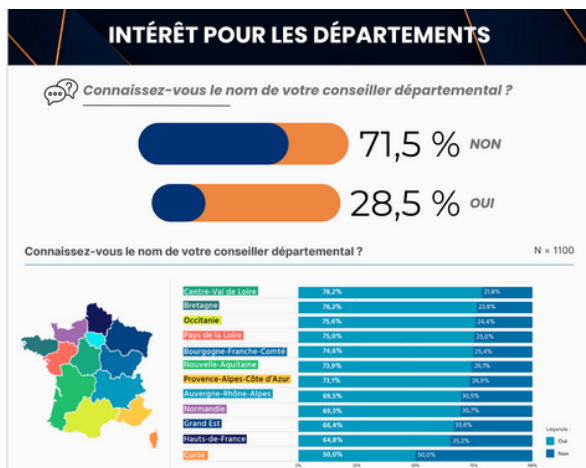
Frédéric Bierry dit vouloir aller plus loin, en s'inspirant de ce qui se fait chez nos voisins suisses et allemands invités à témoigner lors des Assises. Un représentant du Bade-Wurtemberg a ainsi présenté le principe de subsidiarité appliquée Outre-Rhin. Les Länders allemands gèrent 80 % des budgets, contre seulement 20 % pour l'État. Pour le moins différent du modèle français ! Même chose en Suisse où le fédéralisme fait des cantons des États souverains et où le modèle de démocratie directe fait dire à Frédéric Bierry que « ces modèles témoignent d'une forme de maturité de la démocratie ».

Pour Frédéric Bierry et les élus de la CEA, la différenciation et l'expérimentation ne sont que des outils vers un renouveau démocratique, et la décentralisation un objectif pour rebâtir la République. Ce qui a fonctionné en Alsace n'est peut-être pas duplicable en l'état, ou selon les mêmes modalités, mais il est clair que la CEA est prête à initier un nouveau schéma territorial aux allures de révolution.



Sondage Quorum

« Les Français et les départements » : pourquoi les Français connaissent leur Département mais par ses élus ?



L'institut Quorum a publié en exclusivité pour le Journal des Départements un sondage intitulé « Les Français et les départements ». Une enquête qui permet de mesurer l'attachement de nos concitoyens à leur département. Enseignement majeur de l'enquête, les Français connaissent leur département, mais ne connaissent pas, ou mal, leurs élus départementaux. Le sondage de l'Institut Quorum montre en effet que si 97 % des Français connaissent leur département, ils ne sont que 28,5 % à pouvoir donner le nom de leur Conseiller départemental et 31 % celui du Président, contre 39% en 2014. Les chiffres se dégradent, donc. Ce n'est pourtant pas la faute d'une communication de plus en plus professionnelle et diversifiée de la part des Conseils départementaux sur leurs compétences et leurs élus. Même s'il est clair que la lecture du journal départemental est une habitude qui n'ira qu'en s'amenuisant...

Alors, pourquoi ce décalage ?

Plusieurs raisons objectives peuvent l'expliquer.

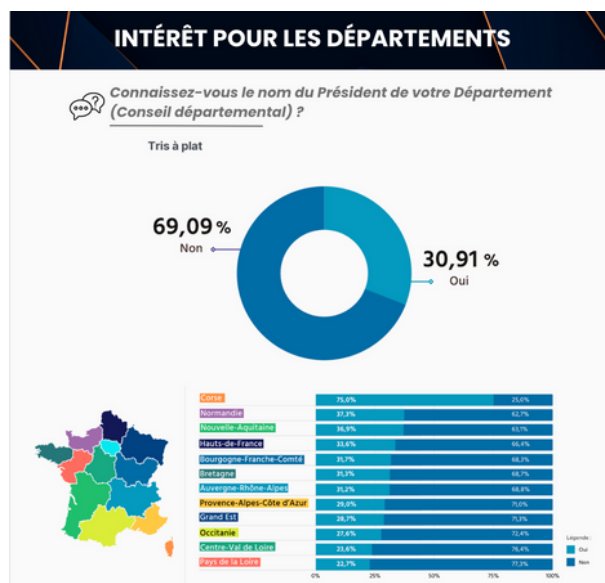
Tout d'abord, l'effet de distanciation créé par la réforme territoriale de 2015. En dessinant des cantons plus grands, la réforme a éloigné l'électeur de son élu. Certains cantons, hier bassins de proximité, sont devenus des mini-circonscriptions. Autre explication : le repli des Français sur la sphère privée et le désintérêt pour la chose publique. Un phénomène qui va en s'accroissant, notamment depuis la crise du Covid. A cela s'ajoute un réel décalage entre les personnes rencontrées par les élus départementaux et la population « réelle ». En effet, les élus, lors de cérémonies, d'événements, rencontrent majoritairement un même cercle ou type de personnes engagées dans une association ou dans la commune. La difficulté à aller au-delà de ce premier cercle est réelle, notamment du fait d'une baisse de l'engagement associatif et de la dégradation du lien social.

À cela s'ajoute un facteur plus profond et plus préoccupant pour notre société qui est le mépris croissant pour les élus. Déconsidéré, souvent perçu comme inutile, l'élu est considéré par beaucoup de nos concitoyens comme coûteux, quand il n'est pas corrompu. Ce discrédit, qui frappait principalement les élus « nationaux » (gouvernement, parlementaires), touche désormais tous les niveaux d'élus.

À ces raisons, pourrait s'ajouter les effets pervers de la loi anti-cumul. Hier, le Président d'exécutif ou l'élu local portait souvent une autre casquette, notamment de parlementaire, ce qui lui donnait une autre stature, une autre vision et une compétence supplémentaire pour servir son territoire. Désormais, chacun demeure à sa propre échelle, dans un pré carré qui peut être un frein à l'efficacité.

Dans ce contexte morose, pas simple de communiquer et de valoriser l'action du Département ou de l'élu. Un casse-tête pour les directions de la communication des Conseils départementaux qui mesurent combien une mise en avant trop visible peut décrédibiliser le support et le discours...

Le Département reste, on le voit, un échelon auquel les Français sont attachés. Question d'Histoire, d'identité ou de racines, question d'attachement pour un terroir, un patrimoine, une dynamique territoriale... Pour autant, la déconnexion de plus en plus marquée entre beaucoup de nos concitoyens et leurs élus, et le désintérêt pour la chose publique, interrogent. Dans ce contexte, il n'est pas étonnant que les Français commencent à bouder l'élection municipale qui était, avec la présidentielle, celle qui connaissait les plus forts taux de participation. Il semble que les Français aiment toujours autant la France, mais qu'ils peinent à savoir comment le dire et le montrer.





François Durovray, Président du Conseil départemental de l'Essonne



Christophe Guilloteau, Président du Conseil départemental du Rhône



Jean-Marc Roze, Président du Conseil départemental de la Marne



Jean Deguerry, Président du Conseil départemental de l'Ain



Martine Vassal, Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône et François Sauvadet, Président du Conseil Départemental de la Côte-d'Or



Marie-Agnès Petit, Présidente du Conseil départemental de la Haute-Loire



Alain Pichon, Président du Conseil départemental de la Vienne et Florence Dabin, Présidente du Conseil départemental du Maine-et-Loire



Jean-Marie Bernard, Président du Conseil départemental des Hautes-Alpes et Florian Bouquet, Président du Conseil départemental du Territoire de Belfort



Alain Pichon, Président du Conseil départemental de la Vienne



Pascal Coste, Président du Conseil départemental de la Corrèze



Marc Fleuret, Président du Conseil départemental de l'Indre et les élus du Départements



Philippe Guet, Président du Conseil départemental de Loir-et-Cher



Christian Poirot, Président du Conseil départemental du Nord







Sophie Pantel, Présidente du Conseil départemental de la Lozère et les élus du Départements



Dominique Le Mèner , Président du Conseil départemental de la Sarthe





Philippe Pichery, Président du Conseil départemental de l'Aube



Nicolas Lacroix, Président du Conseil départemental de la Haute-Marne





CITOYENNETÉ DANS L'ORNE

5 Questions à Christophe de Balorre

Président du Conseil départemental de l'Orne

LJD. Pourquoi le Conseil départemental de l'Orne a choisi de s'emparer du sujet du civisme ?

CdB. Tout simplement parce qu'avec mes collègues Conseillers départementaux, nous sommes convaincus que le civisme est un ciment.

Le ciment du vivre-ensemble, et que sans civisme, sans respect d'autrui, de l'Histoire, du Patrimoine, sans solidarité entre les hommes, la société est malade.

C'est fondamental dans la vie. Et c'est à l'âge où tout se forge, tout se dessine, que nous avons chacun un rôle à jouer. Bien sûr, il y a les parents, l'école. Et bien nous, nous considérons qu'une collectivité départementale a aussi son rôle dans le cadre de la compétence « collèves/éducation », assumée ici dans l'Orne par Valérie Alain, Vice-Présidente du Département.

LJD. Sensibiliser au civisme sans être moralisateur, comment faire ?

CdB. En mettant en place des actions concrètes et ludiques ! Nous avons dans un premier temps adhéré à l'Association Passeport du Civisme fondée par notre collègue vendéen Maxence de Rugy. Cette association nous a accompagnés dans la mise en œuvre de nos actions. Ce que nous proposons aux collégiens ornaïes depuis 2021 c'est une expérience humaine formidable, un premier engagement civique.

LJD. Que leur proposez-vous ?

CdB. Sur la base du volontariat, sur du temps extra-scolaire (le mercredi après-midi) ils participent à 5 ateliers autour des valeurs du civisme. Le programme n'est pas à la carte, c'est un parcours. Le transport est pris en charge par le Département.

Pour être un collégien civique, il faut valider ces 5 activités. Et nos jeunes aiment s'investir ! C'est une chance et je m'en réjouis. La 3e édition aura lieu au printemps 2024.

En parallèle, chacun des 42 conseillers départementaux a un filleul-collégien invité une fois par an à assister à une session du Conseil départemental et à découvrir l'institution. C'est une manière de tisser des liens avec des jeunes de nos cantons respectifs. La politique, les institutions doivent s'incarner ; c'est ce en quoi nous croyons.

LJD. Quel programme en 2024 pour les jeunes Ornaïes engagés dans le Passeport du Civisme ?

CdB. Solidarité, devoir de mémoire, protection du patrimoine et de l'environnement, métiers de la justice et de la sécurité, gestes qui sauvent sont les 5 piliers de notre programme 2024.

Nous leur permettrons ainsi de découvrir les métiers de la justice et de la sécurité au Palais de Justice et à la Gendarmerie d'Alençon.

Ce que nous proposons aux collégiens ornaïes depuis 2021 c'est une expérience humaine formidable, un premier engagement civique.

Nous leur apprendrons les gestes qui sauvent une vie, comment réagir face à un départ de feu avec les sapeurs-pompiers, ils partageront une activité sportive avec des personnes en situation de handicap, aux côtés des chiens d'assistance Handichiens, ils iront au Haras National du Pin, haut lieu patrimonial Ornaïes en pleine renaissance et enfin ils se rendront au Mémorial de Montormel où s'est jouée la fin de la Bataille de Normandie.

C'est un programme riche élaboré par les équipes du Conseil départemental avec le soutien de nombreux partenaires : Barreau d'Alençon, Gendarmerie, Cadets de la Gendarmerie, Handichiens, SDIS, Espaces Naturels Sensibles, comité olympique, clubs parasportifs.

LJD. Quels sont les objectifs que vous vous êtes fixés ?

CdB. Donner à nos jeunes collégiens l'occasion de vivre des temps hors du commun, de développer leur curiosité, de regarder différemment ce qui les entoure, de leur dire combien le civisme, le vivre-ensemble est essentiel à leur âge et toute la vie. C'est un temps privilégié que je souhaite joyeux et instructif.

NOUVEL OUVRAGE “LA FRANCE D’APRÈS – TABLEAU POLITIQUE” DE JÉRÔME FOURQUET

Sortie du tout nouveau livre de Jérôme Fourquet, « **La France d’après – Tableau politique** », édité par Le Seuil.

À cette occasion, Jérôme Fourquet se voit décerner le Prix Aujourd’hui, une récompense attribuée à un ouvrage politique ou historique éclairant la période contemporaine.

Dans « **La France sous nos yeux** », les auteurs Jérôme Fourquet et Jean-Laurent Cassely nous offrent une perspective unique sur les profondes mutations économiques, sociales, paysagères et culturelles que notre pays a connues du milieu des années 1980 à nos jours.

De cette grande métamorphose est né l’ouvrage « **La France d’après** », « c’est-à-dire la France contemporaine, qui diffère singulièrement de la France d’avant ».

Dans ce passionnant ouvrage, Jérôme Fourquet explore, les profondeurs de notre société et dresse un tableau complet de la situation politique, sociale, économique et culturelle de notre pays.

Sous l’influence conjuguée de la société de consommation, de la désindustrialisation, de la déchristianisation, de l’islamisation et de l’américanisation.

Cette plongée politique permet plus globalement de saisir les nouveaux contours socio-économiques et culturels de la France d’après, appuyée par un corpus de cartes, tableaux et graphiques inédits.

Entretien exclusif de Jérôme Fourquet qui revient sur la genèse de ce projet :

Votre nouveau livre constitue le troisième volet d’une série de travaux portant sur la France contemporaine, précédé par « L’Archipel français » et « La France sous nos yeux ». Pourquoi avez-vous choisi de poursuivre cette exploration avec « La France d’après » ?

Dans mes précédents livres, je n’avais qu’assez peu traité des questions électorales (qui sont pourtant au cœur de l’ADN historique de l’Ifop !) et j’ai donc souhaité aborder l’analyse de la société française par le prisme électoral.

Ce prisme électoral constitue de mon point de vue une formidable clé d’entrée pour parler des transformations économique, sociologique, géographique et culturelle du pays.

En effet, pour comprendre les ressorts du vote, il faut convoquer et combiner toutes ces dimensions sans oublier l’influence plus ou moins forte des contextes historiques locaux.

En France, l’analyse électorale a longtemps vu s’opposer deux écoles : celle inspirée par André Siegfried (auteur du magistral *Tableau politique de la France de l’Ouest*) travaillant à partir de l’outil cartographique et de monographies régionales et qui privilégie l’analyse du contexte et de l’environnement dans lequel vit et vote l’électeur, et celle inspirée par Jean Stoetzel (le fondateur de l’Ifop) qui se base elle sur les

Jérôme Fourquet **LA FRANCE D’APRÈS** Tableau politique



JÉRÔME
FOURQUET
Seuil

sondages et privilégie l’analyse des caractéristiques individuelles de l’électeur (profession, âge, diplôme...) présentés sous forme de courbes et de camemberts. Dans ce livre, j’ai voulu quelque part réconcilier Siegfried et Stoetzel en mariant, pour parodier le titre d’un livre de Michel Houellebecq, la carte et le camembert !

Pourquoi avez-vous choisi de publier cet ouvrage en ce moment précis ? Pouvez-vous nous expliquer le contexte ou les événements qui ont motivé cette publication ?

En fait, c’est dans l’autre sens que cela s’est passé !

Je n’ai pas choisi une période de parution qui aurait déterminé un retroplanning de travail de recherche et de rédaction mais je me suis mis à travailler à ce livre à l’issue de l’élection présidentielle de 2022 qui a été marquée par une spectaculaire modification du paysage électoral.

Valérie Pécresse et Anne Hidalgo, qui représentaient les deux grands partis qui avaient structuré la vie politique française pendant des décennies, n’ont en effet recueilli que 6,5 % à elles deux... Face à ce spectaculaire effet de blast, j’ai pensé qu’il fallait en identifier les causes et décrire ce nouveau paysage sociologique et politique que j’appelle la France d’après.

Actualités Politiques

Réserve parlementaire

Le Journal des Départements évoquait ce sujet dans son numéro de novembre. Ils sont maintenant environ 300 parlementaires (députés et sénateurs de tous bords) à souhaiter un retour encadré (avec plus de transparence pour éviter tout clientélisme) de la réserve parlementaire supprimée en 2017.

Ils ont reçu le soutien de l'Association des maires de France (AMF) et demandent l'inscription à l'ordre du jour du Parlement de ce sujet.

33. Gironde

Défense des territoires !

Jean-Luc Gleyze, Président du département de la Gironde, appelle tous les élus et tous les citoyens à défendre l'action publique de proximité dans notre pays, au plus près des besoins des citoyens.

Les Départements assument leurs compétences obligatoires et vont au-delà en innovant avec des politiques de cohésion essentielles pour assurer le lien social, la solidarité et l'équité territoriale.

Les revendications du maillon départemental et des collectivités locales face à un État carenciel, ne sont pas entendues.

Un changement structurel est aujourd'hui inéluctable au risque de précipiter la disparition des collectivités et de nuire gravement aux activités d'intérêt général des associations.

Une asphyxie financière qui réinterroge les missions de solidarité du Département. Il est primordial de réinstaller dans nos modèles des recettes dynamiques pour répondre aux besoins des Girondines et des Girondins.

Déjà entravés par les lois du marché, entre baisses subies des droits de mutation à titre onéreux (DMTO, ou frais de notaire) et de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), les conseils départementaux sont forcés de mettre à l'étude le ralentissement de projets, voire d'envisager la diminution de certains investissements essentiels pour la qualité de vie des citoyens.

Le retrait du dernier levier fiscal (taxe sur le foncier bâti), le refus par l'État de l'indexation de la dotation globale de fonctionnement (DGF) sur l'inflation, le manque persistant de compensation de l'État aux aides individuelles de solidarités (revenu de solidarité active (RSA), allocation personnalisée d'autonomie (APA), prestation de compensation du handicap (PCH)), fragilisent l'action publique départementale, alors même que les besoins sociaux augmentent.

Le manque de marge de manœuvre constaté, affaiblira la solidarité territoriale, fragilisera le tissu social et alimentera la défiance donc la montée des extrêmes. Pour les citoyens, l'unité des territoires est un facteur d'équité.

Deux choix se présentent : se résigner à mourir par asphyxie financière et laisser la victoire à l'État jacobin, ou être solidaires et dire, en « girondins » : défendons nos territoires !

Jean-Luc Gleyze appelle à une mobilisation de toutes et de tous, citoyens élus et non élus, pour :

- Marquer la solidarité des collectivités locales entre elles et avec les administrés, envers qui elles sont redevables ;
- Demander les moyens nécessaires pour agir au plus près des besoins des citoyens ;
- Garantir l'unité et la cohésion de nos territoires par le maintien des services publics de proximité.

51. Marne.

Jean-Marc Roze élu nouveau président du Département.

Cette élection à la présidence du Département intervient à la suite de la démission de Christian Bruyen, élu sénateur le 24 septembre dernier, puisque la loi ne permet pas le cumul de fonctions exécutives locales avec le mandat de parlementaire.

Jean-Marc Roze qui a été élu, au premier tour, président à la majorité absolue des membres du conseil départemental.

Ensuite, le nouveau président a proposé à l'assemblée départementale le nombre et la composition des vice-présidents et des autres membres de la commission permanente.



55. Mayenne

L'heure civique mayennaise : et si je donnais une heure par mois pour aider un voisin ?

Une initiative visant à renforcer l'engagement citoyen au sein de la communauté mayennaise.

Initié par Atanase Périfan, créateur de la Fête des Voisins et de Voisins Solidaires, l'Heure Civique permet de participer à une action organisée de solidarité dans son quartier, sa commune ou d'aider, de manière informelle, un voisin qui en a besoin.

Ernée a été choisie comme territoire de lancement qui promet de mobiliser les citoyens et de favoriser la collecte d'initiatives et de disponibilités pour améliorer la vie de la communauté locale.

Que ce soit pour aider les plus démunis, faire des courses pour des voisins ou encore aider dans les démarches administratives, chaque minute est utile.

Deux façons d'agir existent : soit de manière organisée en fonction des besoins d'association, soit de manière individuelle vis-à-vis du voisinage.

Plus qu'une initiative, l'Heure Civique Mayennaise est un acte de solidarité qui permet d'unir les citoyens du Département de la Mayenne.

70. Haute-Saône

Le Département récompensé pour ses actions innovantes

Le Département de la Haute-Saône a été honoré avec deux distinctions : une médaille de bronze Territoria dans la catégorie pilotage/évaluation des politiques publiques, récompensant l'initiative "étude sur l'avenir énergétique de la Haute-Saône", et une médaille de bronze Territoria Unicef saluant la mise en œuvre de "la mesure unique modulable pour les actions éducatives en milieu ouvert".

Ces trophées ont été remis à Claudy Chauvelot-Duban, 1re vice-présidente en charge de l'action sociale, et Jean-Marie Bertin, vice-président en charge de l'équipement rural et de l'ingénierie publique.

Actualités Aménagement du Territoire

29. Finistère

La suite de la tempête Cioran



Le Président du Département, Maël de Calan, a été reçu par le ministre de l'Agriculture, Marc Fesneau, pour travailler sur l'indemnisation des agriculteurs touchés par la tempête CIARAN.

Les dégâts sur les bâtiments agricoles sont considérables, et de nombreux agriculteurs ne parviendront pas à se relever, y compris ceux qui sont les mieux assurés, sans un effort très puissant de solidarité nationale et régionale.

Un premier recensement des dégâts agricoles est engagé par la chambre d'agriculture, en lien avec l'Association des maires et le Département du Finistère.

L'enjeu est de mobiliser tous les dispositifs existants pour permettre aux agriculteurs d'être soutenus à la hauteur des coûts qu'ils devront engager pour réparer leurs bâtiments et couvrir leurs pertes d'exploitation.

La reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle et l'indemnisation des calamités agricoles font partie de ces outils, mais tous les autres dispositifs européens, nationaux et régionaux de soutien à l'investissement agricole devront également être mobilisés.

Le Président du Département a également souligné l'engagement des agriculteurs pour dégager les routes départementales.

L'ampleur des dégâts et la complexité des chantiers à mener rendent nécessaire l'installation d'un comité de pilotage unique rassemblant un grand nombre d'acteurs publics et privés en vue de :

- 1/ Diagnostiquer les dégâts et prioriser les interventions,
- 2/ Atténuer et réparer les dommages,
- 3/ Anticiper et prévenir les prochaines crises.

Tous les acteurs impliqués dans la reconstruction sont invités à s'y associer, notamment les services de l'État, les collectivités locales (Région, Département, EPCI, communes), les parlementaires, les chambres consulaires représentant le monde économique, les assureurs, les opérateurs de l'énergie et du numérique.

Ce comité dont la première réunion se tiendra début décembre validera un plan d'action global, et sera alimenté par les contributions de groupes de travail opérationnels qui suivront la mise en œuvre des chantiers.

33. Gironde

Dispositif Bus en +



1/l'accueil des usagers

>renforcer l'accès aux droits : accueil socio-administratif, insertion, conseils numériques,
>accompagner les personnes en perte d'autonomie pour des raisons liées à l'âge ou au handicap,
>soutenir les aidantes et aidants,
>repérer des situations de violences conjugales ou intrafamiliales et toute autre situation de maltraitance. Apporter un premier accompagnement.

2/ les consultations

>Protection Maternelle Infantile (PMI) :

- Suivi de grossesses, entretien prénatal précoce, suivi du nouveau-né, et soutien des futurs ou jeunes parents,
- Informations et conseils liés à la vie affective et sexuelle, régulation des naissances, dépistage et réduction des risques d'infections sexuellement transmissibles,
- Missions de santé déléguées par l'État au Département,
- Prévention en santé sexuelle.

Deux automates de biologie médicale délocalisée ont pu être intégrés au dispositif, une première pour un Département. Cela permettra de « dépister pour traiter » sans délai les publics les plus exposés ou les plus éloignés.



51. Marne

La suite de la tempête Cioran



Le Bus France services sillonne la Marne afin d'aller à la rencontre de nos concitoyens, notamment les plus isolés et les plus fragiles, pour leur proposer un large panel de services publics et les accompagner dans leurs démarches administratives du quotidien.

Pour un budget de 250 000 €, ce dispositif est déployé sur le territoire par le Département de la Marne en lien avec l'État.

Les services proposés au public vont de l'initiation au numérique à l'aide aux démarches en ligne. L'objectif principal étant de proposer une assistance, notamment à destination des usagers les moins familiarisés à l'outil numérique.

Certains territoires restent encore trop éloignés du réseau France services, notamment en milieu rural.

Ce bus itinérant, véritable Maison France services mobile, est équipé d'une connexion internet ainsi que du matériel informatique (ordinateurs, imprimantes-scanners).

Ses missions principales sont d'apporter : une information aux usagers, de l'aide pour la réalisation des démarches en ligne, de l'accompagnement au numérique pour en favoriser l'apprentissage et en développer les usages.

27 communes marnaises sont desservies dans des secteurs qui en sont aujourd'hui moins dotés en services publics.

Le public est accueilli par deux travailleurs sociaux, un chargé d'accueil et d'accompagnement de permanente et un agent dépendant de la CSD du territoire concerné.

62. Pas-de-Calais

Inondations : le Département adopte l'aide pour les franchises d'assurance et met en place un numéro d'urgence

Il s'agit d'une aide de 380 euros sans conditions de ressources destinée à couvrir la franchise d'assurance. Pour bénéficier de cette aide, un impératif : la résidence principale doit figurer parmi les communes reconnues en état de catastrophe naturelle. Une mesure financée à part égale entre le Département du Pas-de-Calais et la Région des Hauts-de-France.



62. Pas-de-Calais

Inondations : Jean-Claude Leroy propose la création d'un fonds départemental d'urgence de 10 millions d'euros

Par suite des crues historiques de la Liane, l'Aa, la Canche, la Hem, le Bléquin et d'autres cours d'eau du Boulonnais, du Montreuillois, du Calaisis et de l'Audomarois. Jean-Claude Leroy, Président du Département, a souligné la mobilisation de l'administration départementale et indiqué que les réparations à effectuer seront nombreuses et onéreuses pour contribuer à ce que la vie puisse reprendre normalement.

Parce qu'il n'y a pas de temps à perdre et parce qu'« il est aux côtés des communes et des habitants au quotidien comme dans les moments difficiles », le Département du Pas-de-Calais travaille à créer un fonds d'urgence de 10 millions d'euros pour permettre « la prise en

charge conditionnée des franchises des assurances des particuliers, une aide exceptionnelle aux communes sur le modèle du FARDA ou un soutien aux associations sinistrées. »

Au-delà de ce dispositif d'urgence, le Département anticipe déjà les conséquences de la catastrophe sur les routes départementales : « Près de la moitié de notre réseau est touchée et il conviendra également de réparer ou renforcer des ouvrages d'art. C'est toute une architecture routière qui est ici impactée avec forcément des conséquences sur les connexions avec l'ensemble des territoires. » On estime à 10 millions d'euros les travaux exceptionnels à réaliser sans délai. Là encore, la collectivité entend agir sans tarder.

FINANCES DANS LES DÉPARTEMENTS



TURGOT : Chronique des finances publiques.

STÉPHANE SAUTAREL

SÉNATEUR DU CANTAL VICE-PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES DU SÉNAT

L'examen du projet de loi de finances (PLF) occupe chaque année le Parlement d'octobre à décembre. C'est le **rendez-vous majeur de la vie démocratique de notre pays**, celui qui fixe la ligne de partage entre une majorité et son opposition, au niveau de l'État comme de nos collectivités. C'est en ce sens le rendez-vous majeur qui fixe le cap d'une politique, qui arrête le niveau des ressources, et en particulier le cadre des prélèvements obligatoires qui fondent notre pacte républicain au travers du consentement à l'impôt, mais aussi le niveau des dépenses, des services publics et des investissements.

Le budget doit traduire le Pacte républicain

Le but de cette chronique n'est pas d'en faire une tribune d'expert, ni de renvoyer à une litanie de chiffres et de ratios, mais plutôt de **tenter une lecture politique**, au sens de l'organisation de la cité, de ce qu'est un budget. Les responsables locaux le savent parfaitement, nos dirigeants nationaux semblent parfois l'avoir oublié, tant l'écart entre l'exécution et la prévision s'amplifie, un budget traduit une orientation politique, une volonté, un chemin, qui s'il est contrôlé par notre système institutionnel, est surtout soumis à la sanction des citoyens, des électeurs.

Ainsi, ce PLF, comme celui de l'année passée, pose d'abord une question démocratique. Adopté à grand renfort de 49-3 à l'Assemblée nationale, faute de majorité absolue, mais aussi de majorité de projet, il ne permet plus qu'un débat limité en commission des finances et plus aucun débat ou presque en séance publique. **Si cela est juridiquement et constitutionnellement juste, c'est**



démocratiquement contestable. La représentation nationale est en effet largement privée de l'expression que chaque citoyen représenté est en droit d'attendre. Heureusement, notre bicamérisme permet que ce débat de fond ait lieu au Sénat même si le Gouvernement ne retient trop souvent qu'une part congrue des travaux que nous réalisons. Ce fut en toute hypothèse largement le cas il y a un an pour le PLF 2023, ne préjugeons pas encore de ce qu'il en sera pour 2024. J'en viens maintenant au fond, à ce que signifie les « chiffres » qui nous sont soumis.

2024 : 50 ans de déficits

Le projet de loi de finances pour 2024 tel qu'il fut soumis à la représentation nationale au Sénat, nous livre **un « déficit extrême »**, inédit, à contretemps de la hausse des taux d'intérêt que nous subissons et de la charge de la dette qui est en train d'exploser sous le triple effet de l'inflation, de l'augmentation des taux d'intérêt et surtout de l'accroissement de notre dette. Pire encore, en 2024, **l'État prévoit d'émettre une dette record de 285 milliards d'euros,**

essentiellement pour financer ses dépenses courantes. Notre **addiction à la dépense publique**, à la dette souscrite pour fonctionner et non pour investir, reste bien présente. L'analyse des raisons qui y président serait sans doute désormais plus psychanalytique qu'économique. Je m'en garderai donc bien. Mais rappelons tout de même quelques caractéristiques fondamentales de la copie 2024 présentée par le Gouvernement.

Un PLF triplement inquiétant qui continue à précipiter notre pays vers des abîmes

D'abord **un optimisme des prévisions macroéconomiques** : hypothèse de croissance très favorable, supérieure à toutes celles réalisées par tous les organismes économiques ; taux d'inflation et de chômage, productivité, solde commercial... toujours pris au meilleur des possibilités... Cette posture interroge sur la sincérité même de ce budget qui pourrait encore être davantage dégradé du fait d'un contexte de resserrement de la politique monétaire et d'incertitudes grandissantes au niveau géopolitique.

Ensuite, ce PLF est caractérisé par **un déficit public qui est le deuxième le plus élevé de la zone euro** (4,5 % du PIB) et qui représente 45,7 % des ressources de l'État. La France reste en outre le **troisième pays le plus endetté de la zone euro** (109,7 points du PIB), avec une hausse de près de 12 points depuis 2017, et alors que l'Allemagne se situe à peine au-dessus de 60 points. **La charge de la dette sera le premier poste budgétaire de l'État en 2027** en s'élevant à 84 milliards d'euros, elle se situe déjà à 56 milliards d'euros dès 2024, et encore on peut penser que l'ensemble des facteurs qui l'impactent, tel qu'évoqué ci-dessus, pourrait le propulser plus haut encore. Rappelons que le stock de la dette publique française dépasse désormais les 3000 milliards d'euros. Chacun doit s'en imprégner, même si personne ne peut réellement mesurer ce que cela représente. On pourrait toutefois dire que cela constitue pour chaque français, du nouveau-né au doyen, une dette de l'ordre de 46 000 euros.

Enfin, ce PLF acte **des dépenses publiques toujours en augmentation** qui représentent 100 milliards d'euros supplémentaires en deux ans malgré le retrait des mesures de crise. L'occasion de rappeler que seul l'État est responsable du déséquilibre des comptes publics, puisque les collectivités sont tenues de voter leur budget à l'équilibre et que les dépenses sociales seront au quasi équilibre en 2024. **Le maintien d'une dérive toxique dû « quoi qu'il en coûte »** avec des dépenses de l'État toujours en hausse (+ 22,3 % depuis 2017) dans pratiquement tous les ministères. Ce qui est peut-être encore plus frappant dans ce PLF c'est la **création de 8500 emplois publics supplémentaires** sans réelle réflexion de fond sur nos politiques publiques et qui ne manquent pas d'interroger au regard de l'efficacité de nos services publics et plus encore du poids de « l'administration administrante » dans tous les secteurs publics. Cela a largement été dénoncé dans les hôpitaux publics lors de l'épisode le plus aigu de la crise du Covid, mais cela semble tout aussi vrai dans l'éducation nationale, sans parler des agences et des autorités indépendantes que le Gouvernement a multiplié au cours de ces dernières années.

Ainsi, **trois pistes d'économie** me semblent devoir être mises en œuvre en responsabilité de manière urgente et sans que cela ne puisse s'apparenter à une quelconque rigueur susceptible de casser une croissance déjà fragile. Tout d'abord, il s'agit de **réduire la dépense fiscale et sociale**, c'est-à-dire les niches fiscales et sociales, qui représentent un volume cumulé de près de 150 milliards d'euros. Beaucoup sont utiles, certaines sont obsolètes et surtout toutes doivent être bornées dans le temps, pour permettre une incitation efficace. Ensuite, il convient d'être **attentif aux effectifs publics** qui génèrent durablement de la dépense publique, tout en veillant à un bon niveau de service public. Pour les diminuer, tout en accroissant les effectifs produisant le service public, il faut s'engager vers une **réduction drastique des effectifs de « l'administration administrante »**, c'est à dire celle qui gère, contrôle, norme... et ne produit pas de service public, dans un objectif de tendre vers un rapport de 80/20 : 80 % de la masse salariale devant élèves, devant patients, devant citoyens à protéger... et 20 % maximal pour gérer ces services. La dernière piste d'économie consiste à **réaliser une revue drastique de nos dépenses publiques**, en commençant par les dérives nées de l'agencification de la sphère publique et à la multiplication des doublons administratifs dus en partie à une décentralisation ou à déconcentration non aboutie.

Un premier pas, douloureux, mais indispensable

Voilà quelques pistes qui pourraient constituer **une boussole pour une sphère publique** plus libre, plus responsable, plus efficace, plus pragmatique, plus proche... telle que les français sont en droit de l'attendre. Cela impose que chaque niveau public soit en charge de compétences claires et que chaque compétence soit pleinement exercée à un seul niveau. Exercer une compétence s'entend avec une autonomie financière et juridique pleine et entière, dans un cadre de cohésion républicaine pleinement établie.

Cette **clarté d'exercice autonome des responsabilités**, comme **l'engagement dans une trajectoire vertueuse de gestion** de nos dépenses publiques, est une condition nécessaire au **retour à une réelle souveraineté** qui passe d'abord par notre indépendance financière, mais plus encore à **une confiance retrouvée** de nos concitoyens en leurs institutions publiques. Ce n'est que le premier pas, sans doute le plus douloureux, mais il est indispensable.



Fiabiliser les informations financières et extra-financières pour mieux relever le défi de la transition écologique

Leur patrimoine et leurs compétences confèrent aux collectivités locales un rôle majeur dans la mise en œuvre opérationnelle des objectifs de la stratégie nationale bas-carbone (SNBC). Malgré leurs contraintes budgétaires, les départements doivent investir toujours plus et mettre en place les stratégies afférentes.

Dans le cadre de la transition écologique, ils doivent pouvoir questionner les dépenses afin de les orienter au moment des arbitrages budgétaires. C'est cette évaluation des budgets locaux, sous le prisme des enjeux environnementaux, que vise l'exercice du « budget vert ». Par ailleurs, les départements sont soumis à l'obligation d'élaborer un rapport de développement durable et de le présenter à l'assemblée délibérante en amont du débat budgétaire, dans un souci de transparence du cheminement de l'action publique départementale vers le développement durable.

Rapports de développement durable et budgets verts : outils stratégiques de reporting, de pilotage et de communication interne et externe

Les exercices d'élaboration du rapport de développement durable et de budgétisation verte sont avant tout des outils de pilotage stratégique interne. Ce sont aussi des démarches managériales visant l'appropriation, tout au long du cycle budgétaire, des enjeux environnementaux par l'ensemble des directions, des services et des élus. Ces deux instruments – qui sont également des outils de reporting et de communication externe – facilitent ainsi une montée en compétence générale. Ils s'appuient sur des informations collectées en leur sein et identifient les démarches à conforter ou à construire, dans le cadre d'un dialogue entre les services, les élus et les partenaires externes. Ce faisant, les rapports de développement durable et les « budgets verts » sont marqués du sceau de la complémentarité, aussi bien entre eux qu'avec les autres plans et documents réglementaires et stratégiques des collectivités locales.

Placer la fiabilisation des données financières et de durabilité au service de la transition écologique

Les investissements des départements dans la transition écologique exigent, d'une part, une meilleure connaissance des actifs immobilisés et un fléchage satisfaisant des financements externes des actifs concernés (démarches encouragées par la certification des comptes) et d'autre part, une évolution normative comptable, permettant de mieux identifier la partie « verte » de l'endettement qui finance les seuls investissements indispensables à la transition écologique. En outre, l'utilisation d'indicateurs extra-financiers, issus d'une comptabilité analytique appropriée et robuste, permettrait une meilleure analyse des dépenses.

Dans cette perspective, sans une approche globale, intégrée et prescriptive du *reporting* relatif à la durabilité des collectivités locales et sans une amélioration continue de la trajectoire de fiabilisation de leurs comptes, les démarches isolées d'évaluation environnementale de leurs budgets ne sauraient bénéficier de la confiance des parties prenantes.

En somme, c'est bien la fiabilisation des comptes (un prérequis), du « budget vert » et du rapport de développement durable qui permettra aux départements de piloter leurs projets de transitions et de mesurer leurs véritables impacts environnementaux, sociaux et de gouvernance.



Bruno GÉRARD
Associé EY - Responsable Audit et
Conseil Financier Secteur Public
bruno.gerard@fr.ey.com



El Mehdi LAMRANI
Senior Manager
Secteur Public Local
EY & Associés
Tél. : 01 55 61 08 66
Mobile : 07 61 95 36 18
el.mehdi.lamrani@fr.ey.com

Pour participer à notre Observatoire EY des rapports de développement durable, veuillez trouver ci-dessous le QR code vous permettant d'accéder au questionnaire (temps estimé : 7 min).



Rendez-vous le vendredi 26 janvier à 11h pour la restitution des résultats en présence de représentants de collectivités locales. Le QR code pour s'inscrire ci-dessous



Actualités Finances

À la suite du recours à l'article 49-3, la Loi de Finances 2024 intègre certains amendements qui intéressent les Départements

Voici ce qu'il faut retenir :

1. Budget Vert pour les Collectivités : Les collectivités de plus de 3 500 habitants verront la généralisation du budget vert, avec un focus sur les dépenses d'investissement liées à l'environnement. De plus, la possibilité de créer une "dette verte" sera introduite.
2. Réforme du Secteur Public Local : D'ici 2027, le Compte Financier Unique (CFU) sera progressivement généralisé à l'ensemble du secteur public local, remplaçant ainsi le compte administratif et le compte de gestion.
3. Investissements dans la Sécurité : Une enveloppe supplémentaire de 55 millions d'euros est allouée à la rénovation des casernes de gendarmerie. De plus, les crédits de paiement pour la sécurité civile augmentent de 146 millions d'euros, principalement destinés à la lutte contre les incendies.
4. Soutien aux Entreprises d'Insertion : Les entreprises d'insertion par le travail indépendant bénéficient d'une prolongation de trois ans.
5. Contrats Passerelle : L'expérimentation des "contrats passerelle" est prolongée jusqu'en 2025, permettant aux salariés en contrat d'insertion de travailler au sein d'une entreprise utilisatrice.
6. Renforcement des Dispositifs Outre-Mer : Le "fonds outre-mer" est doublé avec une allocation supplémentaire de 10 millions d'euros, renforçant ainsi les aides à l'ingénierie. De plus, le fonds de secours outre-mer reçoit une augmentation de 5 millions d'euros.
7. Soutien aux Territoires Ultramarins : Une rallonge de 2,5 millions d'euros est accordée à l'Agence de l'outre-mer pour la mobilité.

Rapport de la Cour des Comptes

Dans le deuxième fascicule de son rapport sur les finances publiques locales 2023, la Cour des Comptes étudie l'autonomie financière, la péréquation des ressources et la contractualisation.

La cour plaide pour l'attribution d'une fraction de la croissance des recettes de TVA serait affectée à un fond destiné aux collectivités les plus fragilisées, en cas de diminution importante des recettes de TVA.

La Cour a appliqué aussi à l'autonomie la péréquation financière qui représente 3,1 milliards d'euros en 2022.

La Cour dénonce un « saupoudrage » et propose, en ce qui concerne les Départements un renforcement du fonds de péréquation des droits de mutation à titre onéreux.

Elle suggère aussi une révision des modalités de répartition des transferts financiers de l'État. Avec la réduction d'une partie du FCTVA au profit d'un accroissement des dotations

d'investissement, celles-ci pouvant être réparties en fonction d'objectifs de péréquation.

Compensations des transferts de compétences et de la suppression des impôts locaux en fonction des ressources et des charges des collectivités.

Enfin, elle considère que la contractualisation est devenue un maquis difficile à démêler et que les dispositifs doivent être rendus plus accessibles aux collectivités, notamment celles de petite taille ou fragiles.

À fin septembre 2023, l'épargne des communes et de leurs groupements "continuerait à augmenter", tandis que "celle des régions et, plus encore, des départements chuterait".

Toutefois, les dépenses d'investissement des collectivités, y compris des départements et des régions, continueraient à augmenter.

FCTVA

Les dépenses d'aménagement de terrains seront prises en compte dans le calcul du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) à partir du 1er janvier 2024, à la suite d'une annonce en septembre. Cette mesure ne sera pas rétroactive, car cela aurait représenté un effort financier plus important pour l'État.

Electricité

En ce qui concerne l'amortisseur pour la facture d'électricité des collectivités, il sera prolongé en 2024 pour celles ayant signé des contrats à des tarifs élevés sur plusieurs années. Enfin, des travaux de révision des valeurs locatives sont en cours en collaboration avec les associations d'élus, avec un décalage de deux ans pour l'application des changements prévus dans la loi de finances pour 2023.

Sport. Des acteurs du monde sportif se mobilisent pour demander la baisse de la TVA

Alors que le sport est au centre de toutes les attentions et notamment un axe de développement pour le gouvernement avec Paris 2024, comment expliquer que les loisirs sportifs n'aient pas le soutien du gouvernement ?

Pourquoi une TVA de 20 % sur les loisirs sportifs, pourtant reconnus d'utilité publique, face à des avantages fiscaux pour fast-foods, cinémas ou parcs d'attractions ?

Cette incohérence soulève des questions sur l'équité fiscale. Les risques sanitaires liés à la sédentarité sont croissants, les salles de sport contribuent au bien-être des Français. Elles rencontrent des difficultés persistantes, aggravées par la hausse des coûts énergétiques post-COVID.

Des entités comme la FIFA pourraient bénéficier de privilèges fiscaux en France.

Départements en difficulté

Le ministre délégué chargé des Comptes publics, Thomas Cazenave, a appelé à une mobilisation collective pour débloquer 60 millions d'euros en 2023 en vue d'aider les départements les plus vulnérables, dont la situation financière a été impactée par la baisse des droits de mutation à titre onéreux.

Ce fonds provient du fonds de sauvegarde créé lors du remplacement de la taxe sur le foncier bâti par la TVA dans le panier fiscal des départements. Il a été alimenté depuis 2022 par une part fixe de la TVA de 250 millions d'euros, et son utilisation est envisagée pour soutenir les départements en difficulté financière.

La ministre déléguée chargée des Collectivités territoriales, Dominique Faure, a souligné que quinze départements méritent une attention particulière, mais seulement huit d'entre eux rencontrent de graves difficultés.

Le président de Départements de France, François Sauvadet, a plaidé pour l'augmentation du fonds de sauvegarde de 40 millions d'euros pour le porter à 100 millions.

Renforcer le pouvoir de taux des collectivités en matière de fiscalité

Le rapporteur général du Budget à l'Assemblée nationale, Jean-René Cazeneuve, veut la sanctuarisation du pouvoir de taux dont les collectivités disposent encore aujourd'hui sur les impôts locaux et a proposé un amendement en ce sens à l'Assemblée nationale au projet de loi de finances (PLF) pour 2024.

91. Essonne

Le Département tire la sonnette d'alarme face à une chute historique de ses recettes et une hausse continue de ses dépenses

Le Département de l'Essonne est confronté à un effondrement majeur de ses recettes, qui va atteindre près de 100 millions d'euros pour 2023. D'une part, parce que la crise immobilière se traduit par une baisse des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) de 30 % par rapport à 2022, soit la troisième plus forte baisse au plan national, et représente une perte de 80 millions d'euros. D'autre part, parce que la taxe sur la valeur ajoutée, soit un tiers des recettes de la collectivité, est moins dynamique que les années précédentes et entraîne une perte de 12 millions d'euros. Enfin, car les dotations de l'État continuent de diminuer : la dotation globale de fonctionnement baissera par exemple de 1 million d'euros en 2024 par rapport à 2022.

Parallèlement, les dépenses de fonctionnement, dont 96 % sont obligatoires et en premier lieu celles à caractère social, continuent d'augmenter de manière significative avec + 77 millions € en 2023 par rapport à 2022. Cette augmentation est liée à la croissance démographique (induisant des constructions de collèges supplémentaires

par exemple), à la hausse des besoins sociaux, aux nouvelles mesures réglementaires décidées par l'État telles que les revalorisations salariales des agents de la fonction publique, à la hausse des tarifs de l'énergie et au contexte inflationniste.

La hausse des dépenses sera limitée à 1 % en 2024 contre 2.6 % d'inflation estimée ainsi qu'une réduction du rythme d'investissement d'environ 80 millions d'euros sur 2024 et une « année blanche » sur certains dispositifs.

Pour François Durovray, le Président, « une énième fois, les récentes annonces du Gouvernement à l'égard des collectivités ne sont que des effets de manche : l'Essonne a répondu présente à maintes reprises aux côtés du Gouvernement, notamment lors de la crise sanitaire. Nous demandons maintenant à l'État de se tenir de notre côté dans l'intérêt des Essonnais et du territoire. La solidarité, c'est dans les deux sens ! »

93. Seine-Saint-Denis

Le Département a reçu la note « A+ » par l'agence de notation Fitch

Après analyse de la trajectoire financière de la collectivité – en rétrospective et en prospective – l'agence Fitch a attribué au Département la note « A+ » avec « perspective stable ».

 GROUPE
DELBO PRESSE

delbopresse.com 

Objectif Attractivité

40 années d'expérience au service des Territoires de France, le Groupe Delbo Presse lance sa nouvelle marque : "Objectif Attractivité" afin de répondre aux besoins grandissant de nos collectivités territoriales

Prenons rendez-vous et échangeons sur les enjeux de vos territoires

Actualités Juridiques



Mathilde Haas

Avocate au Barreau de Paris
Avocate collaborateur du cabinet
PUBLICA-AVOCATS

#VIEPRO

Une prime pouvoir d'achat exceptionnelle dans la FPT

Un décret précise les conditions et modalités de versement de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire annoncée dans la fonction publique territoriale pour les agents publics, assistants maternels et familiaux dont la rémunération brute est inférieure à 39 000 euros. Il prévoit que les organes délibérants d'une collectivité ou d'un établissement public « peuvent instituer, après avis du comité social compétent, une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire »

« Son montant peut différer selon les bénéficiaires en fonction de la rémunération, du niveau de classification, de l'ancienneté dans l'entreprise, de la durée de présence effective pendant l'année écoulée ou de la durée de travail prévue au contrat de travail ». « Le versement de la prime peut être réalisé en une ou plusieurs fois, dans la limite d'une fois par trimestre, au cours de l'année civile. »

Décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale

#RAPPORT

Bilan d'étape de la loi transformation de la fonction publique

Plusieurs années après la promulgation de la loi du 6 août 2019, la Cour des comptes a dressé un bilan de la mise en œuvre des principales mesures contenues dans cette loi.

Dans ce rapport, la Cour des comptes déplore « le retard pris dans la publication de certains textes d'application » qui « altère la portée de la loi », même si « un nombre très important de décrets ont d'ores-et-déjà été publiés ». S'agissant des recrutements, elle relève que malgré « l'élargissement des possibilités de recours aux contractuels », les employeurs publics peinent à s'en saisir pour

pour remédier à la faible attractivité de la fonction publique et que « la fluidité des modes de recrutement statutaire et des parcours professionnels » est encore « bridée par de nombreux freins ». Enfin, sur le sujet majeur de la durée légale de travail, la Cour des comptes constate que les dispositions de la loi TFP visant à l'harmonisation ont été laissées de côté.

Pour remédier à ses constatations, la Cour des comptes formule 8 recommandations parmi lesquelles : « étendre l'obligation de remboursement des sommes perçues au titre de la rupture conventionnelle à tous les agents publics trouvant un emploi dans le secteur public dans le délai de six ans », ou encore « publier un état des lieux des régimes dérogatoires à la durée annuelle du travail de 1 607 heures dans la fonction publique de l'État et mettre fin aux situations non prévues par les textes ».

Cour des comptes, rapport public thématique, Transformation de la fonction publique : bilan d'étape, novembre 2023

#ASE

22 nouvelles mesures pour lutter contre les violences faites aux enfants

« 1 enfant est victime d'inceste, de viol ou d'agression sexuelle toutes les trois minutes. 1 enfant meurt tous les cinq jours au sein de la sphère familiale. » C'est avec ces chiffres qu'a été présenté le nouveau plan du Gouvernement de 22 mesures contre les violences faites aux enfants pour 2023-2027, lundi 20 novembre 2023, par la Première ministre au troisième Comité interministériel à l'enfance.

Parmi ces mesures, la « création de nouveaux postes au sein des dispositifs de recueil de la parole des enfants, tels que le 119 », la « création du nouvel Office des mineurs, l'OFMIN, qui comptera 85 policiers et gendarmes » pour mener des enquêtes, « la mise en place d'un plan de formation interministériel pour les agents des ministères, magistrats, professionnels de l'enfance et les soignants ».

Plan de lutte contre les violences faites aux enfants 2023-2027 et du renforcement de l'action de l'État pour les enfants protégés lors du 3ème Comité interministériel à l'enfance.

#MARCHESPUBLICS

Publication de la mise à jour du guide sur les prix dans les marchés publics

La DAJ de Bercy publie, dix ans après la première édition, une version actualisée du guide pratique sur le prix dans les marchés publics.

Guide sur le prix dans les marchés publics, les guides de l'OECP, Novembre 2023.

#COMMANDEPUBLIQUE

Nouveaux seuils européens de commande publique en 2024

La commission européenne a dévoilé les nouveaux seuils d'application des directives européennes relatives aux marchés publics et aux contrats de concession qui sont en légère hausse. Ils seront applicables à compter du 1er janvier 2024.

Pour les marchés de fournitures et services des pouvoirs adjudicateurs centraux, le montant est relevé à 143 000 euros, pour les autres pouvoirs adjudicateurs à 221 000 euros. Lorsqu'ils concernent la défense et la sécurité, le seuil passe à 443 000 euros. Enfin, pour les marchés de travaux et les contrats de concessions, le seuil sera fixé à 5 538 000 euros.

La DAJ de Bercy rappelle que ces « seuils sont révisés tous les deux ans afin de corriger toute évolution monétaire entre les États signataires qui affecterait l'étendue de leurs marchés publics qui sont ouverts à la concurrence des entreprises établies dans les autres pays membres de l'AMP ».

Publication au JOUE du 16 novembre 2023.

#URBA

Suppression de l'obligation de transmission par le pétitionnaire du dossier de demande de certificat ou d'autorisation d'urbanisme ou de la déclaration préalable

Un décret du 10 novembre 2023 modifie les modalités de transmission au préfet de certaines demandes et autorisations d'urbanisme.

Le premier alinéa de l'article R*423-7 du code de l'urbanisme est supprimé. Le maire, au nom de la commune, ne doit plus transmettre un exemplaire de la demande ou de la déclaration préalable au préfet dans la semaine qui suit le dépôt.

La notice indique que « cette suppression ne remet pas en cause les règles de transmission au contrôle de légalité des actes des collectivités territoriales et de leurs groupements. Conformément aux règles définies par le code général des collectivités territoriales, le dossier complet de demande sera transmis au préfet au titre du contrôle de légalité au moment de la naissance de la décision, qu'elle soit expresse ou tacite. »

Ces nouvelles modalités s'appliquent aux demandes de certificat et d'autorisation d'urbanisme et aux déclarations préalables déposées à compter du 1er janvier 2024.

Décret n° 2023-1037 du 10 novembre 2023 modifiant les modalités de transmission au préfet de certaines demandes relatives aux certificats et autorisations d'urbanisme

#ASSISTANTFAMILIAL #JURISPRUDENCE

Retrait d'agrément : l'assistant et la commission consultative paritaire départementale (CCPD) doivent être informés de la teneur des informations préoccupantes recueillies

Cette décision du Conseil d'État statuant en qualité de juge des référés se justifie doublement : l'intéressé doit pouvoir se défendre utilement et la commission consultative paritaire départementale doit pouvoir rendre un avis sur la décision envisagée.

Dans cette affaire, le président d'un conseil départemental avait retiré l'agrément de deux assistants familiaux et procédé à leur licenciement après avoir recueilli des informations préoccupantes faisant état de faits graves remettant en cause leurs pratiques professionnelles.

Ces éléments faisant l'objet d'une instruction judiciaire, le président du conseil départemental a refusé de fournir, aux intéressés qui le demandaient, davantage de précisions sur les faits ayant justifié la transmission d'une information préoccupante au procureur de la République. La CCPD n'ayant pas plus été informée a indiqué se trouver dans l'impossibilité de rendre un avis sur le retrait envisagé de leurs agréments.

Le juge des référés a suspendu l'exécution des décisions de retrait d'agrément et de licenciement. Le conseil départemental se pourvoit en cassation contre l'ordonnance rendue.

Le Conseil d'État juge que la consultation de la CCPD qui doit rendre un avis avant que le président prenne sa décision de retrait d'agrément, et « à laquelle est attachée la possibilité pour l'intéressé de présenter ses observations, revêt ainsi pour ce dernier le caractère d'une garantie ». « Il en résulte qu'un tel retrait ne peut intervenir pour un motif qui n'aurait pas été soumis à la commission consultative paritaire départementale et sur lequel l'intéressé n'aurait pu présenter devant elle ses observations. »

La circonstance qu'une procédure pénale serait engagée ne peut faire obstacle à ce que soient communiqués à l'intéressé ainsi qu'à la commission consultative paritaire départementale les éléments sur lesquels le président entend se fonder.

« Si la communication de certains de ces éléments est de nature à porter gravement préjudice aux personnes qui auraient alerté les services du département, à l'enfant concerné ou aux autres enfants accueillis ou susceptibles de l'être, il incombe au département non de les communiquer dans leur intégralité mais d'informer l'intéressé et la commission de leur teneur, de telle sorte que, tout en veillant à la préservation des autres intérêts en présence, l'intéressé puisse se défendre utilement et que la commission puisse rendre un avis sur la décision envisagée. »

Conseil d'État, 1ère - 4ème chambres réunies, 9 novembre 2023, n°473633

#ASSISTANTFAMILIAL #JURISPRUDENCE

La transmission d'éléments préoccupants recueillis au procureur de la République ne fait pas obstacle à ce que soient apportées des précisions sur leur teneur

Dans la continuité de la jurisprudence précédente, le département doit, en référé, apporter des « précisions sur la teneur des éléments portés à sa connaissance ou recueillis par lui et qui auraient revêtu un caractère suffisant de vraisemblance et de gravité et révélé une situation d'urgence justifiant » la suspension de l'agrément sans pouvoir invoquer le fait que ces éléments avaient été transmis au procureur de la République, lequel n'avait pas autorisé leur communication. A défaut, il peut être considéré qu'il existe un doute sérieux sur la légalité de la décision.

Conseil d'État, 1ère - 4ème chambres réunies, 9 novembre 2023, n°474932.

#MEDIATION #JURISPRUDENCE

La décision de mettre fin à la procédure de médiation préalable obligatoire est insusceptible de recours

C'est ce qu'a jugé le Conseil d'État dans une décision du 2 octobre 2023 selon laquelle : « il résulte de l'ensemble des dispositions de la loi du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXIe siècle et du décret du 16 février 2018 portant expérimentation d'une procédure de médiation préalable obligatoire en matière de litiges de la fonction publique et de litiges sociaux qu'en mettant fin à la procédure de médiation préalable obligatoire, l'autorité administrative ne peut être regardée comme prenant une décision susceptible de recours. Les conclusions dirigées contre cet acte doivent être regardées comme dirigées contre la décision initiale de l'autorité administrative ou, le cas échéant, la décision prise sur recours administratif préalable obligatoire. »

Conseil d'État, 1ère - 4ème chambres réunies, 2 octobre 2023, n°467834

#REMUNERATION #JURISPRUDENCE

Pas de prescription biennale pour les indus portant sur des frais occasionnés par les déplacements temporaires des agents

Dans ce litige, le requérant avait bénéficié d'un stage de reconversion professionnelle au titre duquel une avance lui avait été versée pour couvrir ses frais de déplacement et de mission durant cette période de stage. Un titre de perception avait été émis afin de recouvrer la totalité de cette somme que l'administration a estimée indue. Le tribunal administratif de Toulon a annulé le titre exécutoire. La Cour administrative d'appel de Marseille a rejeté l'appel formé par le ministre des Armées contre le jugement.

Le Conseil d'État juge que la juridiction d'appel a commis une erreur de droit en jugeant que l'action en répétition de l'avance en litige versée au titre de frais de mission et de déplacement était soumise à la prescription biennale prévue par les dispositions de l'article 37-1 de la loi du 12 avril 2000.

Il rappelle en effet, qu'une « somme indûment versée par une personne publique à l'un de ses agents au titre de sa rémunération peut, en principe, être répétée dans un délai de deux ans à compter du premier jour du mois suivant celui de sa date de mise en paiement sans que puisse y faire obstacle la circonstance que la décision créatrice de droits qui en constitue le fondement ne peut plus être retirée ». Sauf disposition spéciale, cette règle est applicable « à l'ensemble des sommes indûment versées par des personnes publiques à leurs agents à titre de rémunération, y compris les avances et, faute d'avoir été précomptées sur la rémuné-

ration, les contributions ou cotisations sociales. En revanche, elles ne sont pas applicables aux avances et versements indus portant sur des frais occasionnés par les déplacements temporaires des agents qui ne constituent pas un élément de leur rémunération ».

Conseil d'État, 9 novembre 2023, n°469144.

#ABANDONDEPOSTE

Pas de radiation des effectifs pour abandon de poste d'un contractuel refusant un changement d'affectation et ne rejoignant pas son poste

Un agent contractuel qui, « d'une part refuse, avant l'expiration de ce contrat, de signer un nouveau contrat prévoyant une autre affectation ou d'accepter un changement d'affectation s'apparentant à la modification d'un élément substantiel de son contrat en cours, et, d'autre part, ne rejoint pas cette nouvelle affectation » ne peut pas être radié des effectifs pour abandon de poste. Seule une « procédure de licenciement, dans les conditions prévues par les articles 39-3 et 39-4 du décret n° 88-145 du 15 février 1988 » peut être engagée.

Conseil d'État, 3e - 8ème chambres réunies, 3 novembre 2023, n°461537.

#CITIS

Pour être provisoire, la décision de placement en CITIS doit préciser qu'elle peut être retirée

C'est ce qu'a jugé le Conseil d'État, en référé, dans une décision récente.

Pour mémoire, la décision par laquelle l'administration place son agent en CITIS est une décision créatrice de droit qui ne peut être retirée si elle est illégale, que dans le délai de quatre mois suivant son adoption, et ne saurait ultérieurement, en l'absence de fraude, remettre en cause l'imputabilité au service ainsi reconnue.

En application des dispositions de l'article 37-5 du décret du 30 juillet 1987, l'administration, « lorsqu'elle n'est pas en mesure d'instruire la demande de l'agent dans les délais impartis » peut placer l'agent en CITIS provisoire. Ce placement « ne vaut pas reconnaissance d'imputabilité, et pouvant être retiré si, au terme de l'instruction de la demande de l'agent, cette imputabilité n'est pas reconnue. »

Toutefois, la décision doit préciser « qu'elle peut être retirée dans les conditions prévues à l'article 37-9 du décret du 30 juillet 1987 ». A défaut, l'arrêté ne peut être regardé comme ayant placé l'agent en congé pour invalidité temporaire imputable au service à titre seulement provisoire.

CE, ordonnance du 3 novembre 2023, n°465818.

#ACCIDENTDESERVICE

Conduire en état d'ivresse est un obstacle à l'imputabilité au service de l'accident

La veuve d'un agent décédé lors d'un accident de circulation survenu alors qu'il regagnait son domicile, après un repas de service alcoolisé, demandait l'annulation de la décision de refus de reconnaissance de l'imputabilité de l'accident, de reconsidérer les droits subséquents des ayants-droits de l'agent, et de lui verser la pension d'invalidité qui lui semblait due.

A l'occasion de ce contentieux, le Conseil d'État a confirmé la position des juges d'appel selon laquelle « le choix délibéré de l'agent de conduire sous imprégnation alcoolique est constitutif d'un fait personnel rendant l'accident détachable du service » et « qu'était à cet égard sans incidence la circonstance que l'alcool ait été consommé à l'occasion d'un événement festif organisé pendant le temps de travail ».

Dès lors, « quand bien même l'accident s'était produit sur le parcours habituel et pendant la durée normale du trajet entre le lieu de travail » de l'agent et son domicile, « cet accident ne pouvait être regardé comme imputable au service ».

Conseil d'État, 3 novembre 2023, n°459023.



1933-2023 : 90 ans de jurisprudence du Conseil d'État sur la liberté de réunion et sur la dissolution des associations et groupements de combat

BERNARD DE FROMENT

ANCIEN DÉPUTÉ ET PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CREUSE, AVOCAT SPÉCIALISÉ EN DROIT PUBLIC ASSOCIÉ DU CABINET PUBLICA-AVOCATS

Par 4 décisions du 9 novembre 2023 (*Décisions n° 476384 et suivants, Les Soulèvements de la Terre et autres* ; n° 464412, *M. Y. et autres (Groupe Antifasciste Lyon et Environs)* ; n° 460457, *M. X. (Alvarium)* ; n° 459704 et 459737, *association Coordination contre le racisme et l'islamophobie et autre*), la Haute juridiction administrative a précisé les critères justifiant la dissolution d'une association ou d'un groupement.

A dire vrai, il n'y a rien de bien nouveau sous le soleil.

En statuant comme il vient de le faire, le Conseil d'État s'est inscrit dans sa longue tradition libérale, au moins octogénaire, de défenseur des libertés publiques, interrompue, seulement, par quelques accroc, dans des périodes particulièrement troublées, notamment sous l'Occupation allemande.

La première décision qui fait date, et que connaissent bien les étudiants découvrant le droit public, est l'arrêt « *Benjamin* » du 19 mai 1933, (CE, Section, au Recueil Lebon et aux GAJA), rendue à propos de l'interdiction par le maire de Nevers de la conférence d'un écrivain qui n'avait pas l'heur de plaire aux instituteurs syndiqués de la Nièvre, lesquels estimaient que ce spécialiste de Courteline et Sacha Guitry, salissait par ses écrits le personnel de l'enseignement laïque.

Le principal considérant de cette décision, qui annulait, il y a juste 90 ans, l'interdiction prononcée par l'édile municipal, était ainsi rédigé : « *considérant que s'il incombe au maire, en vertu de l'article 97 de la loi du 5 avril 1884, de prendre les mesures qu'exige le maintien de l'ordre, il doit concilier l'exercice de ses pouvoirs*

avec le respect de la liberté de réunion garantie par les lois du 30 juin 1881 et du 20 mars 1907. »

Le Conseil d'État a veillé, par la suite, à assurer un strict respect de cette liberté, comme celle d'association qui relève de la même logique, alors même que les gouvernements successifs, (et le gouvernement actuel ne fait pas exception à la règle), s'efforçait de restreindre le droit à manifester pour éviter les troubles à l'ordre public.

Ainsi, sous l'empire de la loi du 10 janvier 1936, votée pour prévenir des événements tels que celui du 6 février 1934, qui permettait au gouvernement de dissoudre les « *groupements ayant le caractère d'organisations de combat* », par décret pris en conseil des ministres, le Conseil d'État, faisait application de la jurisprudence Benjamin, en annulant la décision du maire de Lyon, ayant interdit la tenue d'un banquet « *politico-professionnel* » que devait présider Charles Maurras, pourtant dirigeant de l'Action française, (laquelle venait d'être dissoute), aux motifs que « *en lui-même le banquet ne présentait pas de danger ... et que même dans l'hypothèse où une contre-manifestation eût été à redouter, le préfet du Rhône eût disposé des forces de police suffisantes pour maintenir l'ordre* » (CE, 5 février 1937, Bujadoux, au Recueil, p.153).

En réalité, tant qu'il n'existait pas de procédure d'urgence permettant au juge administratif de censurer en temps utile un refus illégal de manifester, la censure du juge, intervenant plusieurs mois après la date où la manifestation aurait dû avoir lieu, ne présentait, hormis le versement d'éventuelles indemnités en réparation de la faute lourde commise par



l'autorité de police, qu'un intérêt purement intellectuel.

L'introduction de la procédure de « *référé-liberté* », par la loi n° 2000-597 du 30 juin 2000 relative aux référés devant les juridictions administratives (article L. 521-2 du code de justice administrative), a changé la donne, puisqu'elle permet d'obtenir, dans un délai de 48 heures, l'arrêt de l'exécution d'une décision administrative lorsqu'une décision porte une atteinte grave et manifestement illégale à une liberté fondamentale. Ce qui est bien évidemment le cas des décisions d'interdiction de réunions ou de manifestations sur la voie publique.

L'article L.212-1 du code de la sécurité intérieure, issu de la loi précitée du 10 janvier 1936, (et modifié, une nouvelle fois par l'article 16 de la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République), est désormais ainsi rédigé :

« Sont dissous, par décret en conseil des ministres, toutes les associations ou groupements de fait :

1° Qui provoquent à des manifestations armées ou à des agissements violents à l'encontre des personnes ou des biens ;
 2° Ou qui présentent, par leur forme et leur organisation militaires, le caractère de groupes de combat ou de milices privées ;
 3° Ou dont l'objet ou l'action tend à porter atteinte à l'intégrité du territoire national ou d'attenter par la force à la forme républicaine du Gouvernement ;
 4° Ou dont l'activité tend à faire échec aux mesures concernant le rétablissement de la légalité républicaine ;
 5° Ou qui ont pour but soit de rassembler des individus ayant fait l'objet de condamnation du chef de collaboration avec l'ennemi, soit d'exalter cette collaboration ;
 6° Ou qui, soit provoquent ou contribuent par leurs agissements à la discrimination, à la haine ou à la violence envers une personne ou un groupe de personnes à raison de leur origine, de leur sexe, de leur orientation sexuelle, de leur identité de genre ou de leur appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une prétendue race ou une religion déterminée, soit propagent des idées ou théories tendant à justifier ou encourager cette discrimination, cette haine ou cette violence ;
 7° Ou qui se livrent, sur le territoire français ou à partir de ce territoire, à des agissements en vue de provoquer des actes de terrorisme en France ou à l'étranger.

Le maintien ou la reconstitution d'une association ou d'un groupement dissous en application du présent article, ou l'organisation de ce maintien ou de cette reconstitution, ainsi que l'organisation d'un groupe de combat sont réprimées dans les conditions prévues par la section 4 du chapitre 1er du titre III du livre IV du code pénal. »

Comme on le voit, l'article L.212-1 recouvre désormais un champ très étendu et offre au Président de la République, par décret, « en conseil des ministres », de larges possibilités, du moins en apparence, de dissolution des associations et groupements qu'il considère comme violents et poursuivant des buts contraires aux valeurs et à la légalité républicaine.

Mais cette appréciation de la plus haute autorité de l'État est soumise au contrôle du juge administratif dont la grille d'analyse, très

libérale, n'a pas vraiment changé depuis l'arrêt Benjamin, si l'on excepte le fait que désormais les visées terroristes et les agissements provoquant à la haine ou y contribuant à l'égard de personnes ou catégories de personnes en raison de leurs origines ou identité (7° et 6° de l'article L.212-1) peuvent justifier la dissolution d'associations ou de groupements.

Que l'on en juge :

Il ressort du communiqué de presse que le Conseil d'État a publié pour commenter ses 4 décisions du 9 novembre dernier qu' « Une dissolution d'association ou de groupement est justifiée au titre de l'article L.212-1 du CSI si une organisation incite, explicitement ou implicitement, à des agissements violents de nature à troubler gravement l'ordre public ».

Pour la Haute juridiction, « Peut constituer une telle provocation le fait de légitimer publiquement des agissements d'une gravité particulière ou de ne pas modérer sur ses réseaux sociaux des incitations explicites à commettre des actes de violence. Par ailleurs, il est aussi possible de dissoudre une association ou un groupement qui provoque ou contribue à la discrimination, à la haine ou à la violence envers les personnes en raison notamment de leurs origines ou de leur identité. ».

C'est à l'aune de ces considérations, qu'il convient de lire les 4 décisions du 9 novembre dernier, par lesquelles la Haute juridiction administrative a, après avoir apprécié le degré de gravité des provocations reprochées à ces quatre organisations, annulé la dissolution des « Soulèvements de la Terre » mais confirmé celles du « Groupe Antifasciste Lyon et Environs » (dit « la GALE »), de « l'Alvarium » et de la « Coordination contre le racisme et l'islamophobie » (CRI).

On se contentera ici de relever les raisons qui ont conduit le Conseil d'État à annuler le décret de dissolution des « Soulèvements de la Terre » :

- Aucune provocation à la violence contre les personnes ne peut être imputée à l'Association ;
- Le relais, avec une certaine complaisance, d'images d'affrontements avec les forces de

l'ordre, notamment contre la construction de retenues d'eau à Sainte-Soline, ne constitue pas une revendication, une valorisation ou une justification de tels agissements ;

- Si les « Soulèvements de la Terre » se sont bien livrés à des provocations à des agissements violents à l'encontre des biens, qui entrent dans le champ du 1° de l'article L. 212-1 du code de la sécurité intérieure, leur dissolution ne constituait pas une mesure adaptée, nécessaire et proportionnée à la gravité des troubles susceptibles d'être portés à l'ordre public au vu des effets réels qu'ont pu avoir leurs provocations à la violence contre des biens, à la date à laquelle a été pris le décret attaqué.

J'avoue que le troisième point de l'explication me rend quelque peu perplexe, parce que :

- D'une part, je ne vois pas quelle mesure alternative « adaptée, nécessaire et proportionnée » le gouvernement aurait pu prendre à l'égard des « Soulèvements de la Terre » pour sanctionner les « provocations à des agissements violents à l'encontre des biens », bien réelles, auxquelles s'est livrée l'association ;
- D'autre part, je crains que l'annulation de cette dissolution par la plus haute juridiction administrative ne renforce cette association et n'incite tous les partisans de la désobéissance civile à continuer leur combat. Au besoin en usant de violence, contre les décisions légalement prises concernant de grands projets d'aménagement pourtant reconnus d'utilité publique.



Solidarités



Les acteurs demandent en urgence des Actions Fortes et des Ressources Immédiates



En prévision du comité interministériel annoncé par la Première ministre lors de la clôture des Assises nationales des départements le 10 novembre dernier, (voir dossier spécial), le Conseil national de la protection de l'enfance (CNPE), le Conseil national de l'adoption (CNA), et le Conseil d'orientation des politiques jeunesse (COJ) demandent un « plan Marshall pour la protection de l'enfance » qu'ils ont élaboré. Ils soulignent également la nécessité d'un « renforcement des coopérations État-départements » et de la mobilisation de tous les acteurs de la société civile.

Lors d'une conférence de presse conjointe le 16 novembre 2023, ces conseils, accompagnés de l'Uniopss et d'élus de diverses collectivités, ont présenté leur unité face à une « crise grave, inédite, multifactorielle » dans la protection de l'enfance.

Anne Devreese, présidente du CNPE, a évoqué cette crise malgré les progrès considérables réalisés ces dernières années et l'engagement inébranlable des professionnels. L'accroissement de l'activité en protection de l'enfance, combiné à des difficultés financières et de recrutement, crée une saturation des dispositifs d'accueil et d'accompagnement.

Selon une étude de l'Uniopss portant sur 314 établissements et services du réseau Uniopss-Uniopss, le secteur de la protection de l'enfance connaît des difficultés de recrutement généralisées, avec un taux moyen de postes vacants de 9 %. Cette situation entraîne le recours à l'intérim, touchant 40 % des répondants et représentant un coût élevé pour les établissements et services.

Face à ces défis, 20 % des établissements ont été contraints de réduire leur capacité d'accompagnement, et 5 % ont dû fermer totalement leurs services en semaine ou les week-ends. De plus, 45 % des structures accompagnent des enfants dont les profils ne correspondent pas aux projets établis, principalement des enfants en situation de handicap.

Eve Robert, DGA Solidarités du département de Seine-Saint-Denis, souligne que 10 à 20 % des enfants présentent une double vulnérabilité, avec un handicap et une mesure de protection de l'enfance. Elle insiste sur le besoin de solutions plus diversifiées pour la prise en charge du handicap, soulignant les retards dans la création de places dédiées.

Les acteurs de la protection de l'enfance attendent également les résultats des Assises de la pédiatrie et de la santé de l'enfant, avec un accent particulier sur le développement des unités d'accueil pédiatrique des enfants en danger.

Le COJ alerte sur le risque que les jeunes majeurs deviennent la "variable d'ajustement" des départements dans un contexte financier tendu. Les retards dans l'exécution des décisions de justice sont également soulignés comme une faille du système, préjudiciable aux enfants et à la crédibilité des institutions.

En conclusion, Monique Limon, présidente du CNA, déclare que tous sont prêts à contribuer à la mobilisation générale demandée par Elisabeth Borne le 10 novembre dernier, soulignant l'urgence d'obtenir des moyens et des ressources humaines

Annnonce d'Elisabeth Borne

Ce plan 2023-2027 contre les violences faites aux mineurs est composé de 22 mesures :

1. La création d'un office central de lutte contre les violences faites aux enfants.
2. La mise en œuvre d'une grande campagne nationale sur les violences sexuelles faites aux enfants.
3. La création d'une cellule de conseil et de soutien pour les professionnels.
4. L'inscription dans la loi du retrait de l'exercice de l'autorité parentale en cas de condamnation pour violences sexuelles incestueuses.
5. L'accompagnement personnalisé des enfants tout au long du processus pénal.
6. Le déploiement national des unités d'accueil et d'écoute pédiatriques (UAPED).
7. La généralisation du contrôle des antécédents judiciaires pour tous les intervenants auprès des enfants.
8. Le renforcement et cohérence du contrôle des incidents pendant les activités périscolaires et extrascolaires.
9. La lutte contre la prostitution des mineurs et amélioration du repérage.
10. La création d'une plateforme d'écoute au sein du GIP France Enfance Protégée.

11. Le renforcement de l'action de l'État pour les enfants vulnérables et protégés.
12. La concertation sur la mise en place d'un service public de la petite enfance.
13. L'amélioration de la prise en charge des enfants protégés porteurs de handicap.
14. La promotion de dispositifs innovants pour les enfants protégés en situation de handicap.
15. La prolongation des expérimentations « Santé protégée » et « Pégase ».
16. Le lancement des Assises de la santé des enfants et de la pédiatrie.
17. Le renforcement des mesures de prévention, comme le brossage de dents en milieu scolaire.
18. La généralisation de l'expérimentation « Retrouve ton cap » pour la prévention du surpoids.
19. Une protection des enfants dans le champ numérique.
20. Le lancement d'une étude sur la santé mentale des enfants.
21. La structuration de la seconde vague des 1 000 premiers jours pour soutenir la parentalité.
22. Le renforcement et extension de l'offre de soutien à la parentalité.



Réaction de Départements de France.

Un plan encore très insuffisant au regard des enjeux S'ils se réjouissent [les Départements] de la prise de conscience que traduit ce plan, ils ne peuvent que déplorer le manque de moyens qui y est associé.

« Il est important de prévenir et d'agir ensemble pour la prévention des violences faites aux enfants. France Enfance Protégée s'est déjà impliquée dans le sujet en ayant entre autres un plan de renforcement du 119 et en créant une cellule de prévention de la prostitution », indique Florence DABIN, Présidente du Maine-et-Loire et de France Enfance protégée, tout en ajoutant : « les mesures annoncées sont décevantes. Certes le développement des Unités d'Accueil Pédiatriques pour l'Enfance en Danger ou de leurs antennes en lien avec les associations et les médecins disponibles sur le territoire est intéressant.

Mais les propositions sont insuffisantes pour assurer le développement des enfants avec de multiples fragilités et leur construire un vrai projet de vie. Les moyens manquent et les Départements se trouvent bien seuls. Aujourd'hui j'adhère à la

mobilisation générale. Nous réaffirmons notre volonté de travailler ensemble, de manière coordonnée, en évaluant préalablement les 1 000 premiers jours, la stratégie nationale de la prévention et protection de l'enfance pour élaborer les mesures les plus pertinentes entre l'État, les Départements et les associations notamment au sein de France Enfance Protégée dont c'est l'ambition ! ». La protection de l'enfance est une affaire complexe où les Départements et l'État ont chacun leur rôle à jouer.

Les Départements consacrent aujourd'hui 10 milliards d'euros à la protection de l'enfance, soit une progression de 30 % depuis 10 ans. L'aide sociale à l'enfance n'est pas qu'une affaire de budget, c'est aussi une question beaucoup plus large qui implique une approche circulaire avec l'ensemble des acteurs, particulièrement l'État. « Depuis des mois, nous ne cessons d'alerter le Gouvernement sur l'absence de réponse de l'État en matière de Justice comme de Santé » a déclaré François Sauvadet, Président de Départements de France.

« Les Départements peuvent et font beaucoup, mais ils ont besoin que l'État forme des pédopsychiatres et assure la prise en charge des mineurs délinquants. Laisser des enfants ayant de graves troubles psychologiques ou des délinquants chevronnés dans nos structures, ce n'est absolument pas compatible avec la protection que nous devons aux autres ni avec celles de nos agents qui ne sont pas formés pour cela.

Nous n'avons pas besoin de 10 délégués départementaux aux côtés des Préfets, mais nous sommes preneurs de 10 pédopsychiatres et de 10 centres éducatifs fermés ! ». La tension sur les structures de l'Aide Sociale à l'Enfance est encore accentuée par l'arrivée massive de Mineurs Non Accompagnés avec la reprise des flux migratoires, rendant incertaine l'application des mesures d'interdiction de placement en hôtel prévues dans la loi Taquet. Ces solutions doivent être maintenues, à titre dérogatoire tant que les tensions persistent, avec un accompagnement de nos professionnels. « Nos centres d'accueil et nos personnels sont débordés, la situation dans les Alpes-Maritimes comme dans beaucoup d'autres Départements est intenable », indique Charles-Ange Ginesy, Président des Alpes-Maritimes. « Vouloir interdire le recours aux placements dans des structures hôtelières revient à mettre tous ces jeunes à la rue, ce n'est juste absolument pas réaliste ! »

[...] La question de la revalorisation des métiers du social est une question qui se pose, aussi bien dans le secteur de l'enfance que dans l'accompagnement des personnes fragiles et l'aide à domicile.

Les Départements n'ont plus d'autonomie fiscale, ils dépendent des dotations de l'État. Si celui-ci veut rendre ces métiers plus attractifs financièrement, qu'il commence par augmenter nos moyens.

Lors des Assises des Départements qui se sont tenues du 8 au 10 novembre dernier en Alsace, la Première ministre a annoncé la mise en place d'une concertation entre le Gouvernement et les Départements autour des questions de la protection de l'enfance. « Les Départements attendent beaucoup de ces discussions avec le Gouvernement. »

SERVICE PUBLIC DE LA PETITE ENFANCE... priorité aux acquisitions des 1000 premiers jours

Article de

Claude Roméo

Directeur départemental honoraire
Enfance-Famille Seine Saint Denis
Ancien Président de l'ANDASS



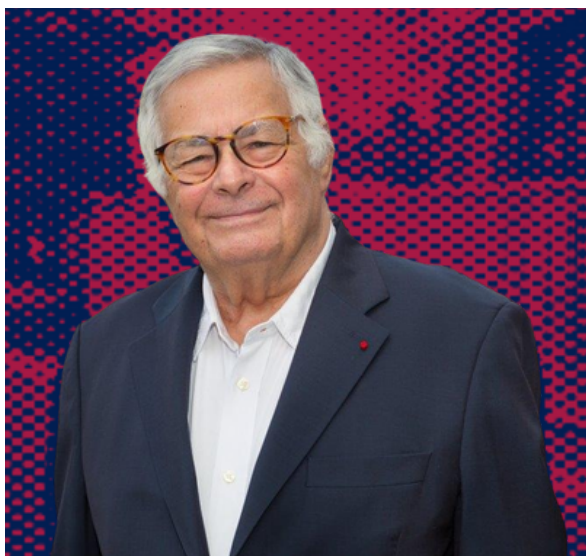
Nous espérions un projet de loi global sur l'enfance, et l'élaboration d'un Code de l'Enfance réclamé par de multiples associations et institutions. Pressé par l'émotion dans l'opinion publique suite au décès d'une enfant dans une micro crèche, le gouvernement a décidé, après un rapport de l'inspection générale de l'action sociale (IGAS), d'intégrer une loi sur le service public de la petite enfance sur celle « du plein-emploi » à la suite d'un Conseil National de la Refondation.

Une fois de plus, l'absence d'une ou d'un véritable Ministre de l'enfance aboutit à ne pas avoir une vision globale de l'enfance qui maintenant est répartie entre la Ministre de la solidarité et la Secrétaire d'État à l'enfance en séparant la politique de l'enfance de celle de la Famille. Vous avez dit bizarre... que c'est bizarre ! Tout cela me semble insuffisant quand on ne propose qu'une place d'accueil pour 6 enfants de moins de 3 ans.

LA SITUATION DE L'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE INSUFFISANTE !

La France possède 1,3 million de places d'accueil de la petite enfance dont 770 000 chez une assistante maternelle et 47 000 gardes d'enfants à domicile. À cela s'ajoutent les 458 000 places en crèches pour 60 % publiques et 40 % privées entre le secteur associatif et le secteur marchand. Le rapport de l'IGAS d'Avril 2023 a posé un constat d'une qualité particulièrement hétérogène concernant les crèches.

Quant aux parents, 75 % d'entre eux estiment difficile d'obtenir un accueil près de chez eux et 50 % aux horaires qui les concernent ayant une activité professionnelle aux horaires atypiques. Pour les familles monoparentales, 9 parents sur 10 ont des difficultés à trouver une solution.



Par ailleurs l'accueil n'est pas suffisamment ouvert et adapté aux enfants à besoins spécifiques (enfant en situation de handicap où avec une maladie chronique, enfants vivants dans des familles en situation de pauvreté où connaissant des difficultés sociales, les enfants dont les parents sont en recherche d'emploi). Enfin, cette analyse des modes d'accueil montre qu'après avoir augmenté entre 2013 et 2016, le nombre de places en baisse depuis 2017 se concrétise par une diminution de 50 000 places en particulier chez les Assistantes maternelles.

Si le taux de couverture des enfants de moins de 3 ans continue d'augmenter, cela est dû à une baisse du nombre d'enfants de moins de 3 ans.

Par contre, on note certains progrès qualitatifs ces dernières années avec :

- Le lancement de la démarche des 1000 premiers jours,
- La réforme du service aux familles par la charte nationale pour l'accueil du jeune enfant, rendue obligatoire, le référentiel d'un engagement intérieur des crèches, la création d'un référent santé et l'accueil inclusif.
- La définition de la maltraitance dans la loi de protection de l'enfance du 7 Février 2022.
- La création de 50 000 places, insuffisantes dans le cadre du « plan rebond petite enfance » annoncée en 2021 pour compenser la réduction de 77 300 places chez les Assistantes maternelles.
- En matière de recherche d'amélioration de l'attractivité du secteur, l'ouverture à l'alternance pour les personnes en cours de formation d'Assistants Maternelles.



Sur le plan budgétaire la dépense publique d'accueil des jeunes enfants atteint 1,7 milliards d'euros. Cet effort est assuré à 67 % par la prise en charge de la branche famille de la CNAF et 20 % par les collectivités territoriales, qui sont réparties à 45 % pour l'accueil collectif et 32 % pour l'accueil individuel.

L'analyse des modes d'accueil nous montre que 6 enfants sur 10 sont gardés par leurs parents où grands-parents faute d'avoir trouvé un mode d'accueil.

Cette situation est d'autant plus regrettable que selon les spécialistes, l'accueil du jeune enfant par un mode d'accueil favorise son développement par une socialisation précoce dans la logique d'investissement social et de lutte contre les inégalités.

Comme le souligne Isabelle SANTIAGO et Michèle PEYRON, respectivement Députée et vice-Présidente de la délégation parlementaire des Droits de l'enfant, dans un rapport de la mission flash sur les perspectives d'évolution de la prise en charge des enfants dans les crèches présenté en Novembre 2023, « la priorité n'est pas de penser la garde de l'enfant comme permettant l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, mais il faut dorénavant collectivement nous concentrer sur le développement de l'enfant et ses acquisitions des 1000 premiers jours ».

POUR UN VRAI SERVICE PUBLIC DE LA PETITE ENFANCE (SPPE)

L'objectif premier du SPPE est de garantir le droit d'un accueil à tous les enfants de moins de 3 ans à un coût abordable pour les familles et comparable sur l'ensemble du territoire, tout en assurant un niveau élevé de qualité quel que soit le mode d'accueil. Le rapport souligne que le besoin serait de 600 000 à 700 000 places si tous les enfants de moins de 3 ans en avaient besoin à l'issue du congé de maternité et paternité à l'horizon 2027 à 200 000 places supplémentaires concernant les parents qui travaillent.

Le gouvernement envisage 100 000 places supplémentaires en 2027 et 200 000 places en 2030. L'accent sera remis sur le développement des crèches à vocation d'insertion professionnelle (AVIP) avec 1000 accueils labellisés pour un effort budgétaire de 5 milliards d'euros supplémentaires.

Le Service public de la petite enfance reposera sur 3 axes :

- Lever tous les freins au développement de l'offre d'accueil de la petite enfance en le confiant aux Communes, comme autorité administrative, avec l'obligation pour celles de 3500 habitants, d'élaborer un schéma pluriannuel de maintien et développement des modes d'accueils du jeune enfant.

Ce schéma devait s'intégrer dans les schémas départementaux des services à la famille (CDSF) chargés du suivi de l'offre, pour s'assurer qu'ils s'intègrent dans les priorités et objectifs nationaux pluriannuels en termes de développement quantitatif et qualitatif.

Cette question a fait l'objet d'un débat animé à l'Assemblée Nationale qui a rejeté le projet de service public de la petite enfance en première lecture, contre l'avis du gouvernement.

La Commission paritaire a proposé d'élever l'obligation du schéma aux communes de plus de 10 000 habitants.

- Permettre une information claire, des formalités allégées et la mise en place d'un relai petite enfance (RPE) dans toutes les villes de 10 000 habitants.
- Enfin , pour une qualité renforcée, développer des formations pour faire face aux 10 000 postes vacants, en veillant comme le souligne la mission flash « à la nécessité d'interdire aux néophytes diplômés d'être en contact avec les enfants après leurs formation en ligne sans une formation minimale en crèches qui s'ajoute au cursus diplômant » Le Sénat dans sa séance du 9 Novembre a voté en seconde lecture l'article 10 de la loi « plein emploi » et l'Assemblée Nationale le 14 novembre, créant le Service Public de la Petite Enfance.

Si cette création est un progrès qui devra obtenir les moyens budgétaires annoncés, il reste la nécessité de mettre à l'ordre du jour un projet de loi sur l'enfance dans le cadre d'un CODE de L'ENFANCE.



Actualités Solidarités

Aurore Bergé propose une nouvelle vision du bien vieillir : Vers une loi de programmation du grand âge.

À l'approche des débats parlementaires sur le grand âge, la ministre des Solidarités, Aurore Bergé, a dévoilé une stratégie interministérielle inédite axée sur le bien vieillir. Plaidant pour une approche holistique, elle appelle à la mise en œuvre de cette stratégie à travers un comité interministériel dédié.

Le point phare de cette initiative réside dans l'annonce imminente de la création d'une "délégation interministérielle aux métiers du social, du médico-social et du soin". La ministre exprime son engagement à mettre fin à la tarification horaire des services d'aide à domicile, une mesure attendue depuis longtemps.

S'exprimant sur la loi de programmation pluriannuelle sur les politiques dédiées au grand âge, Aurore Bergé souligne qu'elle est déterminée à la faire aboutir. Cette loi vise à définir les besoins liés au vieillissement de la population d'ici 2030, ainsi que les moyens de les financer et la trajectoire souhaitable. La ministre prévoit la mise en place régulière d'un comité interministériel dédié à la surveillance de la stratégie bien vieillir. De plus, elle projette de réunir prochainement toutes les associations de collectivités pour enrichir cette feuille de route.

Réagissant à ces annonces, l'Union nationale des centres communaux et intercommunaux d'action sociale (Unccas) salue la volonté de la ministre de "passer à la vitesse supérieure" tout en soulignant la nécessité d'un plan de financement clair.

Sur le front de l'attractivité des métiers du social, du médico-social, et du soin, Aurore Bergé annonce la création d'une délégation interministérielle. Cette entité aura pour mission de coordonner les réponses gouvernementales sur l'attractivité et les conditions de travail dans ces domaines.

La ministre déclare également son intention de simplifier et d'améliorer le contenu des formations initiales et continues, avec un accent sur la création d'un nouveau métier d'accompagnant autonomie.

Pour remédier à la pénurie de professionnels en Ehpad, Aurore Bergé lance un protocole d'accord entre l'État et les fédérations employeurs d'Ehpad pour recruter 50 000 professionnels d'ici 2030. En ce qui concerne le financement des Ehpad et des services d'aide à domicile, la ministre insiste sur des réponses structurelles au-delà des aides d'urgence. Elle propose la fusion des sections "soins" et "dépendance" des Ehpad pour transformer le modèle économique, tout en respectant le libre choix des départements.

Aurore Bergé souhaite sortir de la logique de la tarification horaire qui affecte les aides à domicile. Elle aspire à simplifier le financement des services et à valoriser les temps dits invisibles, et elle compte ancrer cet objectif dans la loi.

La stratégie interministérielle présentée par Aurore Bergé implique près d'une vingtaine de ministères et vise à démontrer une approche sociétale du vieillissement, au-delà d'une perspective strictement sanitaire ou médico-sociale. Plusieurs ministres et secrétaires d'État ont également souligné la prise en compte des personnes âgées dans leurs domaines respectifs.

Enfin, la ministre appelle à mieux structurer l'écosystème du bien vieillir et à accélérer la modernisation du secteur du grand âge. Elle prévoit le lancement prochain d'une mission à cet effet.

02. Aisne

Expérimentation du RSA.

Elle est menée sur le bassin d'emploi de Laon, (3000 allocataires du RSA). Cette expérimentation impacte les pratiques et la posture des professionnels et nécessite le renforcement des équipes. L'aide de l'État a permis de financer 20 postes au sein des services départementaux, de Pôle Emploi et de la Mission locale de Laon. Une expérimentation qui conforte la politique d'insertion. Avec comme objectif d'accompagner les allocataires du RSA plus efficacement dans le retour à l'emploi, à travers un volume d'heures dédiées à l'insertion, tout en facilitant leurs démarches auprès des partenaires.

35. Ille-et-Vilaine

Charte pour des obsèques dignes.

Le Département s'est doté d'une charte unique en France au niveau départemental : une charte pour des obsèques dignes et une sépulture décente pour tous et toutes, afin que les personnes isolées ou sans ressources puissent être inhumées dans la dignité. Une ambition mise en œuvre sur le terrain par les 6 collectifs "dignité cimetière".

35. Ille-et-Vilaine

Salon des Assmat.

Gros succès pour le premier salon des "assmat" dans le Département ! Plus de 1 200 personnes se sont retrouvées pour échanger sur ce métier essentiel et trop peu valorisé !

44. Loire-Atlantique

La web app Zelli, récompensée aux Assises nationales des Départements de France

Un outil pour accompagner les jeunes de la protection de l'enfance dans leur passage à la majorité

Le Département actionne plusieurs leviers pour soutenir ces jeunes souvent fragilisés ou isolés pour qui le passage à la majorité est une étape compliquée.

Michel Ménard, président du Département de Loire-Atlantique, rappelle : « Les jeunes accompagnés dans le cadre d'une mesure de protection de l'enfance, disposent la plupart du temps de moins de soutien ou de réseaux et sont souvent fragilisés par des parcours difficiles. Et pourtant ils sont contraints d'être autonomes rapidement. Nous devons donc tout mettre en place pour les accompagner, les soutenir afin de

02. Aisne

MDPH : nette amélioration du service rendu aux usagers

La maison départementale de l'autonomie est un lieu unique où les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, leurs familles et leurs proches accèdent à toutes les informations sur les dispositifs les concernant. Afin de répondre aux attentes des administrés et de l'ensemble des parties prenantes tout au long du parcours de l'utilisateur, le conseil départemental, en tant que chef de file des solidarités, s'est engagé depuis fin 2020 dans une démarche de management de la qualité.

De nombreux changements ont eu lieu depuis 2018, impactant de façon significative les délais de traitements des dossiers MDPH : lancement de la dématérialisation, changement du système informatique en 2018/2019 puis contexte sanitaire en 2020.

Face à ce constat, la MDPH a sollicité la CNSA et sa mission d'appui opérationnelle (MAOP) pour dresser un état des lieux de la situation et pouvoir bâtir un plan d'actions permettant de diminuer de manière durable les délais de traitements et le volume de dossiers en attente.

Au terme de 18 mois d'accompagnement, les résultats de ce partenariat sont jugés très satisfaisants, comme le souligne Mme Virginie Magniant, directrice de la CNSA lors de son intervention. La situation se traduit aujourd'hui par une diminution importante du nombre de dossiers en attente et une réduction significative des délais de traitement. Ceux-ci se stabilisent à 2,5 mois en moyenne, délai bien inférieur au délai national légal de 4 mois, plaçant le Département de l'Aisne à la 3^e place nationale.

préparer au mieux leur vie de futur citoyen. Cette web app s'inscrit dans une démarche globale de soutien des jeunes de la protection de l'enfance pour laquelle le Département est fortement mobilisé. » Ce site web conçu pour smartphone s'adresse aux jeunes de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) dès leurs 16 ans. Conçue avec des jeunes de l'ASE, avec des textes simples sur les démarches à réaliser, les aides possibles, les services à contacter, des illustrations et de courtes vidéos, Zelli guide les jeunes dans leurs différentes démarches administratives par thématique et par âge. S'ils n'ont pas trouvé la réponse à leur question dans Zelli, les jeunes de l'ASE ont aussi la possibilité de poser une question à un professionnel qui leur apporte une réponse sous trois jours.

53. Mayenne

Permis de conduire en faveur des jeunes pris en charge par la Direction de la Protection de l'Enfance.

Désormais, le Département prendra en charge à hauteur de 90 % les frais des heures de conduite pour ces jeunes. Cette mesure vise à soutenir activement leur parcours d'insertion en leur fournissant les compétences nécessaires pour accéder à l'autonomie.

Pour concrétiser cette initiative, un financement de 67 500 € a été débloqué. Ces fonds proviennent du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ), une ressource destinée spécifiquement aux jeunes en situation de difficulté financière.

53. Mayenne

Première édition du Salon du Bien Vieillir.

Cet événement vise à promouvoir le bien-être et la qualité de vie des personnes âgées, tout en encourageant la rencontre, l'échange, et la découverte pour les seniors, leurs familles, et les professionnels de la santé et du bien-être. Il participe également à favoriser la participation sociale et culturelle, en partageant des informations et des ressources précieuses pour améliorer la qualité de vie des aînés.

Ce rendez-vous, gratuit et ouvert à tous, promet de rassembler une centaine de stands, portés par des associations, des entreprises et des acteurs locaux, autour de thématiques essentielles telles que la santé, le bien-être, le droit, l'habitat, le numérique, les loisirs, le bénévolat ou encore l'aide à domicile.

58. Nièvre

Le Conseil départemental lance, en lien avec la CARSAT, un appel à candidatures pour la gestion d'un projet d'extension ou de création de résidences autonomie.

L'IDRA est un dispositif lancé en 2022, par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) et la Caisse nationale de l'assurance retraite, dans le cadre de l'ini-

tiative pour le Développement des Résidences Autonomie visant à soutenir financièrement les départements sous-dotés de ces résidences.

Cet appel à candidatures s'inscrit à la fois dans le renouvellement de l'Initiative pour le développement des résidences autonomie (IDRA 2023) et dans celui de la Stratégie départementale pour l'autonomie des adultes âgés et des personnes en situation de handicap 2021/2025, avec notamment l'ambition de faire évoluer l'offre d'hébergement pour les personnes âgées du territoire.

Il fait suite à l'appel à projet lancé par le Département en 2021 où 124 nouvelles places de Résidence Autonomie ont été autorisées et à IDRA 2022 où 76 places vont bénéficier d'un financement.

Ce dispositif financera la création de **67 places en Résidence Autonomie** (neuve ou par extension) dans la Nièvre. **Le montant octroyé sera de 5000 € par création de logement.**

72. Sarthe

Le Département et EDF luttent contre la précarité énergétique.



Le renouvellement de la convention de partenariat avec EDF permet de poursuivre et développer des actions intéressantes et originales

- Soutien aux plus fragiles avec les aides financières du FSL aux impayés de facture d'énergie ;
- Déploiement d'un dispositif spécifique en Sarthe de "Paiement Mensuel Personnalisé" ;
- Soutien aux acteurs locaux qui animent des ateliers de sensibilisation aux économies d'énergie.

En parallèle de ce partenariat, le Département de la Sarthe mène également des actions auprès des propriétaires privés et des bailleurs HLM pour les accompagner dans leur projet de rénovation de l'habitat.

Un investissement de près de 9 M€ par an est consacré pour les travaux dans les logements des parcs publics et privés.

78. Yvelines

Du sport pour un public large.

Dans le cadre de son plan olympique, le Département déploie des actions ciblées pour ses publics prioritaires, de véritables expériences olympiques. Au travers de la pratique du vélo, du cheval et du golf, 3 disciplines que notre département accueillera en juillet et août, nous permettons à des enfants de l'aide sociale à

l'enfance, des collégiens, des personnes en situation de handicap ou des seniors en perte d'autonomie de pratiquer du sport. Et d'accéder aux épreuves olympiques à l'issue de leur parcours.

80. Somme

Maison des adolescents.

Accompagnement
Écoute
Prévention

Maison des Ados

Avec ou sans rendez-vous
Gratuit et confidentiel pour les 11 à 21ans

AMIENS ABBEVILLE

Antennes mobiles

PÉRONNE ALBERT HAM MONTDIDIER

www.maisondesadolescents.somme.fr

La Maison des adolescents (MDA) de la Somme est ouverte aux jeunes âgés de 11 à 20 ans, elle a pour missions l'accueil, l'écoute, l'information, l'orientation et l'accompagnement éducatif, social, sanitaire et juridique dont les adolescents, les parents et les professionnels ont besoin pour faire face aux difficultés rencontrées. En plus des 2 maisons installées à Amiens et Abbeville, des permanences sont maintenant proposées à Péronne, Albert, Ham et Montdidier. Gratuit et confidentiel, les professionnels sont formés pour accompagner les dos sur de nombreuses problématiques : scolarité, harcèlement, relations familiales, mal-être, isolement, tristesse, écrans, violence, conduites à risque, santé, troubles alimentaires, addictions, sexualité...

86. Vienne

« Autisme et attitudes » : une exposition unique et émouvante du Centre pour Adulte avec Autisme en Poitou (CAAP).

EXPOSITION

Autisme et attitudes

réalisée par le Centre Pour Adulte avec Autisme en Poitou de Vouneuil-sous-Biard

Exposition financée par le Fonds de soutien FLORESCO avec la participation des membres du CAAP et des Conseillers du Comité.

Du 2 NOVEMBRE
AU 8 DÉCEMBRE 2023

HALI d'ACCUEIL DU DÉPARTEMENT

02 NOV. > 08 DÉC.

Elle est installée dans le hall d'accueil de l'Hôtel du Département à Poitiers et met en lumière la beauté et la diversité des adultes vivant avec l'autisme, à travers l'objectif de Morgane VIE, photographe de l'école internationale SPEOS, classée 5e école de photo au monde.

Au total, quarante clichés captivants sont exposés dans l'Hôtel du Département, réalisés sans artifices techniques pour préserver l'authenticité des sujets, et qui offrent un aperçu sincère de la vie quotidienne des adultes avec autisme. En mettant en avant leurs caractéristiques d'adultes avec autisme, l'exposition explore les nuances et les beautés de leur existence. Chaque image raconte une histoire, offrant aux visiteurs une opportunité précieuse de mieux comprendre et d'apprécier la richesse de l'expérience humaine. Ce projet a été rendu possible grâce au soutien financier du Fonds de Dotation FLORESCO.

Mayotte

Sévères restrictions d'eau

Les énormes problèmes d'eau que subit la population Mahoraise (pire sécheresse depuis 1997) s'accroissent. Sévères restrictions d'eau depuis septembre et les autorités ont été contraintes de faire livrer des bouteilles d'eau pour satisfaire les besoins de la population. Jusque-là, deux litres d'eau étaient distribués chaque jour aux 50.000 personnes considérées comme les plus vulnérables. La Première ministre Elisabeth Borne avait annoncé l'extension de cette mesure "à un public plus large" le 5 octobre.

Mayotte

Fin des travaux de captage

En déplacement à Mayotte, Philippe Vigier est également venu constater la fin des travaux de captage réalisés sur la rivière de Soulou, au nord de l'île, qui n'alimentent pas encore le réseau de distribution d'eau. Cet investissement de 526 000 euros permettra d'ajouter 600 mètres cubes supplémentaires chaque jour. "Nous avons fait un état des lieux précis de l'ensemble des travaux en cours, pour savoir si les forages étaient bien lancés, s'ils continuaient, la réponse est "oui", a déclaré le ministre lors d'un point-press, ajoutant avoir observé l'état des fuites qui pénalisent la distribution d'eau et contre lesquelles des équipes sont mobilisées. Il a précisé qu'à la fin du mois de novembre, "pratiquement 7 000 mètres cubes d'eau supplémentaires" seront disponibles, dont 1 500 m³ grâce à la fin des travaux de l'usine de dessalement de l'archipel.

"C'est une course de vitesse qui est engagée", a conclu le ministre en évoquant ces différents travaux et le projet d'une nouvelle usine de dessalement à Ironi Bé, prévue au mieux pour "mars-avril 2025". Les besoins quotidiens de la population mahoraise en eau sont estimés à 43 000 mètres cubes. Malgré les restrictions, la population en consomme toujours 26 000 m³ en moyenne. Les retenues collinaires ne sont actuellement remplies qu'à 5,8 % de leur capacité à Dzoumogné et à 9 % à Combani. "On estime que leur vidange complète interviendra d'ici quinze jours", a alerté Jérôme Josserand, le directeur départemental de l'environnement, de l'aménagement et du logement. Actuellement, environ 8 000 m³ par jour sont captés dans ces lacs artificiels. Quand ils seront vidés, le territoire ne disposera que de 20 000 m³ par jour au maximum.



Actualités Sécurité Civile

17. Charente-Maritime

Construction du Centre d'incendie et de secours de Saint-Porchaire.



Le Centre de Secours, classé C2, est situé sur la commune de Saint-Porchaire. Il représente 950 m² de bâtiment, implanté sur 3 600 m² de parcelle cadastrée, cédée par la commune de Saint-Porchaire.

L'activité du Centre est estimée en moyenne à 550 interventions par an.

Le bâtiment construit est dimensionné pour 50 pompiers, dont 10 à 15 personnels féminins et 10 véhicules.

58. Nièvre

Plan volontariat

Avec le SDIS, le Département a organisé une soirée ponctuée par deux temps forts, l'engagement citoyen des sapeurs-pompiers volontaires (SPV) avec le lancement du plan 2023-2027 et la mise à l'honneur des employeurs partenaires par le biais de remise de plusieurs distinctions.

Les SPV sont la composante indispensable au bon fonctionnement des Centres d'incendie et de secours, il représente sur le Département 86 % des effectifs répartis dans les 45 centres d'incendie et de secours que compose le territoire, 6 % de plus qu'au niveau national.

Actualités Attractivité Territoriale

1er Observatoire des Métropoles. Stan & Newton Offices

Quelles sont les métropoles françaises les plus attractives et pourquoi, selon les salariés et les dirigeants d'entreprise ?

Au cœur des territoires, c'est dans les métropoles que les entreprises construisent les dynamiques économiques actuelles et de demain. Comprendre ce qui fait leur attractivité aux yeux des acteurs qui s'y investissent et y travaillent, identifier comment elles sont perçues, autant sur leurs points forts que leurs leviers de développement sont autant d'informations clés pour mieux appréhender leur attractivité.

Pour cette raison, Stan et Newton Offices lancent l'Observatoire des Métropoles : une grande enquête menée régulièrement auprès d'un panel de dirigeants d'entreprise et de salariés, réalisée par Odoxa et commentée par KPMG. Il dresse le

palmarès des métropoles les plus attractives selon différents critères (mobilité, immobilier, environnement, dynamisme économique qualité de vie, capital humain...) pour ces publics.

Voici les résultats de la première édition de cet observatoire.

Les 3/4 des salariés sont prêts à s'installer dans une autre métropole Bordeaux et les métropoles du sud de la Loire sont perçues comme les plus attractives par les salariés et les entreprises.

La qualité de vie et l'environnement sont les deux critères principaux de choix d'une métropole, devant les critères économiques.

19. Corrèze

Novembre : le mois de la Corrèze à Paris. Plaquez Paris pour la Corrèze

Pour cette 3e édition de "Venez vivre en Corrèze", le Conseil départemental et ses partenaires se sont lancés dans la mêlée à la recherche de ces Franciliens prêts à marquer l'essai !

La Corrèze s'est invitée dans la capitale et a organisé la rencontre entre les entreprises corréziennes à la recherche de nouveaux talents et les professionnels franciliens désireux de s'installer dans une région dynamique et accueillante.

19. Corrèze

Le Département remporte l'Or dans la catégorie Publicité réseaux sociaux aux TOP/COM Grands Prix Consumer 2023



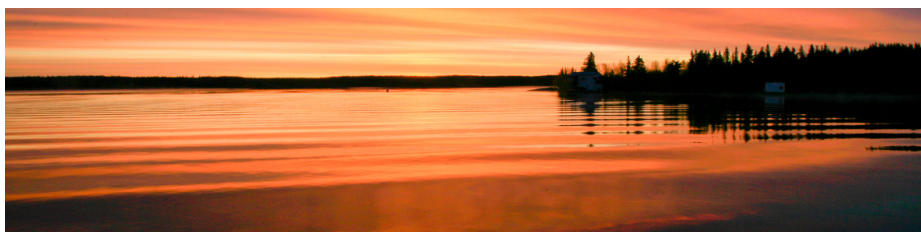
Cela récompense la campagne de communication lancée par Corrèze Tourisme en mai dernier intitulée : Les influenceurs.

3 films drôles et décalés qui mettent en scène 3 influenceurs qui n'arrivent pas à partager leurs coins secrets en Corrèze ont été imaginés par l'agence Campagne et Cie.

- L'humour est dans le pré ! (liens)
- Le danger vient du ciel !
- Rencontre avec Roger !

GRANDS PRIX OR CONSUMER 2023
CATÉGORIE PUBLICITÉ RÉSEAUX SOCIAUX

TOP/COM



52. Haute-Marne

Réalisation d'un film pour promouvoir son territoire en réveillant « l'envie de vert »



L'approche documentaire permet de visualiser l'offre touristique et les attraits économiques et pratiques de la Haute-Marne pour les candidats à la mobilité géographique.

Un film de 40 min suit le parcours de 9 personnes et familles, qui sont venues à Langres, Chaumont, Colombey les 2 Eglises, Joinville, Saint-Dizier... pour un séjour de vacances ou dans l'intention de chercher un nouvel environnement pour s'installer, travailler, élever sa famille.

53. Mayenne

Campagne décalée

Sur le thème : « Ne venez pas tous en Mayenne », le Département fait le buzz.



Comment un département peut-il faire réussir ses jeunes ?



PHILIPPE TAILLARD
DÉLÉGUÉ ACADEMIQUE
AU NUMÉRIQUE DE
L'ACADÉMIE DE PARIS

Actifs en numérique éducatif, des conseils départementaux aussi différents que le Val d'Oise et le Calvados ont choisi la mise en place d'une ressource pédagogique adaptée aux besoins de leurs collégiens. Le Covid et la mise en place d'ENT ont préparé cette évolution, saluée par les académies et territoires concernés. D'autant que l'idée suivante fait désormais consensus : les problématiques scolaires s'identifient et se résolvent mieux collectivement au niveau local. C'est le défi relevé par la Ville et l'Académie de Paris et présenté par Philippe Taillard, Directeur du Numérique Educatif de l'académie de Paris.

L'académie de Paris se caractérise par le meilleur taux de réussite au niveau national en Maths et Français mais ce taux masque une hétérogénéité très forte des réussites et des destins sur le territoire. Comment vaincre ces déterminismes sociaux ?

A l'entrée en 6e, cette hétérogénéité fait qu'un nombre encore trop important des élèves n'ont pas encore le niveau attendu en français, en mathématiques. Il nous paraît essentiel de focaliser notre attention sur ces élèves fragiles qui ne maîtrisent pas encore les fondamentaux. La lutte contre le décrochage scolaire est donc au cœur de notre politique éducative, et nous sommes convaincus qu'il est très efficace de s'y engager au niveau local. C'est en engageant tous les acteurs du territoire : à la fois la collectivité, l'académie, les professeurs et des outils pertinents, que nous arriverons à créer pour ces élèves les conditions de la réussite.

Vous parlez d'engager collectivement, académie, professeurs et outils pertinents. Comment est-ce possible de mettre tous ces acteurs autour de la table pour avancer ensemble ?

En premier lieu, il nous a paru important de bien définir notre objectif commun avec l'académie, et la Ville de Paris. Nous avons décidé de nous intéresser plus particulièrement au renforcement des fondamentaux chez les élèves en difficulté. Dans un deuxième temps, nous avons pris contact avec plusieurs éditeurs de ressources et la plateforme Edumalin nous a paru être un outil intéressant sur lequel s'appuyer. Nous l'avons ensuite testée 3 années durant dans tous les collèges parisiens pour le niveau 3ème et la préparation du Brevet. Les retours ont été très positifs de la part du terrain et nous avons donc décidé de déployer Edumalin dans tous les niveaux pour les 114 collèges publics parisiens, financée conjointement par l'académie et la Ville de Paris.

Pourquoi Edumalin a-t-elle été choisie pour le test et la généralisation, plutôt qu'une autre plateforme ?

Edumalin est une plateforme qui s'adresse à tous les élèves pour leur apprendre à apprendre, quel que soit leur niveau de départ, grâce à une démarche construite autour des données probantes en éducation. Edumalin combine ainsi contenus basés sur l'enseignement explicite, souplesse d'utilisation pour les enseignants, usage en autonomie par l'élève et savoir-faire dans l'accompagnement des équipes pédagogiques. Lors de l'expérimentation 2022-2023 nous avons observé que l'entraînement des élèves en autonomie représentait 35 % des usages ; c'est un vrai marqueur de la qualité d'Edumalin vis-à-vis des besoins des élèves (pas toujours questionnés) pour leur travail personnel. Cette approche permet de créer des résultats tangibles et mesurables : les élèves réussissent sur Edumalin, les professeurs s'en emparent. C'est un outil qui permet d'apporter des réponses concrètes aux problématiques rencontrées par la collectivité, par l'académie, par les professeurs, par les élèves et par leurs parents ; une solution efficace pour identifier finement les lacunes de chaque élève du département, lui apporter une remédiation profitable, et ainsi lui offrir de vraies chances de réussite.



7 questions pour réussir les transitions sur le territoire

Gilles Lagarde
&
Jean-Marie Martino



Notre deuxième invitée n'est pas Dgs de collectivité mais l'a été. Nous lui avons proposé de répondre à nos sept questions car nous pensons essentiel pour cette rubrique de donner la parole à ceux qui sont dans l'écosystème des collectivités, des Départements, pour éclairer les enjeux de transformation de nos politiques publiques et de nos organisations afin de relever le défi des transitions.

Barbara Falk (ENA promotion République / Essec) est actuellement Directrice régionale Auvergne Rhône Alpes de la Banque des Territoires après avoir été entre autres secrétaire générale adjointe de la Cour de comptes, directrice de cabinet du Prefet des Bouches du Rhône et Dgs de la métropole de Metz.

Trois raisons principales nous ont conduits à l'inviter. La première, la Caisse des Dépôts vient d'annoncer un grand plan de 100 milliards d'euros sur 5 ans pour la transition écologique et solidaire. La seconde réside dans le retour d'expérience fait au Département du Rhône de la mobilisation du dispositif d'intracring pour un projet de réhabilitation d'un collège dans le Beaujolais. La troisième, son parcours lui permet d'appréhender avec ses équipes les enjeux dans leur globalité ; de l'opérationnel au financier et c'est cela qui a été en jeu pour le financement du collège.

En effet le dispositif d'intracring consiste à réaliser des travaux de performance énergétique générant des économies d'énergie avec un temps de retour de l'ordre de 13 ans. Ces économies

sont affectées au remboursement des avances consenties par la Banque des Territoires. Or l'expérience a montré l'exigence de ce dispositif pour la chaîne entre la conception du projet, les bureaux d'étude de contrôle et le dossier de financement. Cette intégration des compétences internes entre les services du Département et ses prestataires est une leçon vécue en commun pour la conduite des projets de transition.

Pour aller plus loin dans la compréhension des enjeux nous vous souhaitons une bonne lecture et nous vous renouvelons nos remerciements pour les retours très positifs sur la première rubrique du mois de novembre !

Bonne lecture !
Gilles Lagarde et Jean-Marie Martino



Barbara FALK,
Directrice régionale Auvergne
Rhône Alpes de la Banque des
Territoires

7 questions pour comprendre la conduite des grandes transitions

Quelle est votre vision des enjeux de transition ?

L'année 2022 a été un tournant dans la prise de conscience de l'urgence des enjeux écologiques, les records de chaleurs se combinant à l'explosion des prix de l'énergie. Cet électrochoc a été l'occasion de prendre conscience de la brûlante nécessité de la transformation écologique et de la décarbonation de notre économie. Dans les collectivités locales, cela s'est senti à tous les niveaux, des régions aux plus petites communes rurales, et s'est incarné très rapidement dans les décisions concernant notamment l'éclairage public, la rénovation énergétique des bâtiments ou le souhait de produire de l'énergie renouvelable.

Même si certaines voix se font encore malheureusement entendre, notamment à l'étranger, nous avons clairement franchi une étape : celle de la prise de conscience collective. Les rapports du GIEC ne sont plus contestés, le principe du réchauffement climatique et des dérèglements induits est compris et l'écologie est désormais un sujet transverse à tous les courants politiques et non plus un objet à part.

Vient le temps de l'action. Et il est difficile. Nous sommes, en tant qu'acteurs publics, confrontés à une ardente obligation d'agir. Mais ce sera un chemin compliqué, qui demandera une grande

persévérance, une acceptation par chacun de nouvelles contraintes voire d'une baisse de ses droits et libertés, une évolution profonde de nos structures administratives et de nos mécanismes économiques... et des financements colossaux.

Quelles sont les stratégies de transition engagées par la Banque des Territoires ?

La Caisse des Dépôts a décidé de mobiliser 100 Mds€ sur les 5 prochaines années pour financer la transformation écologique de notre pays, en particulier à travers la Banque des Territoires et BPI France.

La Banque des Territoires participe donc à la mobilisation de ces financements sans précédents qui seront indispensables à la transformation écologique en prêtant et en investissant dans des projets concrets et ambitieux visant à réduire l'empreinte carbone, à promouvoir les énergies renouvelables et à encourager la sobriété et l'efficacité énergétiques.

Ainsi, aujourd'hui, 13 % de la puissance en énergie renouvelable installée en France est financée par la Banque des Territoires. Nous poursuivons notre engagement en investissant continuellement dans ce secteur, avec pour objectif de contribuer en moyenne à 20 % de la capacité nouvelle prévue chaque année.

La production d'énergie n'est pas le seul enjeu en matière de transition, la meilleure énergie restant celle que l'on ne consomme pas... Or en France, le bâtiment est le deuxième secteur le plus émetteur de gaz à effet de serre. Il représente à lui seul 27 % des émissions de CO2 et près de 45 % de la consommation d'énergie finale. La Banque des Territoires est donc pleinement engagée auprès des collectivités pour la rénovation massive des bâtiments et de l'éclairage publics. Elle est partenaire de l'État sur les ambitions de rénovation

des écoles à travers le programme Edurenov. Elle propose aux collectivités des financements bonifiés pour accélérer les investissements dans ce domaine, alors même que les projets sont rendus plus difficiles par la hausse des coûts de la construction et des taux. Elle intervient également auprès des bailleurs sociaux avec des prêts dont le taux est réduit à la lumière de leurs engagements en termes de rénovation énergétique.

Enfin, les stratégies de transitions doivent inclure la méthode pour agir et la Région a fait de la « territorialisation » de son organisation et de son action un leitmotiv. Ainsi, 12 Maisons de Région accueillent du public sur tout le territoire, et veillent à nourrir du terrain les politiques régionales et à assurer ensuite leur mise en œuvre.

Quels sont les projets que vous portez en Auvergne-Rhône-Alpes ?

La région Auvergne Rhône Alpes est un territoire à forts enjeux, à la fois leader sur les questions industrielles, sur les services et sur l'agriculture, confronté aux défis des grandes métropoles dynamiques comme des territoires ruraux.

Par exemple, elle dispose d'un appareil de production d'énergie provenant de sources renouvelables qui couvre plus d'un tiers des besoins énergétiques. La Banque des Territoires est l'un des principaux actionnaires de CNR, producteur de l'électricité hydraulique sur le Rhône. Elle est engagée, aux côtés de la Région, de Michelin et d'Engie, dans la construction de stations de distribution d'hydrogène au sein de la société Hymplusion.

Nous nous engageons sur du très long terme pour aider les collectivités à financer la transformation de leurs réseaux et infrastructures. Par exemple dans les domaines de l'eau potable et de

l'assainissement. En 2022, nous avons réalisé une trentaine de prêts pour un total de 27 M€ dans ce domaine. Nous pouvons prêter jusqu'à 60 ans pour accompagner ces investissements et nous travaillons sur le petit comme sur le grand cycle de l'eau avec nos partenaires, service préfectoraux, collectivités, agences de l'eau...

Nous proposons depuis 2021 une offre innovante adaptée à la logique du financement de la transition écologique, une avance remboursable que nous dénommons « intracting », qui permet aux collectivités qui souhaitent rénover énergétiquement leurs bâtiments publics de contracter un prêt dont les remboursements seront calculés pour correspondre aux économies d'énergie réalisées. Le coût budgétaire est donc neutre. Nous avons porté un tel projet avec le département du Rhône pour la rénovation de leurs collèges. Cela a nécessité de la part des services financier et technique de la collectivité un vrai travail pour mesurer et optimiser les économies d'énergie dans le projet global de rénovation. Nous avons communiqué ensemble sur ce projet car il montre que le financement écologique fait partie d'un projet écologique.

Quel est selon vous le rôle des DGS de collectivité dans ces projets de transition ?

J'ai été DGS de collectivité pendant quelques années, et j'ai la chance désormais de travailler avec nombre d'entre eux. Je dirais que sans leur conviction et leur capacité d'entraînement des services, rien ne se fera ou en tous cas, on restera dans des transformations superficielles. Travailler sur les transitions nécessite de modifier en profondeur les modes de gestion et de bousculer les habitudes des agents pour mettre en œuvre la vision politique d'un monde plus durable. Il faut une compréhension transverse des politiques publiques et de l'action des différents services, et savoir porter les relations avec les partenaires institutionnels des collectivités et les services de l'État.

Par exemple, rénover une école, ce n'est plus seulement changer les sols et refaire les peintures. C'est penser l'alimentation énergétique différemment, jusqu'à l'autoconsommation, c'est travailler sur des usages plus durables avec les enseignants (sur la végétalisation des cours d'école par exemple), c'est transformer le bâti en profondeur... c'est financer sur le long terme pour pouvoir en faire plus tout de suite.

La pierre angulaire de ces projets complexes, c'est le DGS.

Quels enseignements en tirez-vous en matière de conduite des projets de transition ?

Que ce sont des projets profondément collectifs...

Pensez vous que l'on conduit des projets de transition comme des projets plus classiques de modernisation ou de changement ?

Les collectivités locales sont agiles. Elles sont habituées aux défis, aux réorganisations, aux transferts de compétences. Chacune des grandes étapes de changement qu'elles ont connues ces dernières décennies a été particulière et complexe à mettre en œuvre.

Je suis convaincue qu'elles sauront faire, dans cette alliance efficace qui est la leur entre le niveau politique et l'administration.

Les objectifs de transition vont demander des décisions politiques lourdes. Elles seront en partie orientées vers la sobriété, elles impliqueront probablement une diminution des droits et libertés des citoyens, puisque la liberté de polluer s'arrête là où commence celle des autres à bénéficier d'un environnement sain. C'est le cas par exemple des décisions concernant la circulation, en particulier sur les zones à faible émission.

Ce sont aussi des projets qui constituent des murs en termes de montants d'investissement. Et qui ne génèrent pas forcément d'activité économique ou de rentabilité intrinsèque, comme peut le faire la construction d'une autoroute à péage... À terme, des marchés vont se créer. La réflexion s'engage ainsi autour de l'artificialisation des sols et de la protection de la biodiversité : la question de la compensation foncière est cruciale pour permettre de continuer le développement en zone tendue tout en renaturant des espaces en déprise.

Et puis, les collectivités vont avoir besoin d'être accompagnées en financement de long terme. Un réseau d'eau dure 60 ans. Il doit être financé sur 60 ans. L'alternative n'est pas de le financer sur 15 ans. Elle est de ne pas faire du tout, car le poids d'une dette portée sur 15 ans pour un actif de long terme est trop lourd. C'est là que la Banque des Territoires joue un rôle majeur. Du fait de notre statut public, nous portons une promesse de confiance et de durabilité. Notre ressource principale est le livret A, qui a porté les grands projets structurants de notre pays depuis 1818. Il portera la transformation énergétique et écologique, qui a besoin d'une épargne de confiance, de stabilité et de long terme.

Quel impact cette démarche a sur vos collaborateurs ?

Nous sommes tous confrontés, en tant qu'employeur, à la nécessité de faire évoluer la culture de nos organisations, afin de créer le « réflexe » écologique chez chacun de nos collaborateurs. Il faut embarquer et convaincre, à la fois dans notre quotidien pour que chacun accepte les mesures de sobriété qui leur sont

imposées – chauffage, usage du papier... - et sur le prisme écologique qu'ils doivent embarquer dans chacun des projets qu'ils portent.

Nous avons également un gros travail d'adaptation des compétences au sein de nos organisations. Pour une collectivité, pas évident aujourd'hui de recruter un économiste de flux, un spécialiste de la biodiversité ou un data-scientiste qui va nous créer les outils de la smart city...

Au sein de la Banque des territoires, nos métiers évoluent aussi très vite. Nos collaborateurs au niveau local sont traditionnellement des experts financiers, spécialistes en investissement et en prêt, expérimentés dans les secteurs de l'immobilier, de l'aménagement du territoire, du logement social. Nous nous mettons depuis plusieurs années en ordre de marche pour nous former, nous informer et nous impliquer sur des domaines nouveaux et extrêmement spécifiques, comme la gestion du cycle de l'eau, les énergies renouvelables, les réseaux de chaleur, la sobriété foncière, la transition alimentaire... La structuration en réseau de la Banque des Territoires, qui nous permet de disposer d'expertises pointues au niveau national, sur lesquelles nous nous reposons pour les projets locaux, nous permet d'apporter une expertise fine dans l'accompagnement de nos clients.

Conseil de lecture

Quelle est la lecture que vous souhaitez recommander en matière de transition ?

« Le Monde sans fin » de Jean-Marc Jancovici et Christophe Blain. C'est un livre qui rancourt l'exploit - en images, de manière accessible à tous, et sans exagérations, partis pris ni raccourcis - d'expliquer concrètement les défis et nécessités de la transition énergétique.





CERCLE DES ACTEURS TERRITORIAUX

Service public : L'intelligence humaine aux commandes de l'IA

Dans ce nouveau travail collectif, le Cercle des acteurs territoriaux fondé par Hugues Perinel a voulu relativiser et envisager l'IA non comme une fatalité inquiétante mais plutôt comme une étape technologique, un « raisonnement artificiel » tout en nous incitant à la plus grande vigilance.

Car comme le dit le philosophe Thierry Ménéssier : « Le problème n'est pas tant la technologie que la société qui l'utilise. » La question n'est donc pas comme on l'entend dans certains débats stériles de savoir si l'on est pour ou contre l'intelligence artificielle, enfermement binaire d'une question complexe. L'IA est partout, partout dans notre quotidien, partout dans nos vies sans même en avoir toujours conscience, et n'ayons aucun doute sur le fait que la plupart des agents de nos organisations l'utilisent quotidiennement. La question est plutôt de ne pas se faire emporter par le « raz-de-marée métaphysique » sous lequel elle est parfois présentée, un raz de marée qui le plus souvent se polarise plus sur la menace que sur l'opportunité, qui nous écarte de notre bon sens tant nous avons besoin de fictions pour mobiliser nos émotions.

Et cela concerne tout particulièrement nos administrations

La plupart de nos organisations départementales ont la conviction ou l'intuition diffuse – selon leur degré d'acculturation au sujet – que les systèmes d'IA, loin d'être un effet de mode, structureront de façon croissante leur fonctionnement à l'avenir, comme ce fut le cas de l'informatisation puis de la généralisation d'Internet. Fortes de ce constat, il va leur falloir « Agir aussi vite que possible, mais aussi lentement que nécessaire ». Appliqué à nos organisations, cette formule¹ leur suggère non pas d'attendre le moment d'agir, mais de le créer. Plus facile à dire qu'à faire, tant nous sommes tous « le nez dans le guidon » et pourtant si personne, élus comme directions générales n'impulse une indispensable prise de conscience collective, beaucoup de collectivités risquent de le regretter amèrement.

Akim Oural³ lors d'une récente intervention devant le Cercle des Acteurs Territoriaux, nous a proposé de commencer par nous poser 2 questions : quelle est la place de l'intelligence artificielle dans nos stratégies territoriales ?

Et de quelle manière prendre le meilleur de l'IA dans nos organisations, sans avoir à subir mais plutôt à adapter? En nous posant collectivement ces questions, nous avons dégagé 8 axes de réponses et d'action.

8 axes de réponses et d'actions.

Considérer l'IA comme un outil à notre service, au service de l'action publique, et l'intégrer dans une vision stratégique pilotée par la direction générale font partie de ces 8 axes de réponse. Mais cela ne peut se faire sans une réflexion et un travail collectif sur les besoins et les usages ni un accompagnement, une sensibilisation et une formation des équipes. Une acculturation qui concerne au premier plan les managers et les élus qui se doivent d'impulser une indispensable prise de conscience collective, au risque de le regretter amèrement dans un futur proche.

Outre le fait que « l'outil ne doit pas s'installer dans une absence de pensée »², nous avons voulu intégrer des points de vigilance sur le cadre légal obligatoire mais aussi sur votre responsabilité en interne vis-à-vis de vos collaborateurs, quelles limites leur donner, mais aussi envers ceux auprès de qui vous contractualisez.

Comment assurer une protection adéquate des données avant / pendant l'utilisation d'une solution d'IA nous est apparu également un enjeu de taille.

Le livre blanc est en ligne sur <https://www.lecercledesacteursterritoriaux.fr/>

¹ *Président de la Confédération Suisse*

² *Véronique Robitaille au congrès 2023 ANDCDG*

³ *Ancien élu de Lille en charge de la ville numérique et conseiller*

métropolitain, ancien président d'Open data France, auteur d'un rapport remis au gouvernement « Politiques numériques territoriales et gouvernance »



HUGUES PERINEL
FONDATEUR DU
CERCLE DES ACTEURS
TERRITORIAUX

Mise sur l'efficacité énergétique pour un

IMPACT

durable

Le département de la Charente-Maritime compte 80 bâtiments de plus de 1000 m2, concernés par le décret tertiaire dont 51 collèges. Ils représentent environ les 2/3 de la consommation énergétique des bâtiments départementaux. Pour piloter tous ces bâtiments, une multitude de GTB (Outil de pilotage et de Gestion Technique du Bâtiment) di érentes, des systèmes souvent obsolètes. Cela pose des problèmes de maintenance, entraînant des surconsommations énergétiques ou de l'inconfort pour les occupants (chau age coupé ou mal réglé, par exemple). Le département a donc voté, courant 2021, une enveloppe budgétaire de 56 millions d'euros dont 50 millions d'euros pour la rénovation énergétique des collèges.

Réussir la rénovation énergétique.

Le département a fait appel à un intégrateur : « Intelligent Bâtiment Services » pour la mise en place d'une GTB centralisée, pilotable à distance. Un modèle Schneider Electric, EcoStruxure Building Operation. La remontée d'informations précises sur les consommations des premiers bâtiments équipés a donc permis une réduction jusqu'à 10% des factures énergétiques en un an. Avant cela, le chau age, était seulement réduit dans les collèges pendant les vacances ou le week-end. Désormais, il est coupé et sa remise en route calculée, programmée en tenant compte des conditions météo, de l'exposition des salles, et de la température de confort. Intuitive et facile à utiliser, la GTB permet aux responsables de chaque bâtiment de régler eux-mêmes les problèmes ou d'ajuster leur stratégie d'automatisation sans solliciter systématiquement les équipes de maintenance. Gain de temps, d'efficacité et économies d'énergies garantis.



Découvrez les 3 étapes pour réussir sa rénovation énergétique.



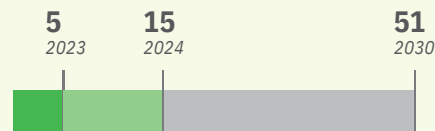
Devenez un #ImpactMaker



“ Nous pouvons facturer au bon prix le service restauration des collèges, connaissant précisément sa consommation d'énergie.”

-Julien Texereau,
Responsable rénovation énergétique

Nombre de collèges rénovés



10%
d'économie d'énergie
réalisés en 1an



Actualités Environnement et Écologie

Rapport « Engager et réussir la transition environnementale de sa collectivité »

Après avoir auditionné plus de 50 élus locaux de la France entière, sondé 150 acteurs de la transition énergétique, le sénateur du Gard Laurent Burgoa vient de rendre, avec ses collègues sénateurs Pascal Martin et Guy Benarroche un rapport « engager et réussir la transition environnementale de sa collectivité ».

Cette boîte à outils est une véritable synthèse des réussites constatées par les rapporteurs. « Nous voulions passer de la logique des pionniers de la transition environnementale à celle de la massification » insiste le sénateur gardois.

Le rapport est construit comme une boîte à outils et met à disposition les méthodes, ressources et exemples inspirants pour réussir sa propre transition environnementale ».

Les rapporteurs formulent 24 recommandations, notamment :

- Renforcer la formation des élus locaux, collaborateurs de cabinet et agents publics sur les sujets environnementaux.
- Renforcer le travail amont de diagnostic dans la prochaine génération de Contrats de relance et de transition écologique (CRTE).
- Mettre gratuitement à disposition des élus locaux un bouquet de données territorialisées relatives aux enjeux environnementaux.
- Encourager les collectivités à intégrer des programmes d'amélioration continue, notamment « Territoires engagés pour la transition écologique » de l'Ademe et « Territoires engagés pour la nature » de l'OFB.
- Faire évoluer les règles budgétaires et comptables afin qu'elles soient plus favorables à la transition environnementale.
- Réaliser un guide de la transition environnementale pour les services déconcentrés de l'État, afin d'accompagner plus efficacement les élus.

La synthèse du rapport sur senat.fr

16. Charente

L'association Semeurs de Forêts acquiert son 5e terrain à Abzac et propose des journées de plantation ouvertes

L'occasion de venir, en famille ou entre amis, apprendre à planter, découvrir les sols et les écosystèmes...

Les sessions de plantations seront des temps d'échange et d'apprentissage, entre amis ou en famille.

34. Hérault

Journée de sensibilisation au développement durable à la Salvetat sur Agout

Chaque automne depuis 5 ans, le Département de l'Hérault organise une grande journée de plantation d'arbres et d'arbustes afin de renouveler son patrimoine arboré.

Cette année, les agents départementaux ont fait découvrir les bienfaits des arbustes aux enfants de l'école accompagnés de résidents de l'EHPAD de la Salvetat sur Agout.

Une vingtaine d'élèves de l'école primaire Maurice de Crozals accompagnés de quelques résidents de l'EHPAD « Lou Redondel » de la Salvetat sur Agout ont participé à cette journée de plantation.

Afin de créer la future haie pare-congère, une centaine de jeunes plants arbustifs ont été plantés le long de la route départementale sur la commune du Soulié.

Encadrés en toute sécurité par les agents du centre d'exploitation de la Salvetat sur Agout, les enfants ont été sensibilisés à l'importance du rôle de la végétation dans la préservation de notre planète par les équipes du Département présentes sur place.

Les dispositifs pare-congères sont généralement des filets ou barrières ; ici les matériaux ont été remplacés par des arbustes mellifères.

Lorsqu'ils auront poussé, les arbustes éviteront ainsi que la neige ne s'accumule sur la route et offriront du pollen aux abeilles et autres butineurs.

40. Landes

109 projets de transition énergétique financés par le Département

Destinés aux communes et communautés de communes pour un montant de 3,4 millions d'euros pour ces réalisations, 77 de ces projets concernent la rénovation énergétique de bâtiments, 13 projets de production d'énergie renouvelable en autoconsommation, six projets de mobilités douces.

45. Loiret

Eco-pâturage. Le Département lance un appel à candidatures pour l'entretien des bassins de rétention d'eau au bord des RD

Dans le cadre de sa mission d'entretien des bassins de rétention d'eau au bord des RD, le Département lance un appel à candidatures, pour la mise en place d'éco-pâturage, une solution alternative respectueuse de l'environnement.

Cet appel à candidatures concerne 53 bassins de rétention d'eau, d'une surface totale de 20 hectares (carte des bassins de rétention).

Il s'agit d'une mise à disposition gratuite pour des professionnels ou particuliers afin qu'ils y installent leurs animaux.

L'éco-pâturage est une technique d'entretien alternative des emprises végétalisées par les herbivores en substitution à l'entretien mécanisée (épareuse, débroussailluse, etc.), présentant de nombreux avantages dont l'absence de déchets verts et de bruit et le respect de la biodiversité.

58. Nièvre

Espaces naturels sensibles

La Fontaine de Chamont est une parcelle de 1,79 hectare qui abrite une forêt remarquable de buis, elle fait l'objet d'une convention entre le Conseil départemental et la municipalité, depuis vingt ans.

Des travaux importants ont été réalisés (rénovation de la signalétique pédagogique, des mobiliers d'accueil, et de la passerelle piétonne enjambant l'Aron.)

Désormais, l'Espace naturel sensible est également connecté à la Véloroute du canal du Nivernais, afin de « capter » une partie des touristes et usagers de cette voie très fréquentée.

La peupleraie des Feuillats, à Decize, appartient au Conseil départemental ; ce site de 31,61 hectares a été planté dans les années 1970 et 1990, quand il était alors une propriété privée.

L'absence d'exploitation des peupliers et leur forte mortalité ont incité le Conseil départemental à exploiter le site, en 2022, sur 24 hectares, avec pour objectif de laisser le champ libre à une évolution naturelle par recolonisation progressive du chêne pédonculé et d'autres essences de feuillus.

Dans le cadre de mesures compensatoires de travaux menés par la direction départementale des Territoires de la Nièvre (DDT 58) et Nièvre Aménagement, 2,8 hectares de prairies humides ont été restaurés.

Le Conseil départemental a également créé deux mares favorables à l'hivernage des cistudes d'Europe (tortues d'eau douce sauvages et rares, donc protégées) et une plateforme de nidification des cigognes blanches ; ces travaux ont été subventionnés à 80 % par le plan France Relance.

76. Seine-Maritime

Dispositif « une naissance, un arbre »

Cette opération permet à chaque famille accueillant un enfant, de se faire rembourser de l'achat d'une essence locale chez un professionnel seinomarin. D'ici 2030, 125 000

arbres seront plantés en Seine-Maritime grâce à ce dispositif.

Il sera également possible de confier la plantation de cet arbre au Département qui le fera sur son patrimoine foncier.

Le Département s'est doté, en juin 2020, d'un Plan Climat 76, qui se veut volontariste et très engagé. En juin dernier, un Plan Climat renforcé a été adopté, contenant notamment le plan arbre et le dispositif « une naissance, un arbre ». Pour rappel, il s'agit d'une feuille de route transversale à chaque politique publique menée par la collectivité. À ce jour, 96 % des 21 actions initiales du Plan Climat 76 ont été réalisées, engagées ou sont en cours de développement.

76. Seine-Maritime

Espace Naturels Sensibles : le Département accélère la valorisation de ses sites.

La collectivité départementale gère un réseau de 29 sites désignés ENS pour leur intérêt écologique et paysager, dont 22 sont accessibles au public. Les ENS représentent plus de 1 400 hectares préservés, dont 300 hectares sont des zones humides.

En lien avec la régulation du climat, ces zones ont un rôle essentiel de stockage du carbone et présentent des fonctions hydrauliques indispensables en contribuant au maintien de la qualité de l'eau grâce à leur rôle d'épuration et en contribuant à la rétention des eaux de pluies et de ruissellements nécessaires dans la protection contre les inondations et les crues.

Chaque année, le Département mène un travail de recensement afin de suivre l'évolution de près de 3 000 espèces végétales et animales présentes au cœur des ENS.

Dans ce cadre, l'année 2024 verra émerger plusieurs projets de valorisation, avec notamment l'installation de panneaux d'information à l'entrée de quatre ENS. L'aménagement de parcours pédagogiques est également prévu sur deux de ces sites.

Chaque année, cette offre de valorisation s'accompagne de plus de 200 animations, événements ou visites guidées, contribuant à la sensibilisation à la nature du public qui rassemble près de 6 000 participants.

78. Yvelines

Sentiers communaux.

Protéger les sentiers communaux qui s'effacent peu à peu de nos paysages. Ils n'en sont plus un élément, alors qu'ils en constituaient les vaisseaux sanguins. Pour des usages du quotidien (rallier l'arrêt de bus pour les enfants par exemple) ou pour du sport et du loisir + 20 % de pratique pour la randonnée depuis 2019, les sentiers communaux et ruraux sont vitaux et façonnent nos espaces de façon durable.

Conscient de cette importance patrimoniale depuis plus de 20 ans, le Département des Yvelines, au côté des communes, investit de façon puissante (jusqu'à 80 % du coût) pour faire renaître ces sentiers pédestres ou éques-

tres, au côté de ses partenaires dont la FFRandonnée - Fédération Française de la Randonnée Pédestre. Aujourd'hui dans les Yvelines, ce sont 1500 km de sentiers de randonnée et 450 km de sentiers équestres qui sont accessibles à tous.

80. Somme

Le Département réhabilite les berges de la Somme canalisée entre Camon et Rivery.

Le Département, propriétaire et gestionnaire du fleuve Somme canalisé entre le canal du Nord et la Baie de Somme, engage un vaste programme de réhabilitation des berges novembre 2023, vise à stabiliser le corps de digue contre l'effet de l'érosion puis à redonner de la largeur à la plateforme de halage, permettant ainsi d'améliorer la sécurité des usagers de la Véloroute Vallée de Somme.

La technique retenue pour ces travaux consiste à stabiliser le pied de berge avec des enrochements, de reprofiler la pente de la berge puis de végétaliser l'ensemble ainsi que les accotements du halage.

Cette technique présente l'avantage d'être stable à l'effet du marnage et du battillage. Elle favorise également les zones de frayères pour le milieu aquatique et la vie piscicole.

Cet aménagement concerne un linéaire de 2 300 mètres au total. Les travaux débuteront le 2 novembre 2023 et dureront environ 5 mois.

L'approvisionnement des matériaux sera réalisé depuis la voie d'eau et la mise en œuvre nécessitera un engin sur l'emprise du chemin de halage. Pour réduire le gêne ultérieure et en complément, le nettoyage du contre fossé sera réalisé sur la même période.

80. Somme

Un support de nouveaux développements de « Vallée de Somme, Vallée idéale »

Le Département souhaite faire de ce projet d'envergure un démonstrateur et un support de nouveaux développements dans le cadre de sa stratégie « Vallée de Somme, Vallée idéale ». Les terres d'eau formées par le fleuve Somme, ses affluents, ses vallées, ses plateaux, ses coteaux et son embouchure, la Baie de Somme, caractérisent le territoire samarien. L'action du Conseil départemental pour préserver et valoriser cet écosystème ont notamment contribué à l'obtention d'une reconnaissance internationale, la labellisation Ramsar, dont le site concerné est aujourd'hui mis en lumière par le Loto de la biodiversité.

Ainsi, à l'est du département, le secteur dit des « Boucles de la Somme » fait l'objet d'une attention toute particulière pour y mener un projet écotouristique en partenariat avec les acteurs du territoire, en s'appuyant sur le développement de la Véloroute Vallée de Somme et sur ce projet de réserve naturelle.

Stéphane Haussoulier, président du Conseil départemental de la Somme, s'est dit « fier que le jury national de la Mission nature ait retenu ce projet. » « Cela met en lumière le travail remarquable des collectivités et des partenaires, réunis autour de la démarche « Vallée de Somme, Vallée idéale », pour préserver l'écosystème et créer ici un site naturel, ouvert et accessible au public, à l'horizon 2025. »

84. Vaucluse

Signature d'une convention entre le Département de Vaucluse et Enedis dans le cadre de la transition écologique

Le Département ambitionne de produire lui-même un tiers de ses besoins en électricité grâce à l'équipement de ses bâtiments en panneaux photovoltaïques.

De son côté, Enedis, le principal gestionnaire du réseau de distribution d'électricité, souhaite mettre à disposition du Département un accompagnement renforcé afin de l'aider à mieux maîtriser sa consommation d'énergie mais également à préparer son autoconsommation d'électricité verte.

Le Département et Enedis ont signé pour trois ans une convention.

Enedis s'engage à :

Offrir l'accès à son service « Tester mon raccordement » qui permet de réaliser des simulations de raccordement au réseau et d'obtenir des diagnostics sur la faisabilité des raccordements

- Aider au montage des projets d'autoconsommation, des fondamentaux aux grandes étapes du processus

- Mettre à disposition toutes les données utiles concernant la consommation via un « Espace Mesure et Services ». Ces éléments « historisés » permettent d'aider à la prise de décision, d'identifier les rénovations nécessaires et de répondre aux obligations légales

Le Département s'engage à :

- Fournir des informations et précisions sur les grands projets d'aménagement qu'il entend

- Réaliser des simulations de raccordement au Réseau Public de Distribution (RPD) lors des projets d'autoconsommation

- Associer Enedis à la valorisation des actions en matière de transition énergétique



Actualités Mobilité

A 69. Communiqué de Christophe Ramond, président du Conseil départemental : «Chantier de l'A69 doit être mené à son terme»

"Les violences auxquelles nous assistons ce samedi sont intolérables !

Je les condamne avec la plus grande fermeté. Manifester est un droit. Casser est un délit ! [...] Je demande à l'État d'être ferme et de ne pas laisser se constituer une ZAD dans le Tarn. Tout doit être mis en œuvre pour mettre fin aux occupations illégales.

Quelques milliers de manifestants venus de toute la France, c'est une faible mobilisation au regard des 140 000 habitants du bassin de vie sud tarnais qui attendent l'autoroute !

Ce sont ces mêmes personnes qui trouveront totalement normal, demain matin, de prendre le métro ou le bus pour se rendre à leur travail en quelques minutes !

J'aimerais connaître leur position sur l'A69 s'ils devaient résider dans le Tarn, dans la montagne noire par exemple, et se rendre chaque jour à Toulouse...

Les opposants à l'A69 ne connaissent pas notre département. Le sud du Tarn est coincé entre les Monts de Lacaune d'un côté et la Montagne Noire de l'autre. L'usage de la voiture y est indispensable.

Cette autoroute est indispensable pour désenclaver ce bassin de vie de 140 000 personnes, indispensable pour préserver nos emplois et apporter une dynamique économique, indispensable pour la sécurité des automobilistes (depuis le début de l'année 5 personnes ont trouvé la mort contre un platane sur les routes du Tarn), indispensable pour la tranquillité dans nos villages traversés pour certains par 800 camions par jour, indispensable enfin pour gagner des minutes vitales en cas d'urgences !

Demain avec les véhicules propres nous aurons toujours besoin d'infrastructures routières qui offrent de la sécurité et de la fluidité.

[...] Dans notre État de droit, alors que toutes les étapes de la vie démocratique ont été franchies et les recours en justice gagnés, le chantier de l'A69 doit être mené à son terme !"

Réaction de Christophe Cassou, auteur principal du dernier rapport du GIEC

Quel sens a tout cela? Faut-il continuer? Faut-il continuer/cautionner une hypocrisie désormais évidente ou bien acter l'échec dans notre société d'avoir un dialogue sincère et approfondi afin de construire une vision partagée vers un monde plus résilient aux risques climatiques & compatible avec l'habitabilité pour tous.

Je suis soufflé par le climato-cynisme, les discours toujours plus verts qui s'effondrent quand vient le temps de la décision et de l'arbitrage.

Les masques tombent car nous sommes aujourd'hui à un moment où l'Accord de Paris n'est plus un cadre abstrait mais doit se concrétiser par des actes. Je suis en plein désarroi.

Notre entrevue avec Carole Delga restera pour moi un tournant. Quelle claque de voir que pensées magiques et intérêts personnels ou d'un petit groupe priment sur l'intérêt général alors que nous allons dans le mur, nous le savons.

Je suis triste et j'aimerais prendre les mains de ce monsieur dans les miennes, comme il me les a prises il y a un mois environ, en me parlant de ses enfants, de sa terre, de sa vie alors qu'il était en grève de la faim depuis des jours, fatigué, en souffrance »

A69. Sébastien Vincini appelle l'État à "réinterroger le projet" d'autoroute Castres-Toulouse

Le président du Département de la Haute-Garonne Sébastien Vincini appelle l'État à "écouter les scientifiques" réticents à l'A69, l'autoroute en chantier entre Castres et Toulouse.

Le président (PS) du Conseil départemental de la Haute-Garonne Sébastien Vincini affirme ses interrogations : « J'ai été particulièrement sensible au courrier et à l'analyse des 200 scientifiques » [qui s'opposent au projet. Et dit même que sa « sensibilité d'écologiste [l'amène] à suivre l'avis des scientifiques ».

« C'est à l'État de tenir compte de ce qu'ils disent et de réinterroger le projet ». « Nous devons bâtir des compromis, et pour cela, il faut que décideurs et scientifiques se mettent d'accord. Et là, on a les meilleurs des meilleurs qui nous alertent. On ne peut pas nier les positions des scientifiques, qui ne sont pas des farfelus. »

Il confirme cependant le soutien financier engagé par son prédécesseur, mais précise qu'il ne mettra « pas un centime de plus sur ce projet. »

Le Département de la Haute-Garonne n'apporte que « 0,08 % du total » soit 355 000 euros, sur un total de 450 millions d'euros.

« Je ne porte aucun jugement sur les décisions qui ont conduit nos voisins tarnais à porter ce projet, pensé il y a maintenant 30 ans, pour le désenclavement et le développement économique du bassin castrais, mais aujourd'hui, au regard du défi climatique, ce type d'infrastructures interroge. »

Routes. Dos d'âne.

Le Conseil d'État a suivi partiellement le recours de deux associations, pour une mobilité sereine et durable (PUMSD) et la Fédération française des motards en colère du Var, sur la conformité des ralentisseurs sur voie publique. Pour ces associations 450 000 de ces aménagements ne respecteraient pas les normes en vigueur. Trop hauts, trop larges ou pas installés au bon endroit. Le Conseil d'État « annule l'arrêt de la cour administrative d'appel de Marseille le 11 avril 2022 » et « renvoie l'affaire » devant cette même cour pour « insuffisance de motivations ».

Ligne « POLT » Paris-Orléans-Limoges-Toulouse : les Départements disent stop à la régression ferroviaire ! #RasLePolt



Pour les Présidents des Départements de la Creuse, de la Corrèze, de la Haute-Garonne, de la Haute-Vienne, de l'Indre, du Loiret, du Lot et du Tarn-et-Garonne s, la modernisation de la ligne POLT permettrait d'améliorer la qualité du service offert aux voyageurs, d'augmenter la capacité des transports, de réduire les temps de trajet et d'encourager la transition écologique vers des modes de transport plus durables.

I/ Un programme de travaux et d'entretien urgent, lisible et volontaire :

Les chantiers actuels de régénération, prévus jusqu'en 2026, vont uniquement permettre de maintenir l'existant après des décennies de sous-investissement. Aussi, nous demandons la programmation d'investissements de modernisation pour la période post-2026 propres à garantir l'unicité de la ligne, de Paris à Toulouse.

Si l'arrivée des nouvelles rames « OXYGENE », prévue à l'horizon 2025-2026 va permettre de donner plus de confort aux usagers, il est nécessaire de prévoir dès à présent une nouvelle commande pour garantir une desserte de qualité.

II / Un modèle de fonctionnement conforme aux besoins avec une augmentation des cadences de desserte : 10 allers-retours dans chaque gare et une nécessaire arrivée à Paris avant 8h30 pour le premier train.

III/ La mise en œuvre d'une charte de qualité, garante d'un service public de qualité, avec un engagement sur : la régularité, le respect des horaires de desserte, la propreté dans les trains, l'information des voyageurs, l'affectation de personnel suffisant (lors d'épisodes météorologiques exceptionnels par exemple : givre, gel, chute d'arbres, etc..).

19. Corrèze

Corrèze Transition Écologique : mise en service d'une 24e aire de covoiturage départemental à Saint-Angel



Le Département de la Corrèze a procédé à la mise en service d'une nouvelle aire de covoiturage située à la liaison de la RD921 et de la RD1089, en proximité immédiate de l'échangeur n° 23 de l'A89. Il s'agit de la 24e aire du Département (soit 625 places de covoiturage), développée dans le cadre de Corrèze Transition Écologique.

La nouvelle aire compte 37 places de stationnement dont 2 places pour les personnes à mobilité réduite. Elle est également équipée d'une aire de pique-nique (2 tables).

Cette nouvelle aire de covoiturage propose un nouveau dispositif innovant d'éclairage public : 2 candélabres solaires fabriqués notamment à partir d'un mât en douglas.

34. Hérault

Liaison d'Évitement Nord de Montpellier : le chantier entre dans une nouvelle phase.

Différentes étapes vont se succéder jusqu'à la livraison de l'échangeur à l'été 2024.

34. Hérault

Le Département plante des arbres au bord de ses routes.

La végétalisation des routes permet d'embellir le paysage, mais surtout de réduire l'impact des émissions de CO2 et de favoriser la biodiversité au bord des routes.

Dans le cadre de cette journée de plantation initiée en 2018, le Département mobilise ses agents pour planter arbres et arbustes au bord des routes départementales.

En cohérence avec le « Plan routes et Biodiversité », cette journée permettra de mieux intégrer les routes dans le paysage et d'agir en faveur de la biodiversité, afin d'offrir une route durable aux Héraultais.

Les 10 sites de plantation choisis sont des délaissés routiers, des aires de repos et des parkings de covoiturage ayant fait au préalable l'objet de repérages, d'analyses de sols et d'études d'intégration réalisées par un paysagiste.

Les 238 arbres et 475 arbustes choisis sont des essences locales déjà présentes autour des sites choisis (micocoulier, tilleul, arbre de Judée, érable...) afin d'intégrer au mieux ces nouvelles plantations dans le paysage tout en favorisant la présence de pollinisateurs.

Le budget global de l'opération de plantation 2023 est de 150 000 € financés par le Département et comprenant les études paysagères, les végétaux et accessoires de plantation, les travaux de préparation et la mise en œuvre.

48. Lozère

Routes : une méthode innovante et plus respectueuse de l'environnement.

Le retraitement de chaussées directement sur place. Une méthode qui offre une seconde vie aux routes dégradées tout en préservant les ressources. Les anciens revêtements des routes sont soigneusement retirés, broyés, mélangés, puis réutilisés grâce à des équipements spécifiques créant de nouvelles routes robustes et durables.

Les avantages sont la préservation des ressources naturelles ; la réduction de l'empreinte carbone des travaux, grâce notamment à la diminution du trafic de chantier. Cela représente aussi des économies financières significatives pour le Département. Cette méthode a été mise en œuvre sur les routes départementales 901 (entre Villefort et Pourcharesses) et 906 (à Luc). Plus de 300 000 € ont été économisés comparé à une méthode classique !

76. Seine-Maritime

Le chantier naval du port de Fécamp officiellement inauguré.



Depuis 2016, la zone située au fond du bassin Freycinet, dédiée aux activités de construction et de réparation navale, était inoccupée. Ainsi, depuis 2019, le Département de la Seine-Maritime a porté l'implantation d'un chantier naval dans le port de Fécamp dans l'objectif de répondre aux besoins de proximité des pêcheurs et des plaisanciers pour l'entretien et la réparation de leur navire.

Le port de Fécamp, classé port départemental depuis le 1er janvier 1984, relève de la compétence du Département de la Seine-Maritime, qui en assure les charges de gestion et les coûts d'investissement, d'entretien et de fonctionnement. En 2021, la collectivité départementale a voté la création d'un chantier de construction navale sur le port de Fécamp.

Ce projet, débuté en avril 2022, intègre la construction d'un bâtiment d'une surface de 951 m2 permettant d'accueillir le chantier (bureaux, espaces de vie et atelier comprenant l'outillage, notamment deux ponts roulants), l'aménagement des espaces extérieurs pour la circulation, la manutention, les travaux et le stationnement des véhicules et la mise en œuvre d'une clôture périphérique du site et l'adaptation des accès.

77. Seine-et-Marne

Électrification de la ligne P

À l'occasion de la journée nationale de la qualité de l'air, le Département a organisé un rassemblement pour l'électrification de ligne P axe Meaux - La Ferté-Milon. Dernière ligne non électrifiée d'Île-de-France fonctionnant au diesel, cet axe est essentiel pour le développement économique et l'attractivité du Nord Seine-et-Marne. De nombreux élus sont venus demander à l'État d'investir pour la modernisation de cette ligne P afin d'améliorer les conditions de voyage des 5 600 usagers/jours. Valérie Péresse, Jean-François Copé, Pierre Eelbode, Jean-Michel Morer et Jean-François Parigi ont parlé à l'unisson pour obtenir l'inscription des 140 millions d'euros dans le prochain Contrat Plan État Région mobilités 2023 - 2027.

94. Val-de-Marne

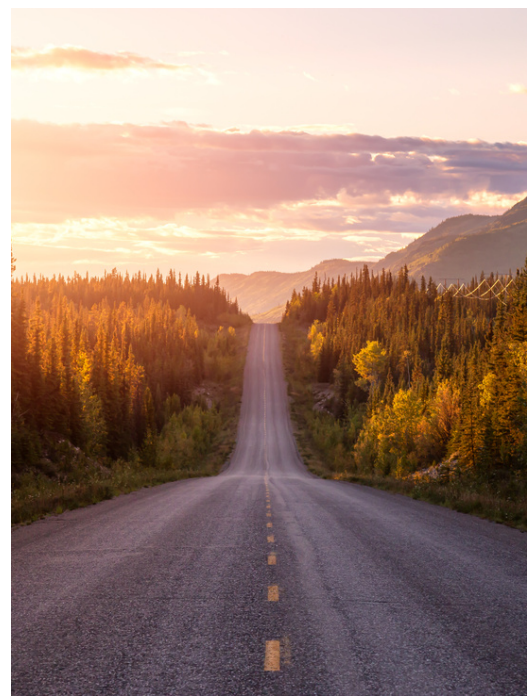
Un nouveau carrefour à la hollandaise

Depuis l'avènement des coronapistes pendant la crise de la COVID-19, l'utilisation du vélo s'est considérablement accrue, marquant une transformation notable des déplacements. Dans le Val-de-Marne, une étape importante et originale a été franchie avec l'introduction d'un rond-point à la hollandaise.

Au cœur de ce rond-point, chaque usager dispose de son propre espace. Un anneau extérieur, spécifiquement dédié aux cyclistes et familièrement baptisé "un carrefour à la hollandaise", a été aménagé avec des terre-pleins pour assurer une sécurité maximale. Cet aménagement était particulièrement attendu par les cyclistes de la zone Créteil-Pompadour, qui saluent maintenant un parcours "confortable, agréable" et surtout "plus sécurisé".

Cependant, la véritable complexité d'un rond-point hollandais réside dans l'adaptation à une logique privilégiant les vélos. Cela n'est pas dans les habitudes françaises.

La mise en place de ce dispositif novateur a nécessité un investissement financier conséquent du Département, dépassant les 1,5 million d'euros.





UN ATELIER DE RÉFLEXION POUR ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

TotalEnergies a lancé dans les 13 régions françaises des think-tanks visant à imaginer des solutions pour accélérer la transition énergétique à l'échelle locale.

En Centre-Val de Loire, les travaux se sont orientés sur la décarbonation des mobilités et la formation aux métiers « verts ».

Près d'une centaine de participants se sont réunis au LAB'O d'Orléans le 17 octobre 2023 pour la restitution des travaux du cercle de réflexion "Territoires : des énergies et au-delà !" lancé par TotalEnergies début 2022. Annick Noble, Directrice régionale Centre-Val de Loire, a organisé ces rencontres, réunissant des représentants d'horizons variés : Conseil régional, collectivités, État, entreprises, associations, syndicats, organismes de formation et universités.

L'objectif de ces réunions était d'identifier les « trous dans la raquette » des dispositifs en place et d'élaborer des recommandations pour faciliter la décarbonation de la région. Avec pour exigence de faire en sorte que cette transition profite à tous, dans une logique de « transition juste ».

Les discussions ont rapidement porté sur le thème de la mobilité, enjeu fondamental de cohésion sociale en Centre-Val de Loire, région essentiellement rurale où la voiture demeure le mode de transport privilégié.

Une mobilité accessible, abordable et durable est indispensable pour permettre à chacun « de se rendre sur son lieu de travail, de sortir de l'isolement, mais aussi d'accéder aux services publics, à la culture et aux loisirs », souligne Annick Noble.

Pour les participants au cercle de réflexion, cela passe prioritairement par une meilleure couverture du réseau de transport public, une accélération du déploiement des infrastructures de recharge pour voitures électriques, ainsi que par la mise en place de solutions d'autopartage.

Certains, comme le vice-président d'Orléans Métropole et du GART, Charles-Eric Lemaignan, ont également appelé à la mutualisation des services de mobilité des différentes collectivités territoriales (Région, départements, intercommunalités et communes) pour plus d'efficacité.

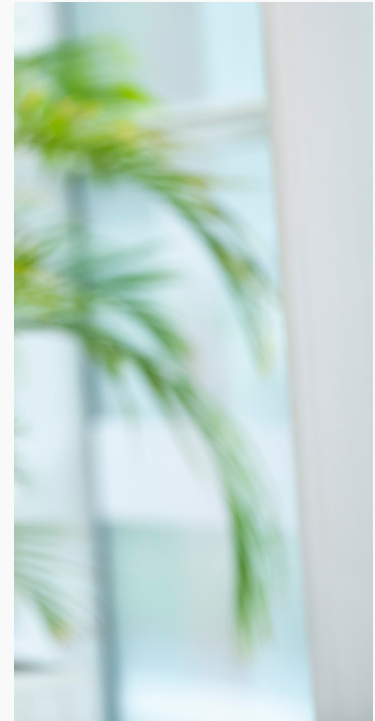
La question de la formation a également occupé une place prépondérante dans les débats, mettant en lumière un manque d'attractivité des métiers techniques, pourtant essentiels à la transition énergétique ! La revalorisation de ces métiers et l'adaptation de l'offre de formations à un monde du travail requérant toujours plus de polyvalence et de flexibilité ont été identifiés comme les deux enjeux majeurs.

L'ensemble de ces contributions ont été consignées au sein d'une publication, distribuée à la centaine de présents au LAB'O, pour éclairer la réflexion des acteurs du territoire et inspirer la stratégie de planification écologique régionale.

La restitution des travaux a été ponctuée par l'intervention de deux experts TEDx Orléans, Aymeric Libeau et Blaise Amir-Tahmasseb, apportant un éclairage original sur les thèmes abordés. Ils ont souligné l'importance de la disruption, de la sérendipité, de la compétition, de la coopération et de la prise en compte de nos biais cognitifs. Une soirée stimulante, laissant présager une transition énergétique bien orchestrée pour la région Centre-Val de Loire.



Budgétisation durable



Tribune d'Hélène Guillet, Présidente Nationale du SNDGCT

Seulement un outil pour comptabiliser ?

Le « budget vert » est la dénomination de la méthode retenue par l'État pour son propre budget. Elle permet une classification des dépenses selon leur impact favorable, neutre ou défavorable à des objectifs de transition écologique.

La tentation est grande de la déployer dans les collectivités locales pour permettre d'unifier, de consolider les résultats des comptes publics et de faciliter la lecture des efforts nationaux en faveur de la transition écologique.

Doit-on pour autant s'en tenir au plus petit dénominateur commun ?

Au regard des enjeux exceptionnels de transition, nous considérons qu'une photographie comptable est utile mais ne sera pas suffisante pour susciter l'adhésion et la transformation des politiques publiques locales.

Il existe d'autres méthodes expérimentées par de nombreuses collectivités : budget climat, durable, soutenable, genré ou coloré..., chacune de ces méthodes tend à évaluer l'impact des dépenses locales sur tout ou partie des champs de la transition écologique.

Elles sont aisément duplicables, adaptables pour des collectivités de toute strate démographique, sans avoir nécessairement à mobiliser une ingénierie ou des dépenses supplémentaires.

Très fiables, elles permettent, en plus, l'élaboration d'une véritable stratégie locale, adaptée au territoire.

Certainement une méthode pour débattre et décider

Le SNDGCT insiste pour que la méthode de budgétisation

verte choisie puisse révéler, dans ses trois aspects, la valeur de la décision : budgétaire, climatique ET sociétale.

Il nous paraît indispensable que les collectivités intègrent la transition écologique dans le rapport annuel d'orientations budgétaires. Une telle mesure créerait les conditions d'un bilan, d'un débat et d'une prise de décision pour orienter les dépenses vers les défis de la transition.

Les projets d'investissements locaux devraient être fléchés pour réduire les impacts climatiques sur leur territoire (principe d'adaptation), et aussi les impacts des politiques publiques sur l'environnement (logique d'atténuation).

Dans le même temps, nous sommes convaincus que les prestations de service et l'action quotidienne des collectivités doivent s'imprégner de pratiques plus vertueuses afin de développer un modèle de développement local plus durable et inclusif au travers des dépenses publiques locales, des solutions qu'elles développent et des bonnes pratiques qu'elles adoptent dans une logique de transformation local plus durable et inclusif au travers des dépenses publiques locales, des solutions qu'elles développent et des bonnes pratiques qu'elles adoptent dans une logique de transformation.

Principalement une boussole pour mobiliser et engager !

La méthode de budgétisation verte, outil de planification, doit être vouée à transformer l'action publique locale. Et ses acteurs.

Le budget vert peut devenir le vecteur de véritables trajectoires politiques pour les élus. Il peut aussi se muer en boussole managériale pour les agents pub-

-lics. En ces temps incertains, il contribue à une nouvelle culture professionnelle, facilite l'engagement, renouvelle le sens du service public.

Il peut être élément de langage commun avec les entreprises soumises à la récente norme européenne CSRD. Elles doivent établir un rapport de durabilité par lequel elles communiquent annuellement des informations sur leurs pratiques RSE et ESG, la gestion des risques liés au changement climatique et l'orientation de leurs flux financiers en faveur d'activités durables.

Des collectivités ont mené des expérimentations avec des outils qui couvrent tous ces enjeux. Ils sont aisément duplicables, adaptables pour des collectivités de toute strate démographique, sans avoir nécessairement à mobiliser une ingénierie ou des dépenses supplémentaires.

Des réponses unilatérales à ces questions susciteraient une forte résistance des collectivités à la mise en œuvre d'une budgétisation verte alors même qu'elles pourraient en partager le sens.

Le SNDGCT appelle à une réflexion collective et coordonnée entre les services de l'État, les associations d'élus locaux et les organisations professionnelles de territoriaux pour bâtir les meilleurs outils d'incitation à la transformation écologique et de mesure de l'efficacité des moyens mis en œuvre. Et le SNDGCT est prêt à se mobiliser et à s'y engager !

Le SYNDICAT NATIONAL DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES créé en 1948 est une organisation professionnelle qui regroupe des dirigeants territoriaux de collectivités (DGS, Directeurs Généraux Adjointes des Services, cadres de direction du CNFPT et agents retraités des catégories précitées), de centres de gestion et d'établissements publics. Il compte aujourd'hui 4 000 adhérents, dont plus de 3 500 en activité.

Introspection du mois : « Contrat de motivation »

Article de

Jean-Pierre Boisoteau — consultant en management des Ressources Humaines.



Comment motiver à notre époque où l'individualisme est devenu une posture affichée et revendiquée ? L'égoïsme a toujours été monnaie courante dans notre société avec un amoindrissement au cours des périodes de résistance à l'ennemi (envahisseurs, covid...), mais le phénomène reprend vite ses travers en démocratie où chacun vit avec sa vérité et que sa vérité.

Dans le monde de l'entreprise, les anciens sont désabusés en observant leurs jeunes collègues criant haut et fort vouloir « réussir leur vie » alors qu'eux ont « voulu réussir dans la vie » ! Les managers de proximité semblent démunis face aux réactions des salariés venant chercher une ressource alimentaire. Comme bon nombre de ces jeunes générations sorties au forceps de l'éducation nationale qu'elle a « gardées » au chaud pendant près de vingt ans alors que leurs parents allaient se quereller avec leurs chefs et trouvaient du réconfort auprès des représentations syndicales...

Comment faire croire à ces trentenaires que la soi-disant révolution de 1968 a été un bienfait pour la nation alors que les quarante années derrière eux ne sont que des années de déclin où leur avenir n'est même pas garanti d'une retraite confortable et reconnaissante de leur

investissement sociétal ? Pourquoi tous ces individus déçus de leur sort au sein d'une société endettée pour au moins trois générations, se donneraient à corps perdu pour des causes qu'ils nomment capitalistiques et destructrices de leur environnement ?

Une étude menée par Gallup dans 150 pays du monde révèle que seuls 15 % des salariés se considèrent engagés. En France, le chiffre est encore plus bas, puisque **seulement 6 % des collaborateurs sont engagés dans leur entreprise**. Un salarié sur quatre se considère d'ailleurs totalement désengagé.

La valeur au travail s'est transformée. La période actuelle et les changements profonds autour de la planète nous ramènent à un certain pragmatisme et particulièrement dans notre pays au problème du pouvoir d'achat.

Restons simples, reprenons les bases « Maslowiennes » !

Tout d'abord, les **avantages sociaux** (salaire minimum, sécurité sociale, mutuelle...) servent de contrepartie à l'exécution d'un travail, à l'apport d'une énergie physique et intellectuelle. Ensuite, **l'ambiance** : au sein de l'entreprise, elle doit être supportable à minima, même si de nos jours, les salariés

ont cherché réconfort et plaisir dans leur clan, souvent à l'extérieur de l'entreprise, ainsi que **l'estime et l'épanouissement** dans l'exercice d'une passion, ou par la reconnaissance d'une tribu.

Fort de ces constats, manager la motivation au sein de l'entreprise est devenue difficile. Si le manager de proximité a un rôle primordial, il est souvent démuné, tant en compétences qu'en savoir-être, à ce sujet.

C'est pourquoi, en qualité de Conseil, nous considérons que **la motivation est un contrat moral entre employeurs et employés et renouvelable tous les cinq ans !**

- au recrutement : les désirs et les attentes de chacun exprimés avec transparence,
- après trois mois : à l'intégration réussie par les deux parties : valider le contrat sur tous les points exprimés à la signature de l'embauche,
- au cours de l'entretien annuel, souvent axé sur la performance : évoquer l'état de motivation des deux parties, satisfaction comme insatisfaction de manière factuelle.
- tout au long de ces cinq années, un plan conséquent devra être construit, pour et avec le collaborateur : changement de service, nouveau projet ou réduction de la charge, adaptation des horaires...

Ceci permet à chacune des parties d'être vigilante comme exigeante et de répondre à ce besoin de liberté tout en permettant à l'entreprise de trouver un retour sur investissement lié au temps nécessaire pour la plus-value du collaborateur.

Un vrai dialogue s'instaure sur le sens des actions réalisées — première source de motivation réclamée chez chacun des acteurs de l'entreprise et indispensable au sein des jeunes générations.

Nominations Novembre 2023



Des changements dans les Départements!

Merci de nous transmettre vos évolutions professionnelles pour que nous puissions en faire part dans notre Journal.

05. Hautes-Alpes

Mylène BROQUET nommée cheffe du service budgétaire et comptable au pôle cohésion sociale et solidarité.

Mylène Broquet est titulaire d'un master 1 et d'un master 2 contrôle de gestion audit organisationnel à l'Université de Aix-Marseille. Elle a été :

Gérante de KDO2REV (2007-2011)

Adjointe comptable région (2010) responsable des opérations (2011-2013) chez Fraikin.

Syndic/fideo commissaire à Square Habitat Alpes Provence (2016-2018).

Finance Business partner chez Sanofi (2019-2021).

Elle était en mission appui transversal et ingénierie financière au Conseil départemental des Hautes-Alpes depuis 2021.

09. Ariège

Guillaume TOURROU nommé Chargé des politiques touristiques.

Guillaume Tourou a été :

Agent administratif à l'Office public de l'habitat de Haute-Garonne (2007-2011).

Chargé de projets, mission jeunesse et vie étudiante. (2011-2019).

Il était coordinateur de l'économie sociale et solidaire/ facilitateur de la clause d'insertion au Conseil départemental de l'Ariège en 2019.

11. Aude

Marie BILLY nommée responsable d'unité accompagnement prévention.

Marie Billy est titulaire d'un master 2 intermédiation et développement social à l'Université Paul Valéry, Montpellier 3 et d'IDEIS à l'IFOCAS Montpellier.

Elle a été :

Assistant socio-éducatif (1992-2019) au Conseil départemental de l'Aude.

Elle était chef de groupement ASE depuis 2019 au Conseil départemental de l'Aude.

30. Gard

Charlène GOUZOU nommée Chargée d'établissement.

Charlène Gouzou est diplômée d'État d'Éducateur spécialisé à l'institut de formation aux métiers éducatifs et lauréate du concours assistant territorial socio-éducatif au CDG 46. Elle a été :

Référente ASE au Conseil départemental des Pyrénées-Orientales (2017-2022).

Elle était responsable d'équipes sociale et médico-sociale au Conseil départemental des Pyrénées-Orientales depuis 2022..

31. Haute-Garonne

Arnaud BACZKOWSKI nommé chef de projet au sein de Haute-Garonne Ingénierie.

Arnaud Baczowski est titulaire d'un Bachelor's degree à TBS Education et d'un Master of International Business à Huit International Business school. Il a été :

Business development consultant chez Oracle (2015-2017).

Chargé de communication au cabinet de Philippe Martin au conseil départemental du Gers (2017-2019).

Responsable du protocole au Conseil départemental de Haute-Garonne (2019-2022).

Il était chef de cabinet adjoint au Conseil départemental de Haute-Garonne depuis 2022..

33. Gironde

Mélisande BARRAUD nommée directrice du pilotage de la DGA Ressources.

Mélisande Barraud est titulaire d'un DESS (Master 2) Urbanisme opérationnel à Bordeaux 3 & Ensap Bx et d'un mastère spécialisé immobilier et bâtiments durables à l'École des Ponts ParisTech. Elle a été :

Responsable programmation et financement du logement social (2009-2015), cheffe de projets en développement territorial (2015-2017).

Responsable de projets immobiliers (2018-2022) au Conseil départemental de la Gironde

Élève ingénieure en chef à l'INET (2022-2023).

Elle était chargée de mission auprès du DGA au Conseil départemental de la Gironde depuis 2023.

40. Landes

René ORTEGA nommé directeur général adjoint Solidarités.

René Ortega est titulaire d'un certificat européen de formation universitaire en ingénierie sociale et d'un diplôme d'État en ingénierie sociale. Il a été :

Directeur de l'action sociale territoriale, adjoint au DGA solidarités au Conseil départemental du Gers (2011-2021).

Directeur du GIP Gers Solidaire (2019-2021).

Il était directeur général adjoint solidarités humaines au Conseil départemental de l'Aude depuis 2021.

59. Nord

Laurence CARBENAY nommée chargée de mission à la direction du protocole et des moyens généraux

Laurence Carbenay est titulaire d'un DEA Master 2 Économie. Elle a été :

Chef de service responsable de la mission Agenda 21 (2002-2016), chargée de projet de mécénat (2016-2018) au Conseil départemental du Nord.

Elle était chargée de communication au Conseil départemental du Nord depuis 2019.

61. Orne

Denis GANDIN, nommé Directeur du Pôle attractivité territoriale.

Denis Gandin est ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts (École nationale du génie rural, des eaux et des forêts), ingénieur de l'École Polytechnique. Il a été :

Chef de la mission observatoire des territoires (2009-2010).

Chef du service économie agricole et développement rural, à la DDT de l'Allier (2010-2013).

Chef de la mission rénovation urbaine à la DEAL de Guadeloupe, (2013-2015).

Chef du service eau et biodiversité, adjoint aux directeurs à la DDT de l'Orne (2020-2022).

Il était directeur adjoint à la Direction départementale des territoires de l'Orne depuis 2022.

62. Pas-de-Calais

Jodie DUBOIS nommée gestionnaire de dossier en urbanisme.

Jodie Dubois est titulaire d'un master 1 développement local à l'Université d'Artois et d'un master 2 à l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de Lille. Elle a été :

Chargé de mission rénovation urbaine (2011-2016), cheffe de projet renouvellement urbain (2016-2021) à la mairie de Liévin.

Elle était chargée de mission développement durable depuis au Conseil départemental du Pas-de-Calais 2021.

71. Saône-et-Loire

Fabienne Vincent nommée assistante à la responsable locale des solidarités à la MDS de Montceau

Elle a été :

Dans plusieurs MDS (La Clayette, Marcigny, Montceau) (1995-2002), instructrice APA (2002-2022) au Conseil départemental de Saône-et-Loire.

Elle était gestionnaire protection des majeurs vulnérables au Conseil départemental de Saône-et-Loire depuis 2022.

78. Yvelines

Anne VARIN nommée responsable du pôle services aux collèges.

Anne Varin est une ancienne élève de Polytech Nantes. Elle a été :

Collaboratrice au sein du département statistiques et contrôle de festin au Assedic Seine-Saint-Denis (1997-2000)

Responsable du département Études et Statistiques, mission communication (2000-2004), pilotage du contrôle interne (2005-2009), secrétaire générale (2010-2019) à la Délégation Unédic AGS

Sous-directrice Atelier de la donnée au Conseil départemental des Yvelines (2019-2023).
Elle était sous-directrice information territoriale au Conseil départemental des Yvelines depuis 2023.

85. Vendée

Peggy GUILMINEAU nommée directrice de la maison départementale des adolescents GIP MDA.

Peggy Guilmineau est titulaire d'un diplôme d'État d'assistante de service social à l'AFPE de Saint-Brieuc. Elle a été :

Assistante de service social au CHD de Vendée (2002-2012).

Assistante de service social polyvalent de secteur au Conseil départemental de Vendée (2012-2017).

Elle était coordinatrice CRIP Aide Sociale à l'Enfance au Conseil départemental de Vendée depuis 2017.

89. Yonne

Sonia PIRES nommée Directrice générale adjointe aux solidarités.

Sonia Pires est titulaire d'un master en management de structures médico-sociales à l'ANFG. Elle a été :

Évaluatrice externe à Armonis (2015-2019).

Directrice opérationnelle et chargée de coordination siège social à Adef Résidences (2011-2019).

Elle était directrice de l'autonomie au Conseil départemental de l'Essonne depuis 2019.

93. Seine-Saint-Denis

Côme GREVY nommé DGA.

Côme Grevy est titulaire d'un master, science politique, mention relations internationales à Sciences Po et de la formation d'administrateur territorial à l'Inet. Il a été :
Teaching assistant à Science Po (2015).
Chef du service affaires Générales à la direction de l'éducation et de la jeunesse au Conseil départemental de Seine-Saint-Denis (2018-2020).
Il était directeur des finances au Conseil départemental de Seine-Saint-Denis depuis 2020.

93. Seine-Saint-Denis

Côme GREVY nommé DGA.

Côme Grevy est titulaire d'un master, science politique, mention relations internationales à Sciences Po et de la formation d'administrateur territorial à l'Inet. Il a été :
Teaching assistant à Science Po (2015).
Chef du service affaires Générales à la direction de l'éducation et de la jeunesse au Conseil départemental de Seine-Saint-Denis (2018-2020).
Il était directeur des finances au Conseil départemental de Seine-Saint-Denis depuis 2020.

93. Seine-Saint-Denis

Ambre DEFRENE nommée Cheffe du bureau ressources humaines et moyens locaux travaux.

Ambre Defrene est titulaire d'une licence AES et d'un DEASS à l'ITRS de Neuilly-sur-Marne. Elle a été :
Responsable adjointe service social de Bondy au Conseil départemental de Seine-Saint-Denis. (2020-2022).

Elle était conseillère technique RH, formation et attractivité des métiers au Conseil départemental de Seine-Saint-Denis depuis 2022.

976. Mayotte

Mohamed BARRABE SAID nommé chef de la mission appui aux territoires.

Mohamed Barrabé Said est diplômé d'état ingénierie sociale à l'IRTS de Mayotte. Il a été :

Commercial (2010-2012) puis expert multimédia (2012-2014) à SFR Mayotte.

Coordinateur médico-social-service de kiné à domicile (2017-2018).

Il était chargé de mission au Conseil départemental de Mayotte depuis 2018.

Unis vers l'emploi

Deux nouveaux co-présidents.

Acteur de l'économie sociale et solidaire dans la Métropole lyonnaise, Unis Vers l'Emploi est spécialisé depuis 30 ans dans l'insertion des personnes les plus fragiles et éloignées de l'emploi.

Tiphaine Deheunynck, co-présidente, présidente fondatrice de Kiwee, acteur industriel d'une mobilité plus durable.

Christian Larger, co-président, conseil en stratégie d'entreprise et dirigeant de groupes publicitaires.



Actualités

Ressources Humaines

Stanislas Guerini, ministre de la Fonction publique, communique des informations sur le futur projet de loi sur la fonction publique.

Ce projet devrait concerner :

L'entrée dans la fonction publique avec notamment la facilitation de la titularisation des apprentis sans concours, l'assouplissement du système de promotion interne (fin de la règle d'une promotion pour trois recrutements externes) et valorisation des agents méritants (une prime individuelle pourrait être instituée.)
La valorisation des années passées à l'extérieur de la fonction publique.

La favorisation de la mobilité.

La rémunération au sein de la fonction publique avec un système de négociations salariales (obligation de négociation) dès le début du printemps pour des décisions à l'été.

La flexibilité pour le logement des agents publics avec des clauses de fonctions

Stanislas Guerini, prêt à la création d'un "agenda social" de la fonction publique territoriale et à une amélioration du fonctionnement du CSFPT.

Réforme fonction publique 2019 : La Cour des Comptes pointe les lacunes dans son bilan.

Dans son rapport du 9 novembre, la Cour des comptes évalue la mise en œuvre de la loi de transformation de la fonction publique d'août 2019, constatant des résultats mitigés. L'harmonisation de la durée du temps de travail, bien qu'amorcée, peine à être universelle dans la fonction publique territoriale.

Des "îlots de résistance" persistent, créant des inégalités entre agents. La flexibilité du temps de travail et les pratiques généreuses en matière d'autorisations spéciales d'absence suscitent des recommandations pour une harmonisation. Concernant les contractuels, l'adoption du contrat de projet reste limitée, avec des pratiques disparates. La Cour appelle à une consolidation des modalités d'utilisation de ce contrat par les collectivités territoriales. Elle souligne également les difficultés persistantes des employeurs publics à élaborer une politique des ressources humaines pour les agents contractuels, nécessitant l'acquisition de nouveaux savoir-faire.

L'instauration d'une "indemnité de précarité" pour les contrats courts a un coût annuel de près de 93 millions d'euros pour les employeurs territoriaux. La Cour constate un rapprochement des conditions de travail entre fonctionnaires et agents contractuels mais préconise des cadres de gestion similaires aux conventions collectives pour ces derniers.

Malgré l'objectif de fluidité des parcours professionnels, les progrès sont timides, notamment dans la mise en place des dispositifs prévus par la loi. Les lignes directrices de gestion, censées piloter les ressources humaines, ne sont que partiellement appliquées, et les changements aux commissions administratives paritaires n'ont pas amélioré les services des directions des ressources humaines. Ce bilan intervient alors qu'une nouvelle réforme de la fonction publique est en préparation (voir plus haut), axée sur la récompense du mérite, la fluidité des carrières et l'autonomie des employeurs publics.

53. Mayenne

Le Département reçoit un Territoria Argent dans la catégorie Innovation managériale.



Le Conseil départemental a remporté ce prix pour l'initiative suivante : « Innover pour transformer l'activité des travailleurs sociaux ».

Cette distinction témoigne de la dynamique de transformation interne portée depuis de nombreuses années par le Département.

Cette dynamique, par une réinterrogation des processus de travail et des outils associés d'une part et la mobilisation constante de l'ensemble des équipes d'autre part, vise à améliorer en permanence le service public rendu aux Mayennaises et Mayennais.

Les habitants, des leviers d'attractivité incontournables !

Et si la puissance d'attraction d'un territoire ne devait pas s'estimer seulement à la hauteur des discours promotionnels, aussi professionnels soient-ils, mais également à la hauteur des femmes et des hommes qui jouent déjà un rôle, même involontaire, au service de l'attractivité ?

Sur le sujet de l'attraction des territoires, les slogans pointus, les élaborés sites internet, les grandes campagnes de pub ou les belles plaquettes richement illustrées sont utiles, certes. Mais tous ces supports ne suffisent certainement pas à attirer et à retenir durablement. Je l'ai déjà écrit, l'expérience même de la rencontre entre un territoire et ses cibles est déterminante. Et, dans la plupart des cas, ce sont les habitants du territoire qui vont être en première ligne et ainsi faire que l'expérience sera, d'entrée, plutôt réussie, ou alors plutôt pas.

Ainsi, de mon point de vue, les habitants sont incontournables pour une stratégie d'attractivité qui se veut holistique. D'ailleurs, certains d'entre eux sont sans doute déjà dans les argumentaires d'attractivité, car ils sont considérés, en raison de leur parcours personnel ou professionnel, de leur réussite dans divers domaines, et de la renommée qui en découle, parfois du lien entre leur propre image et celle qui veut être donnée au territoire, comme des **preuves** vivantes, des **arguments** au service du discours promotionnel.

D'autres sont aussi très concernés, par exemple les **Greeters**, ces habitants - bien sûr passionnés par leur territoire et ouverts à toutes les rencontres - volontaires pour accompagner gratuitement des visiteurs dans une découverte unique et authentique du local. Mais au-delà de cette mission encadrée par une fédération et une charte, **beaucoup de situations font que des habitants jouent déjà un rôle pour la notoriété et l'image d'un territoire.** Précision : je m'appuie sur les travaux de Joël Gayet pour construire mon propos.

Ils sont par exemple des **hébergeurs**. Qu'il s'agisse de famille, d'amis, voire de locataires saisonniers, les habitants qui les reçoivent vont forcément être amenés à parler du territoire, de ses aménités, voire de ses défauts. Ils vont être des **diffuseurs d'informations**, souvent enthousiastes, mais parfois subjectifs.

Ils sont aussi des **constructeurs d'offres**. Ils vont en effet proposer à leurs hébergés des idées de sorties, de visites, de

Marc Thébault

Consultant auprès des collectivités locales en Attractivité et Communication.



découvertes de sites ou de commerces, etc. Ils vont recommander leurs « bonnes adresses » et pointer celles qui seraient à éviter. Tout cela, en dehors des offres officielles ficelées par les offices de tourisme ou les agences d'attractivité.

S'ils se déplacent avec leur visiteurs, ils vont devenir **guides, conférenciers**. Ces rôles étant improvisés parfois, et sur une base de connaissances qui n'est pas toujours fondée sur les narrations officielles.

Mais s'ils remplissent tous ces rôles, c'est qu'ils sont également des **consommateurs**, voire des **testeurs des offres territoriales**. Les habitants vont dans les musées, dans des expositions, etc. Ils tentent des activités nouvelles. Ils essaient de nouveaux restaurants ou de nouveaux commerces. Ils se forgent donc leur propre opinion et c'est en fonction de cela qu'ils les qualifieront auprès de leurs contacts. Les habitants les plus curieux, ou les plus zélés, pouvant être rangés dans la catégorie « **veilleurs** », voire « **benchmarkeurs** ». Surtout s'ils voyagent aussi et deviennent alors capables de comparer !

Et leurs points de vue vont peut-être faire l'objet de posts sur les réseaux sociaux, via des photos, des vidéos. Ils sont donc parfois des **illustrateurs** du territoire. Ils peuvent aussi commenter d'autres posts, voire faire part de leur vécu et de leur avis sur la qualité de leurs expériences. Ils sont ainsi des **producteurs de contenus** qui parlent de leur territoire, et à ce titre ils exercent une forme d'**influence**.

Vous l'avez bien compris, **l'association des habitants à la construction d'offres d'attractivité, et les argumentaires qui vont avec, est indispensable car ils sont, peu ou prou, autant de leviers d'attractivité.** Bien sûr, nombre de territoires ont déjà mis en place des **clubs d'Ambassadeurs**. Mais ce n'est pas suffisant. Car, pour que les fonctions tenues par les habitants auprès de visiteurs, ou de nouveaux arrivés, soient en cohérence avec le récit du territoire, il convient de collaborer, de partager, de leur fournir les moyens d'être en phase.

De plus, et au-delà de tous ces rôles évoqués (la liste n'étant pas exhaustive), **ils incarnent aussi, peut-être, les « valeurs »** que le territoire aime mettre en exergue dans sa promotion. Du moins, faut-il l'espérer ...



Illustration : Carla Matinesi - Unsplash

Actualités Numérique

45. Loiret

Piratage

Le Département du Loiret a été victime le 5 novembre d'un acte cybercriminel, de type rançongiciel. Des mesures de protection ont été prises immédiatement, avec l'appui d'Orange Cyberdéfense, en suspendant les systèmes informatiques concernés, notamment le réseau et la messagerie. Une plainte a été immédiatement déposée auprès de la gendarmerie. L'instruction est en cours par le parquet de Paris. Le Département a également aussitôt saisi la CNIL (commission nationale informatique et libertés) et l'ANSSI (agence nationale de la sécurité des systèmes d'information).



71. Saône et Loire

Tournée du van 71 numérique.

LE DÉPARTEMENT AGIT !



Le Département a organisé une nouvelle tournée du Van71, un service de proximité numérique itinérant qui intervient à la demande des collectivités locales. L'objectif est d'aller à la rencontre des publics dans les communes où l'accès aux services numériques est le plus compliqué, en raison d'un déficit d'équipements ou de problèmes de mobilité.

Ce service départemental propose trois offres :

- Service de médiation numérique ponctuel
- Accompagnement aux démarches administratives, impression d'un document, recherche d'informations, etc. Permanences accessibles sans rendez-vous.

- Ateliers d'initiation ou de perfectionnement. Gagner en assurance et en autonomie dans les usages du numérique. Plusieurs sessions pour un même groupe (jusqu'à 10 personnes) pendant 6 semaines.

Sensibilisation à la culture numérique. Expérimentation, initiation à la programmation et à la fabrication numérique. Actions événementielles proposées dans le cadre du réseau de la lecture publique, en lien avec les bibliothèques et points lecture du territoire.



Actualités Collèges, Jeunesse

Le droit aux loisirs, au sport à la culture : un droit de l'enfant essentiel pour son bon développement et son bien-être

La Défenseure des droits, Claire Hédon, publie le rapport annuel consacré cette année au droit aux loisirs, au sport et à la culture.

Il s'agit d'un droit essentiel pour le bon développement physique et psychique de l'enfant, son insertion sociale et son émancipation.

À travers notamment la consultation de plus de 3 800 enfants et adolescents, organisée par l'institution, le Défenseur des droits a constaté que ce droit est loin d'être effectif pour de nombreux jeunes. Trop d'enfants n'ont pas la possibilité de bénéficier d'activités récréatives.

La Défenseure des droits a souhaité formuler 30 recommandations adressées à tous les acteurs publics concernés pour en améliorer l'effectivité, autour de deux grands axes : d'une part, garantir l'accès à ce droit quelles que soient les conditions de vie, d'autre part, prendre en compte les singularités de chaque enfant pour permettre à tous d'exercer librement ses activités.

Parmi celles-ci, la Défenseure des droits et le Défenseur des enfants recommandent notamment de :

- Garantir l'effectivité des heures obligatoires de la pratique du sport à l'école et accroître le nombre d'heures de sport dispensées en collège et en lycée ;
- Mettre en place une politique prioritaire en institutionnalisant le départ d'une classe d'âge au moins une fois en classe de découverte à l'école élémentaire et une fois en voyage scolaire au collège ;
- Renforcer l'information et l'accompagnement des familles les plus vulnérables et en situation de précarité pour la mobilisation du pass Culture et du pass'Sport ;
- Mettre en place un plan de rénovation des équipements sportifs et renforcer l'accompagnement financier et technique des collectivités territoriales, développer l'accessibilité de ces équipements par une politique de gratuité des transports ainsi que leur déploiement ;
- Développer des espaces dédiés aux tout-petits dans les lieux culturels, sportifs et de loisirs ;
- Renforcer les campagnes de sensibilisation à la lutte contre les stéréotypes de genre et les discriminations.

22. Côtes-d'Armor

Soutien au maintien de 3 collèges

La Chambre régionale des comptes a pointé la sous-fréquentation de 3 collèges (Pleumeur-Bodou/Lannion, Bourbriac/ Guingamp et Erquy/Pleuneuf/ Matignon) et évoque la question de la pérennité de ces établissements. Le Conseil départemental affirme vouloir pérenniser ces collèges.

26. Drôme

Le Département lauréat du prix Territoria d'or pour l'exposition « les agents de l'ombre » du CDJ

Cette exposition a été réalisée par des collégiens de la 6e promotion du Conseil départemental des jeunes en 2022.

Il s'agit de faire connaître les métiers des agents des collèges. Agents d'accueil, d'entretien, de restauration, responsables techniques... au total environ 400 agents départementaux travaillent dans les collèges du territoire. A l'issue de plusieurs rencontres et des visites, les jeunes ont réalisé une exposition à destination de leurs pairs.

Les 52 collèges du territoire ont ainsi la possibilité d'accueillir l'exposition dans leur établissement

26. Drôme

Le Département lauréat du prix Territoria d'or pour l'exposition « les agents de l'ombre » du CDJ

Après de nombreuses années sans travaux, la cité scolaire Camille Vernet à Valence, n'offrait plus les conditions d'études satisfaisantes pour les élèves. Le Département et la Région, qui assure la gestion de ce site, ont donc initié en 2025 une importante opération de restructuration.

Cette première phase avait pour but la construction d'un bâtiment dédié à l'enseignement des sciences et la reconstruction du bâtiment du collège à la place d'un bâtiment existant. Les travaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la Région se sont déroulés pendant 40 mois pour une surface rénovée de près de 7200 m² et un investissement de 18,7 M€ dont 6,5 M€ à la charge du Département.

01. Ain

Nouveau collège à Saint-Didier-Formans



L'évolution des effectifs sur le secteur de Trévoux a conduit le Conseil départemental à construire un nouveau collège à Saint-Didier-

Formans, en remplacement du collège situé à Trévoux. La reconstruction du collège sur un nouveau site s'est avérée la solution la plus appropriée.

Le collège peut accueillir 30 classes, soit 750 à 900 élèves. Il comprend deux étages. La cour s'étend sur 4 189 m². Un bâtiment de 5 logements, des parkings pour les voitures et les cars scolaires, mais aussi des espaces verts et un bassin de rétention pour la récupération des eaux pluviales complètent le projet.

Le Département a apporté une importance particulière à la performance énergétique de l'équipement, sobre en consommation d'énergie globale par la réduction des besoins en énergie des bâtiments, le recours à des systèmes efficaces pour limiter la consommation d'énergie, le déploiement d'énergies renouvelables, l'utilisation de matériaux biosourcés et recyclables.

29. Finistère

Distribution du livre lauréat du Prix littéraire des collégiens

Dans le cadre du prix littéraire des collégiens mis en place par le Département, le livre lauréat 2023 a été distribué à tous les élèves finistériens de 6e lors de la rentrée scolaire.

45. Loiret

Parcours citoyen mémoriel pour les collégiens



Le Département du Loiret a organisé son second parcours citoyen autour du « Devoir de mémoire » pour cent collégiens.

Au programme : retour dans l'histoire de la Seconde Guerre mondiale à travers visites, rencontres et jeux éducatifs.

Ils ont ainsi découvert le Carrefour de la Résistance de Lorris, visite guidée de ce lieu lourdement chargé d'histoire, où le grand mémorial impose le respect et leur fait écarquiller les yeux.

Autre visite marquante de cette semaine d'histoire : celle du CERCIL à Orléans. Ce musée

47. Lot-et-Garonne

Label « Établissements Bio engagés »

Les 7 premiers collèges du département ayant atteint plus de 22 % de produits bio dans leurs menus ont reçu ce label.

Le Département souhaite mettre à l'honneur les équipes éducatives, gestionnaires et chefs d'établissement ainsi que les professeurs sensibles à cette démarche

58. Nièvre

Convention de partenariat Collège de demain

Henri-Wallon est l'un des onze collèges nivernais qui ont répondu à l'appel à projets lancé par le Conseil départemental. L'établissement souhaite ouvrir certains de ses équipements à des utilisateurs extérieurs :

1. La piste d'évolution sportive jouxte le collège: utilisation partagée entre le collège et les associations (périodes scolaires et vacances).
2. Les salles informatiques. Ce partenariat vise à renforcer la liaison entre l'école Romain-Rolland et le collège.

Cette démarche, Collège de demain a pour objectif d'ouvrir le collège sur son territoire en développant les interventions des associations, des structures sportives ou culturelles auprès des élèves, mais aussi en utilisant les locaux pour proposer de nouveaux services aux habitants du territoire.

Onze des 30 collèges publics nivernais ont répondu à l'appel à projet expérimental.

76. Seine-Maritime

Pour la lecture publique, le Département poursuit la distribution d'un livre aux collégiens



En 2022, les 64 000 collégiens de Seine-Maritime s'étaient vu offrir l'Aiguille creuse de Maurice Leblanc par le Département. Pour cette nouvelle année scolaire, la collectivité départementale reconduit cette opération avec l'ouvrage Le serpent de mer de Jules Verne.

En plus de développer la pratique de la lecture, ce dispositif a pour objectif de valoriser le patrimoine littéraire.

Le Département a collaboré avec plusieurs enseignants à la rédaction d'un dossier de lecture, disponible sur livre&vous via le QR code situé en 4e de couverture, afin de permettre un véritable lien avec les programmes scolaires.

La distribution de ces ouvrages auprès des élèves de chaque collège a débuté cette semaine et s'étendra jusqu'aux vacances de Noël.

58. Nièvre

Challenge karting pour les collégiens de 3e

Un peu plus de 500 élèves de 3e issus de 21 collèges du département se sont rendus sur le Technopôle de Magny-Cours, pour visiter les entreprises du Technopôle et le musée de la Monoplace, mais également pour participer aux phases de sélections du Challenge karting.

Première étape du Challenge ayant pour objectif de désigner le meilleur pilote de chaque établissement. La seconde partie, qui se déroulera au printemps, déterminera le meilleur pilote de l'ensemble des collèges.

Le vainqueur du Challenge remportera un stage chez Feed Racing, l'école de pilotage de Jacques Villeneuve et de Patrick Lemarié installée à Magny-Cours ; il aura la possibilité de piloter des Formules 4, conçues et fabriquées par les entreprises du Technopôle.

23e édition de «Vigeant, j'y vais» : découverte de circuits automobiles et sensibilisation à la sécurité routière des jeunes de la Vienne



L'opération qui a eu lieu pendant les vacances scolaires de la Toussaint sont des journées consacrées au sport automobile pour les jeunes des Centres Socio-Culturels (C.S.C) de la Vienne. A ce jour, c'est près de 2 300 jeunes qui ont participé à cette manifestation.

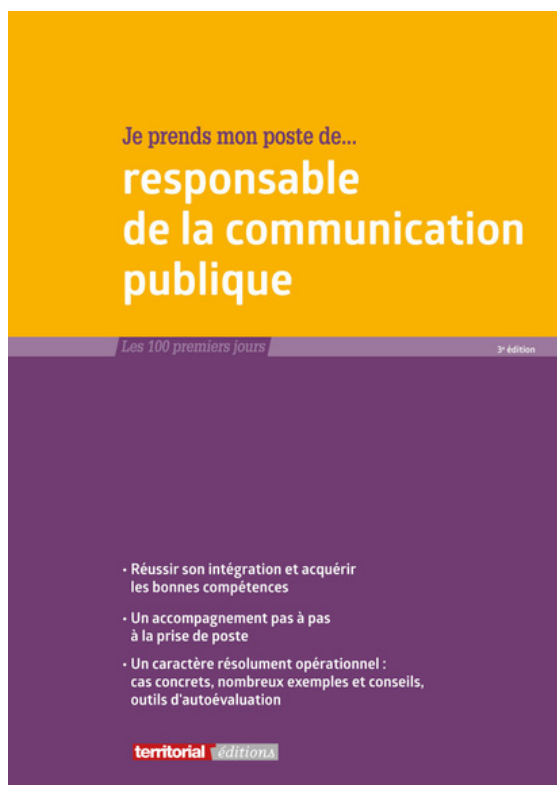
Les 31 octobre et 2 novembre, de 9h à 17h, près de 80 jeunes de 11 à 17 ans ont pu découvrir les circuits automobiles et participer à des ateliers de sensibilisation à la sécurité routière. Un programme destiné à proposer des animations ludiques et pédagogiques mais aussi à faire de la prévention et de l'éducation routière auprès d'un jeune public.

> Les ateliers proposés

- Karting : évolution dans un véritable circuit situé à l'arrière du parking

- Visite des installations du circuit : explications sur le chronométrage, l'enregistrement vidéo d'une voiture en action et les différentes caractéristiques d'une course
- Visite d'un stand de course : conception d'un véhicule de course et relations avec les mécaniciens, montage et démontage d'une roue
- Sécurité routière en 3 temps : voiture test coussin - évolution avec des 2 roues rencontres et échanges avec la CRS Motorisée et la Gendarmerie nationale
- Baptême de piste et simulateur 2 roues : un baptême du circuit du Val de Vienne est proposé avec l'appui de pilotes de l'Association Sportive Automobile du Vigeant

"JE PRENDS MON POSTE DE RESPONSABLE DE LA COMMUNICATION PUBLIQUE"



Prendre ses fonctions de responsable de la communication en collectivité nécessite d'être rapidement opérationnel et apte à comprendre vite ce nouvel environnement et ses enjeux, explicites et implicites. Véritable vademecum, ce livre indique comment, sur les 100 premiers jours, faire l'état des lieux de son service, comprendre les attentes de ses responsables, gagner la confiance de tous, créer son réseau, etc. Tout en lançant quelques actions innovantes et en adoptant le bon comportement.

La partie 1, "Connaître le cadre de l'action territoriale", présente l'univers des collectivités. Elle est rédigée par Joël Clérembaux, consultant-formateur auprès de collectivités territoriales.

La partie 3, "Manager une nouvelle équipe", donne les bases nécessaires au rôle de manager d'une équipe. Elle est rédigée par Fabrice Anguenot, formateur consultant, en management et usages numériques.

La partie 2 quant à elle, sous le titre "Je prends mes fonctions", est organisée avec des focus autour de la notion de « prise de contact », d'abord avec la direction de la communication elle-même, puis avec les élus et l'administration bien sûr, mais aussi avec l'environnement, humain, institutionnel et territorial. Elle se termine par des conseils sur la préparation du plan de communication. Cette partie est signée par Marc Thébaud, ancien directeur de communication publique, consultant, formateur et contributeur de Le Journal des Départements.

Ce livre s'appuie sur l'expérience vécue des auteurs, il est donc directement pratique. Son aspect synthétique vise directement l'opérationnel. Son style clair et franc reflète la réalité des collectivités et n'omet aucun aspect du quotidien des communicants.

Auteurs [Fabrice Anguenot](#), [Joël Clérembaux](#), [Marc Thébaud](#)

Javier Milei, président de l'Argentine : un playmobil Ubu roi ?



La rédaction : Que pensez-vous de l'élection du président d'extrême droite et ultra libéral Javier Milei en Argentine ?

Cécile Delozier : Cette élection est d'autant plus très intéressante à observer du point de vue de la communication qu'elle se situe loin d'ici, que nous n'avons eu accès qu'à très peu d'images et que les reportages que nous pouvons découvrir sur le net sont un résumé très dense et concis de la campagne. Notre perception n'est donc pas parasitée par l'habitude générée inévitablement par la redondance du bain d'informations nationales dans lequel nous sommes plongés chaque jour. L'expérience visuelle d'observer le président de 45 millions d'habitants est donc vierge. L'effet est saisissant !

LR : Qu'est-ce qui vous frappe le plus ?

CD : L'outrance, l'exubérance bien sûr. La communication non verbale plus encore que le discours. L'image du candidat ultra libéral, les yeux exorbités, brandissant une tronçonneuse rouge pour illustrer les coupe sombres dans le budget de l'État relève d'une imagerie théâtrale qui rappelle la farce. Lorsque j'étais metteuse en scène, j'ai monté la fameuse pièce de Ionesco « Ubu roi », une farce qui mêle provocation, absurde, satire et parodie du pouvoir. J'avoue que ces images de meeting de Javier Milei équipé de cet outil destructeur m'a évoqué les scènes de démence d'Ubu qui, pris d'un désir de purge de l'élite, se met à précipiter les Nobles dans une trappe en scandant comme une ritournelle « A la trappe ! ». Ce personnage terrifiant en pleine crise de démence est lui fictif... Javier Milei lui est bien réel même s'il semble frappé d'irréalité.

Interview de Cécile Delozier

Spécialisée en communication, Cécile DELOZIER accompagne des élus dans leur prise de parole partout en France.

Elle conseille des élus locaux, des parlementaires mais aussi des candidats aux élections dans leur stratégie de communication et leur capacité à persuader et à convaincre en présentiel ou dans les médias.

Sa pédagogie est fondée sur la bienveillance afin de développer la confiance en soi et pouvoir ainsi réaliser des performances.

LR : Vous avez recours à l'analyse littéraire pour éclairer la vie politique ? N'est-ce pas dangereux ?

CD : Vous avez raison, quand l'outrance est telle que notre esprit se croit projeté dans un monde imaginaire, cela doit nous interpeller sur les rouages du système démocratique. Si pour exister et plaire au plus grand nombre, un candidat doit emprunter les codes de la farce, de l'univers ludique des playmobiles, le fonctionnement démocratique doit être interrogé. Le citoyen aujourd'hui est destinataire d'une profusion d'images et de messages : plus de 3 à 4 heures d'écran par jour en moyenne. Ce fait -regrettable si l'on veut- est totalement incontournable ! La question se pose alors pour un candidat de trouver un moyen de toucher les électeurs et de faire saillie dans le flot indistinct et anesthésiant des images pléthoriques. Javier Milei, inconnu il y a deux ans, a réussi par l'exubérance de ses postures et de son positionnement extrémiste.

LR : Pensez-vous que cela puisse arriver en France ?

CD : On ne sait jamais... D'un côté, il me semble que l'imaginaire français du pouvoir est plutôt tourné vers la sagesse. Nos élus sont posés et l'excentricité n'est pas bien considérée. Souvenons-nous du débat du second tour de la présidentielle où Marine Le Pen s'était disqualifiée par des gestes inappropriés et des émotions exacerbées. Souvenons-nous du travail de contrôle de ses mouvements d'épaule qu'avait fait Nicolas Sarkozy durant l'année précédant son élection pour paraître plus rassurant. Et enfin observons que les outrances comportementales et idéologiques de Jean-Luc Mélenchon participent à faire s'effriter son parti. D'un autre côté, le taux d'abstention étant croissant, on peut craindre que seule une personnalité politique atypique puisse réveiller ces électeurs. Espérons que si cela arrivait, cela soit au service du meilleur et non du pire !

Histoire contemporaine

Il s'appelait Georges Et voulait arrêter d'emmerder les français !

Article de

Stéphane Sautarel
Sénateur du Cantal,
Conseiller régional de
la région Auvergne-
Rhône-Alpes

Episode 3 : Charles.



« De Gaulle n'appartenait pas au monde des humains », se souvenait Pompidou, qui avait vu, de loin, le général descendre les Champs-Élysées le 25 août 1944. « Dans cette affaire, personne à l'Élysée n'a eu une réaction d'homme d'honneur », écrit-il après la sordide affaire Markovic au général de Gaulle. Vingt-cinq ans séparent ces deux propos. Un abîme. Celui qui sépare l'admiration sans borne de la déception sans retour. Une désillusion complète qui amena Pompidou à déclarer le 17 janvier 1969 qu'il serait candidat à la présidence si le général de Gaulle venait à se retirer. Une manière sans équivoque de pousser pépé dans les orties...

Ce glissement vers l'abîme, témoigne d'une relation des plus passionnantes qui ait jamais existé entre deux hommes politiques, a fortiori entre un président, et lequel !, et celui qui fut son Premier ministre pendant six ans. Un grand écart qui explore toute la gamme des sentiments, du moins du côté de Pompidou où le parcours est limpide. Du côté du Général, l'énigme est plus complexe à décrypter pour l'historien et le documentariste.

Tout avait débuté modestement : je n'ai aucune ambition, aucun génie, j'ai simplement de la bonne volonté, écrivait le jeune Pompidou, 31 ans, normalien agrégé de grammaire, à un ami bien introduit auprès du général en 1944. Il faut croire que cette bonne volonté sut convaincre celui qui n'en manquait pas, puisque trois semaines plus tard, il était chargé de mission, chargé de rendre compte de l'opinion publique, lui qui n'était pas de Londres, lui qui était resté toute la guerre au contact des Français. « Il sait écrire, il sait penser, il pense clairement », dit De Gaulle de l'inexpérimenté Pompidou, dépourvu de lettres de résistance, qui fut le directeur de cabinet du RPF pendant près de sept ans, au nez et à la barbe des barons médaillés et jaloux.



Homme de confiance, homme disponible à l'excès, Pompidou fut tout cela, jusqu'à son **premier acte de liberté**, quand il prend congé du RPF après la claque des élections de 1953. « Je compte sur vous », lui glisse tout de même le grand Charles, qui n'a pas renoncé à un retour dont seules les circonstances restent à préciser. De Gaulle tient parole. Quand il redescend, en voiture cette fois, les Champs-Élysées fin 1958, nouveau président de la République, il a à ses côtés un directeur de cabinet qui n'en revient pas d'une telle faveur et d'un tel chemin parcouru en 14 ans.



Premier ministre, c'est un peu tôt. Il faut d'abord en passer par le sanguin Michel Debré, Premier ministre de 1958 à 1962, et régler l'hypothèque algérienne. Pourtant très vite, la lune de miel s'ennuie. L'Europe ? Pompidou ouvre la porte quand de Gaulle la ferme. L'économie ? Pompidou voudrait lâcher les chevaux et répondre aux aspirations des ouvriers quand de Gaulle parle de stabilité et de répression. La participation des salariés aux résultats de l'entreprise ? Pompidou lève les sourcils, qu'il a épais, devant cette lubie gaulliste. L'éducation ? De Gaulle parle de sélection, d'orientation quand Pompidou, élève de la méritocratie, aimerait assouplir l'accès. Jouhaud le putschiste ? De Gaulle veut l'envoyer devant un peloton, Pompidou parle d'amnistie et met en balance sa démission. Il commence à s'affirmer, l'ancien petit prof auvergnat.

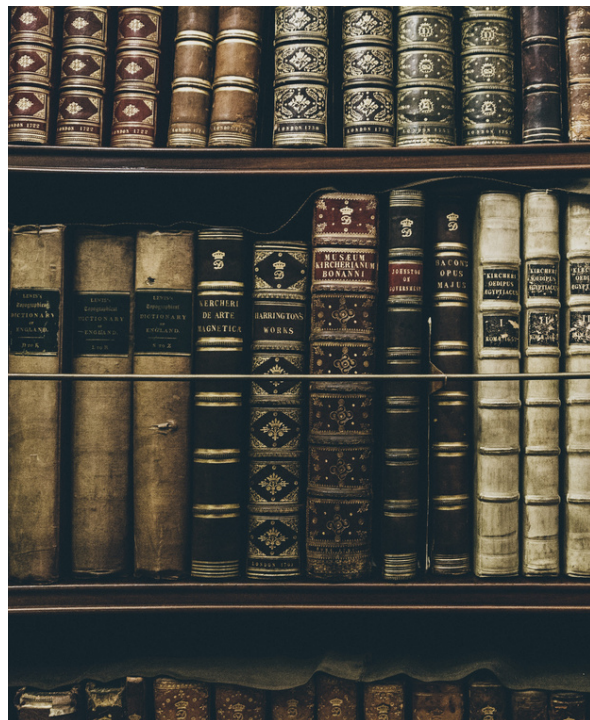
Chaque couple a ses crises. Celui-ci en eut deux, l'une en mineur, l'élection présidentielle de 1965, l'autre en majeur, en 1968. La première est moins documentée que la seconde, elle est pourtant plus complexe et perverse psychologiquement. Pompidou, à force de bien faire, à force de ne pas voir « l'Old Man » se présenter, commence à y croire, se voyant déjà en haut de l'affiche. Il reçoit tous les députés, un à un. Valéry Giscard d'Estaing témoigne qu'il fut aussi sondé par Pompidou en tant que chef de parti : si je me déclare candidat, me soutiendrez-vous ? **Mais l'heure n'a pas encore sonné** et au dernier moment, sans même lui en référer, De Gaulle annonce aux Français que sept ans, ça ne suffit pas. **Dans la Ve République, il n'y a pas de place pour le duo, leçon que chaque Premier ministre pourrait tirer de cette histoire forte.** Pompidou se voit retirer le tapis sous les pieds... Et le couple en reprend pour trois ans.

Pourtant le cœur n'y est plus. Chacun vaque à ses affaires, Pompidou maîtrisant de mieux en mieux son sujet et ses ministres. **Mai 68 en apportera la preuve. Le véritable gagnant, c'est lui.** Le négociateur qui a su mettre de l'huile dans

dans les rouages au bon moment, c'est lui. Le divorce est consommé. Lors du premier conseil des ministres avec Couve de Murville, de Gaulle est souriant, blagueur, soulagé. Pompidou, avant de dire adieu à son cabinet, a laissé entendre qu'il reviendrait. L'affaire Markovic, dans laquelle de Gaulle n'eut pas l'élégance de faire prévenir Pompidou à temps, jetera du sel sur les plaies. **Ce qui avait débuté dans l'excellence et la grandeur s'achève dans le sordide.** Une histoire triste finalement.

Écarté sans élégance de Matignon en 1968, Georges Pompidou est élu à la présidence de la République l'année suivante. S'il s'inscrit évidemment dans les pas du Général, dont il fut un proche, **il n'a pas dans ses poches de morceaux de la vraie croix de Lorraine.** Il le sait, et il en éprouve une gêne, une sorte de complexe diffus. Et ce depuis longtemps. D'autant que le Général, qui sait être très vachard, lui a parfois fait sentir, quand il était à Matignon, **qu'il n'appartenait pas au premier cercle historique des siens,** celui de la guerre. À peine nommé Premier ministre en 1962, en remplacement d'un Michel Debré usé jusqu'à la corde, il avait confié au député Alain Peyrefitte : Je vais être un Premier ministre de transition. Je veux bien aider quelque temps [...]. La situation va être surréaliste. Je n'ai de ma vie mis les pieds à l'Assemblée, même pas dans les tribunes. De tous ceux qui seront dans l'hémicycle, je serai seul dans ce cas. Je ne suis sorti de rien, ni de la France libre, ni de la Résistance, ni des combats du RPF. C'est justement pour cela que le Général m'a appelé. Ce qu'il attend de moi, c'est d'être l'anti-Debré [...]. Il est parlementaire jusqu'au bout des ongles. Il a sa doctrine, sa clientèle. **Moi, je n'ai rien. Je suis totalement transparent.**

Premier ministre de moins en moins transparent au fil du temps, **il a souffert en silence de voir le Général avoir pour les siens des égards, des apartés et des compllicités dont il se sentait exclu...**



Actualités culture, sport et tourisme

Tours de France 2024

37 Départements traversés !

Ain, Alpes-De-Haute-Provence, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes, Ariège, Aube, Aude, Cantal, Cher, Corrèze, Côte-D'Or, Creuse, Drôme, Gard, Haute-Garonne, Gers, Hérault, Indre, Isère, Landes, Loir-Et-Cher, Loiret, Lot, Lot-Et-Garonne, Haute-Marne, Puy-De-Dôme, Pyrénées-Atlantiques, Hautes-Pyrénées, Saône-Et-Loire, Savoie

Tour de France Femmes :

Ain, Doubs, Isère, Jura, Meurthe-Et-Moselle, Moselle, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosges

Ces Départements se préparent d'ores et déjà à offrir une expérience inoubliable aux passionnés de cyclisme et aux visiteurs venus du monde entier.

Depuis 2006, les Départements de France sont en effet engagés dans un partenariat technique et institutionnel avec Amaury Sport Organisation (A.S.O), société organisatrice du Tour de France. Ce partenariat historique a été élargi le 15 juin 2022 au Tour de France femmes.

La mission de Départements de France est triple : sécuriser, valoriser, animer

Au quotidien, les Départements sont garants de la gestion et l'entretien de 380 000 km de routes départementales. En 2021, les Départements ont investi 3,8 milliards d'euros dans la voirie (aménagement, rénovation, entretien, sécurisation, etc.)

Jean DEGUERRY, Président de l'Ain et porte-parole de Départements de France est désormais le référent Tour de France pour DF.

Chiffres clés

97 % du Tour sur routes départementales

2 500 agents départementaux interviennent dans la préparation du Tour, sur les 340 000 agents qui travaillent au quotidien au service des Français

6 000 panneaux de signalisation apposés par l'équipe des Départements sur les points dangereux pour les deux Tours de France

20 modèles de panneaux de signalisation spéciaux Tour de France

20 000 sacs poubelles, 950 en moyenne par étape pour conserver une route propre

02. Aisne

Le Département accompagne le Centre des monuments nationaux pour la Cité internationale de la langue

La Cité Internationale de la Langue Française est implantée au château de Villers-Cotterêts. Débutée en 2020, la rénovation monumentale du château de Villers-Cotterêts à l'initiative du Président de la République est enfin achevée. Ce lieu de culture et de vie est entièrement dédié à la langue française et aux cultures francophones.

Espace pluridisciplinaire accessible au plus grand nombre, la Cité articulera des activités variées et complémentaires : parcours de visite, expositions temporaires, spectacles, ateliers de résidences pour des artistes, chercheurs et entrepreneurs, activités pédagogiques, d'apprentissage et de formation à la langue française...

La Cité Internationale de la Langue Française a l'ambition de révéler la langue française comme source de créativité et d'échanges, d'épanouissement intellectuel et esthétique, de plaisir et comme un levier d'insertion sociale, économique et citoyenne.

Le Département a proposé au Centre des Monuments Nationaux (CMN) son soutien tech-

nique pour gérer les clauses d'insertion du chantier du château de Villers-Cotterêts et accompagner les employeurs et les candidats. Fin août 2023, 101 798 heures de travail dédiées à l'insertion ont été réalisées sur les 44 366 heures prévues soit un taux de réalisation global de 229 %.

Côté voirie, les services du Département ont aussi pu apporter leur expertise notamment sur la conception et la mise en place de la signalisation de la Cité Internationale de la Langue Française ainsi que sur le projet d'aménagement des parkings.

Afin d'associer l'ensemble de la population axonaise à l'ouverture de la Cité Internationale de la Langue Française, le Département a décidé en mars dernier de lancer un appel à projets intitulé "Variations autour de la langue française".

À ce jour, une quinzaine de projets ont déjà été labellisés et financés par le Département, et la 3e phase de candidatures est actuellement ouverte jusqu'au 20 décembre 2023.

17. Charente-Maritime

Exposition A la découverte du littoral

Les Archives départementales de la Charente-Maritime présentent jusqu'au 8 mars 2024, une nouvelle exposition intitulée Lumière sur la mer. À la découverte du littoral de la Charente-Maritime (XVIe - XXe siècle). Pour poursuivre la découverte du littoral du département, ses enjeux et son histoire, les Archives départementales (site de La Rochelle) programment également un cycle de conférences en entrée libre.

23. Creuse

Les orgues creusoises s'offrent un récital en librairie



Imposant, puissant, surprenant, l'orgue est un instrument très ancien et souvent méconnu. Il est pourtant sacré « roi des instruments » par Mozart ou encore Bach. Le département de la Creuse a la chance de posséder 11 orgues à tuyaux remarquables. La plupart présentent des caractéristiques rares voire uniques et des histoires singulières.

Au fil de ses 48 pages, cet ouvrage vous entraîne à la découverte de ces orgues publics ou privés, tous remarquables. Quatre d'entre eux sont d'ailleurs classés Monuments historiques. Chacun offre une esthétique musicale particulière, qu'il est possible d'entendre grâce à un partenariat avec la classe d'orgue du Conservatoire départemental Emile Goué et aux QR Codes présents tout au long du livret.

Ce recueil richement illustré permettra ainsi à tous de découvrir la complexité et la richesse de ces instruments, intimes ou monumentaux.

41. Loir-et-Cher

Bilan de l'opération « Une journée au château »

Entre le samedi 23 septembre et le dimanche 22 octobre, 36 200 Loir-et-Chériens – dont 18 % âgés de moins de 18 ans – ont participé à la septième édition de l'opération « Une Journée aux châteaux ».

Sans réelle surprise, le Château Royal d'Amboise, en Indre-et-Loire, a attiré le plus de visiteurs : 15 000 personnes sont venues redécouvrir, grâce à l' HistoPad , outil numérique qui propose des reconstitutions en réalité augmentée des salles du château, les personnalités historiques familières des lieux dont Anne de Bretagne, François I er ou encore Léonard de Vinci, inhumé dans la chapelle du château.

12 200 visiteurs sont venus arpenter les trois niveaux et le jardin-potager d'inspiration médiévale du Château de Fougères-sur-Bièvre, édifié à la fin du XV e siècle.

Enfin, dans l'Eure-et-Loir, le Château de Châteaudun, mélange d'architectures médiévale, gothique et Renaissance surplombant le Loir, a dévoilé la statuaire unique de sa Sainte-Chapelle, sa magnifique collection de tapisseries et ses deux jardins à 9 000 visiteurs dûment récompensés d'avoir fait l'effort de franchir les frontières administratives du département.

67-68. Collectivité européenne d'Alsace

Vers la création de la Ligue d'Alsace de Football

Une large majorité des présidents et dirigeants de clubs alsaciens de football s'est exprimée à la quasi-unanimité (96 %) en faveur de la création de la Ligue d'Alsace de Football.

Cet événement historique pour le football alsacien est l'aboutissement de la démarche engagée il y a presque 2 ans, après la réunion du 20 novembre 2021 à Rosheim lorsque les clubs se sont prononcés à plus de 93 % en faveur de la création d'une Ligue d'Alsace.

Une 1e étape historique vient d'être franchie afin de conduire à la création, au 1er juillet 2025, de la Ligue d'Alsace de Football.

La Collectivité européenne d'Alsace soutiendra sans faille cette future ligue comme elle a pu soutenir le District.

Pour rappel la création d'une Ligue Alsace est conditionnée à une démarche démocratique en trois temps : en assemblée générale du District d'Alsace, en assemblée générale de la Ligue du Grand Est et en assemblée générale de la Fédération nationale.

48. Lozère

La voiture hippomobile acquise par le Département fait l'objet d'opérations de conservation



« Cette diligence appartenait à un hôtel de Bagnols-les-Bains et transportait les curistes depuis la gare de Mende ».

Acquise pour la somme de 14 300 €, la diligence a été rapatriée en Lozère avec la plus grande précaution en août 2021.

Un traitement des oxydations avec un produit totalement neutre a été réalisé.

L'objectif des opérations de restauration est de garder « l'histoire matérielle de l'œuvre », de raconter sa provenance et ses différents usages à travers le temps. Son nettoyage approfondi a permis de révéler des détails qui apportent des éléments précieux pour partir sur les traces de son histoire. À terme, le véhicule patrimonial sera restauré et ramené à Bagnols-les-Bains pour y être exposé.

59. Nord

Exposition : Officiers, sous toutes les coutures



En novembre 1983, la Maison natale Charles de Gaulle devenait musée et ouvrait pour la première fois ses portes au public. La collection était alors composée de quelques éléments familiaux dont le sabre d'infanterie du lieutenant de Gaulle, confié par son fils Philippe. 40 ans plus tard, la Maison natale célèbre cet anniversaire en proposant une exposition sur le métier d'officier mais aussi sur la carrière militaire de Charles de Gaulle, de sa formation à Saint-Cyr jusqu'à l'appel du 18 Juin.

Avant 1940, Charles de Gaulle demeure cependant un officier parmi d'autres. Charisme, bravoure et « caractère » sont des traits communément partagés par de nombreux officiers. L'exposition propose d'aborder ce métier peu connu, exercé par un corps loin d'être uniforme.

69. Rhône

Bilan de la saison estivale 2023

De manière globale, les chiffres montrent une dynamique de territoire avec une clientèle locale et de plus en plus internationale. Dans le Beaujolais, près de 28 % des touristes viennent de l'étranger. Même constat du côté de Vienne/Condrieu agglomération où un tiers de la clientèle qui s'est présentée au Pavillon de l'Office de tourisme était internationale. De plus en plus de touristes issus de la région posent également leurs valises dans le Rhône : Gîte de France a enregistré 20 % d'augmentation des nuitées sur cette clientèle.

Sur l'ensemble de l'été, les grands événements du territoire, qu'ils soient culturels ou sportifs, ont joué un rôle moteur sur le tourisme rhodanien. Le Tour de France en Beaujolais, Eh Cherry Festival, Festival de musique classique à Ternay, etc. ont fait figure de proue dans la saison touristique 2023. Le musée gallo-romain de Saint-Romain-en-Gal a également augmenté sa fréquentation de 7 % cet été grâce à une programmation musicale et nocturne tous les jeudis.

69. Rhône



Rencontre avec le monde associatif

Durant le Colloque de la vie associative, toute la matinée, près de 300 personnes, acteurs du tissu associatif rhodanien, se sont succédé autour de nombreuses animations. La journée s'est clôturée avec une conférence sur la thématique de l'engagement et de la valorisation du bénévolat. Un enjeu majeur saisi par le Département du Rhône cet été, à l'occasion d'une campagne de communication qui incitait à l'engagement des bénévoles.

Le Rhône compte plus de 14 000 associations réparties sur tout le territoire, dans de nombreux secteurs : culture, sport, loisir, solidarité, patrimoine, environnement, etc. Le Département soutient ces associations et les bénévoles qui œuvrent quotidiennement dans ces structures, notamment grâce à l'espace associatif du Rhône, centre de ressources mis en place par la collectivité et ouvert à toutes associations dont le siège central est situé sur le département rhodanien.

80. Somme

La cantatrice Maria Callas aurait eu 100 ans le 2 décembre 2023. Pour célébrer le centenaire de sa naissance, de nombreux événements l'honorent en 2023 dans le monde entier. Le Conseil départemental de la Somme, en partenariat avec le Conservatoire à Rayonnement Régional d'Amiens Métropole et l'ensemble Loco Dolenti, organise plusieurs manifestations gratuites jusqu'au 22 décembre 2023, afin de rendre hommage à sa carrière extraordinaire, à sa voix unique et à son influence sur le monde de l'opéra.

Une série de 3 concerts-lecture gratuits, intitulés « Mon cœur s'ouvre à ta voix », est organisée par l'ensemble musical amiénois « Loco Dolenti » qui promeut le chant lyrique dans la Somme au travers de concerts liés au patrimoine :

Le Conservatoire à Rayonnement Régional d'Amiens Métropole propose l'exposition « Maria Callas, un siècle de légende » sur la Diva, sa vie, sa carrière et ses grands rôles à l'opéra. Elle se tiendra jusqu'au 22 décembre 2023 au foyer de l'auditorium du Conservatoire d'Amiens.

Enfin, un concert de l'orchestre symphonique du Conservatoire a eu lieu dans le cadre de cette célébration, sous la direction de Maïtane Sébastien avec la participation de la soprano colorature Odile Heimbüger.



LITTÉRAIRES

DE SIMON HOUDEBERT



Simon Houdebert, Maire adjoint de Vendôme en charge des finances, collaborateur de groupe au Sénat .

Jean-Pierre
Jouyet

**“EST-CE BIEN
NÉCESSAIRE,
MONSIEUR
LE MINISTRE ?”**

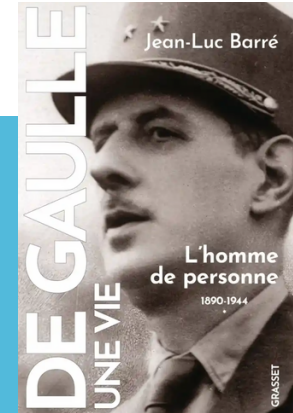


L'ancien secrétaire général de l'Élysée raconte trente ans de réformes réussies... ou pas
Albin Michel

**Est-ce bien nécessaire, Monsieur le Ministre ?,
par Jean-Pierre JOUYET**

« Est-ce bien nécessaire, monsieur le ministre ? ». Combien de fois Jean-Pierre Jouyet a-t-il entendu cette question posée à un responsable politique qui s'était mis en tête d'entreprendre une réforme audacieuse ? Devenu ministre, il

s'est trouvé lui-même confronté à cette interpellation aussi courtoise qu'ironique... Vraie fausse simplification administrative, absurdité de la digitalisation à outrance, maquis territorial, maires en guerre contre les ministères parisiens... l'auteur connaît parfaitement les rouages de l'État et perçoit aujourd'hui mieux que quiconque les racines de l'immobilisme français qu'il décrit avec la liberté de ton qui le caractérise. Fort de sa riche expérience, cet ouvrage est nourri d'anecdotes, d'exemples vécus et parfois de confidences inattendues. Ce livre montre à quel point les réformes tournent vite chez nous au psychodrame national ! Entre critique et autocritique, ce récit nous invite à rompre d'urgence avec une maladie française qui a la vie dure : une résignation désormais au-dessus de nos moyens.



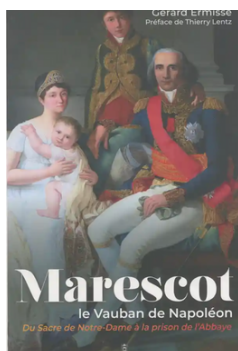
**De Gaulle, une vie - Tome I,
par Jean-Luc BARRÉ**

L'auteur s'est fondé en grande partie sur les archives du Général, qu'il a été le premier historien à pouvoir exploiter et sur quantité d'écrits inédits tirés de sa correspondance ou exhumés des manuscrits de ses Mémoires. Il s'est appuyé également sur des fonds d'archives publics ou privés en France et à l'étranger, dont certains accessibles depuis peu. Un salutaire retour aux sources.

Loi de tout esprit hagiographique, Jean-Luc Barré s'est attaché à saisir l'homme du 18 juin dans toute sa complexité. Il n'occulte rien de ses aspects les plus contestables. En privilégiant une approche critique et équilibrée, il bouscule bien des contrevérités ou idées toutes faites sur sa vision de l'Histoire, de la France, de l'Europe et du monde, sa conception de l'État, des institutions, de l'exercice du pouvoir, de l'action politique, sociale et économique, de ses choix diplomatiques. Il révèle ainsi un de Gaulle guidé très tôt et avant même son entrée dans l'histoire par une vision, des principes et des convictions qui expliquent la cohérence de sa politique et n'ont rien à voir avec le seul pragmatisme qu'on lui a prêté. Il montre ainsi comment le Général eut, dès les années 30, l'intuition de la fin du système colonial, comment il inventa les institutions de la Cinquième république en 1941 ; en quoi il fut dès cette époque un

européen conscient des limites du nationalisme ; et ce qui fit de lui, réputé de droite, un contempteur souvent féroce des valeurs bourgeoises et du monde de l'argent.

On trouvera aussi dans ce premier volume des éléments nouveaux sur la part déterminante que son apprentissage du théâtre a joué dans l'élaboration de son personnage et son sens de la communication ; sur la véritable tragédie personnelle que représenta pour lui sa longue période de captivité durant la Grande Guerre, tournant majeur de son existence qui marque la fin prématurée de ses rêves de soldat et la naissance de l'homme d'État ; sur sa conversion de monarchiste en républicain de raison ; sur ses relations avec Pétain, la résistance et les communistes ; son rôle dans l'assassinat de l'amiral Darlan ; son affrontement avec l'administration américaine ; sa vision révolutionnaire d'un nouveau modèle de civilisation... Sa vie familiale, conjugale et sentimentale est ici traitée comme elle ne l'a jamais été auparavant, ainsi que ses relations avec les écrivains et intellectuels de son temps. Ce premier tome a d'ores et déjà reçu le prix Renaudot de l'essai 2023.



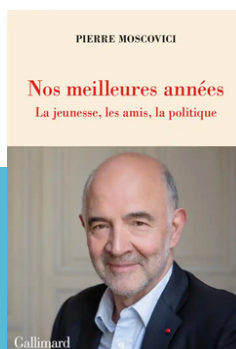
Marescot, le Vauban de Napoléon, par Gérard ERMISSE

Surnommé le Vauban de Napoléon, Marescot fut, de 1800 à 1808 - date de sa chute spectaculaire - un lointain successeur du maréchal de Louis XIV, comme lui à la tête du Génie et des fortifications. Il a contribué à nombre des célèbres victoires de son chef, mais dans l'ombre. Il est aussi le grand "fortificateur" de l'Empire français. Au sommet de la hiérarchie militaire et de la haute société impériale, il est un des supports du trône, sans être un proche de Napoléon.

Mais rendu coupable de la catastrophe de Baylen en 1808, il est dégradé, humilié et paye sa prétendue faute de quatre ans de prison sans jugement. Après la chute de Napoléon, il entame une carrière de libéral et devient pair de France sous la Restauration, jusqu'à sa mort en 1832.

Une telle existence chahutée, dramatiquement romantique, illustre ce que fut la vie de tant de jeunes officiers depuis les Lumières jusqu'aux premiers moments du "roi bourgeois" Louis-Philippe.

Une époque terrible. L'Histoire roulait alors un train d'enfer. C'est aussi un des intérêts de cette biographie singulière de l'historien Gérard Ermisse, Conservatoire général honoraire du Patrimoine, que d'éclairer ce moment si particulier de notre histoire.



Nos meilleures années, par Pierre MOSCOVICI

Dans ce récit très personnel, Pierre Moscovici évoque pour la première fois son parcours, depuis sa jeunesse de fils d'intellectuels juifs blessés par la tragédie de la guerre jusqu'aux secrets et aux tourments du pouvoir. Plus largement, il retrace l'itinéraire d'une génération qui, pendant quarante ans, a participé au combat politique, au gouvernement de la France et à la construction de l'Europe. Sans accabler ni ménager quiconque, il dresse le portrait saisissant des personnalités qu'il a côtoyées, parmi lesquelles Dominique Strauss-Kahn, Lionel Jospin, Jacques Chirac ou François Hollande. Où l'on découvre, au fil des pages, comment un jeune homme que rien ne prédestinait à la politique évolue au cœur de l'État et de ses institutions. On y trouve également un témoignage inédit sur l'histoire récente de la gauche et de notre pays, plongé aujourd'hui dans une profonde crise démocratique.



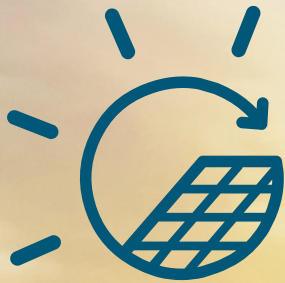
Dans les châteaux de la République, par Fabien OPPERMANN

Qui sait ce qui se trame dans les châteaux de la République, cachés par les arbres et de hauts murs, équipés de caméras, où présidents, ministres, diplomates, parlementaires, conseillers, grands patrons, amis et familles se retrouvent, échantant ou se reposent à l'abri des regards... Loger à Versailles pour les hôtes officiels du général de Gaulle, chasser à Rambouillet pour les invités de Valéry Giscard d'Estaing, admirer la vue du fort de Brégançon pour ceux de Georges Pompidou, monter à cheval à Souzy-la-Briche pour la fille de François Mitterrand... Nicolas Sarkozy et François Hollande, eux, préfèrent passer leurs week-ends à la Lanterne, tandis que les chefs d'État africains apprécient le charme si discret du château de Champs-sur-Marne. Les principaux intéressés ne s'épanchent pas sur ces lieux privilégiés, et le mystère règne sur ce qu'il s'y passe. A l'appui d'archives inédites et de nombreux témoignages, Fabien Oppermann nous ouvre les portes de ces châteaux, palais, résidences d'été, pavillons de chasse et belles demeures où se distraient nos présidents et leurs invités et où se nouent des intrigues. Entre politique, diplomatie et famille, l'histoire des résidences secondaires de la République est aussi celle des pratiques du pouvoir.

RHÔNE

LE DÉPARTEMENT

Le soleil donne...



RHÔNE MÉGAWATTS

Objectif 2027 :

produire localement 140 GWh/an !

Un projet rendu possible grâce à la mobilisation du Département, ses communes et intercommunalités, ses entreprises, l'OPAC du Rhône et le monde agricole.



www.rhone.fr/rhonemegawatts

© Département du Rhône – Service communication – Crédits Photos : Shutterstock – Octobre 2023